

Avril 2009



CONSEIL

Cent trente-sixième session

Rome, 15 – 19 juin 2009

**ÉLÉMENTS POUR LE PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE, LE
PLAN À MOYEN TERME 2010-13 ET LE PROGRAMME DE
TRAVAIL ET BUDGET 2010-11**

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Table des matières

	Pages
A. INTRODUCTION	2
B. ÉLÉMENTS DU CADRE STRATÉGIQUE	3
<i>I. DÉFIS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS L'ALIMENTATION, L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL</i>	3
A) TENDANCES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE	3
B) QUELQUES GRANDES FORCES EXTÉRIEURES EN ACTION	5
C) PROGRÈS INSUFFISANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OMD	6
D) ÉVOLUTION DU CONTEXTE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT	6
<i>II. VISION DE LA FAO ET OBJECTIFS MONDIAUX</i>	7
<i>III. APPROCHE FONDÉE SUR LES RÉSULTATS DANS LE CADRE STRATÉGIQUE, LE PLAN À MOYEN TERME ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET</i>	7
A) PRINCIPES	7
C. ÉLÉMENTS DU PLAN À MOYEN TERME 2010-13 ET DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-11	10
<i>I. PLAN À MOYEN TERME</i>	10
A) CADRES DE RÉSULTATS	10
B) CADRES DE RÉSULTATS DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	12
C) CADRES DE RÉSULTATS DES OBJECTIFS FONCTIONNELS	13
D) APPLICATION DES FONCTIONS ESSENTIELLES	13
E) DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE	13
<i>II. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET</i>	14
A) STRUCTURE DU SIÈGE	14
B) DÉCENTRALISATION	15
D. CONCLUSION	15

ANNEXE 1: ÉTAPES PRÉPARATOIRES ET CALENDRIER D'EXAMEN RELATIFS AU CADRE STRATÉGIQUE, AU PLAN À MOYEN TERME 2010-2013, AU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-2011 ET À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	16
ANNEXE 2: OBJECTIF STRATÉGIQUE A - INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE	19
ANNEXE 3: OBJECTIF STRATÉGIQUE B - ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE ACCRUE	26
ANNEXE 4: OBJECTIF STRATÉGIQUE C - GESTION ET EXPLOITATION DURABLES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES	32
ANNEXE 5: OBJECTIF STRATÉGIQUE D - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE	40
ANNEXE 6: OBJECTIF STRATÉGIQUE E - GESTION DURABLE DES FORêTS ET DES ARBRES	46
ANNEXE 7: OBJECTIF STRATÉGIQUE F - GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET MEILLEURES RÉPONSES AUX DÉFIS MONDIAUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	51
ANNEXE 8: OBJECTIF STRATÉGIQUE G - ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS AFIN D'AMÉLIORER LES MOYENS D'EXISTENCE	57
ANNEXE 9: OBJECTIF STRATÉGIQUE H - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION	62
ANNEXE 10: OBJECTIF STRATÉGIQUE I - AMÉLIORATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA RÉACTION AUX MENACES ET AUX SITUATIONS D'URGENCE AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTAIRES ET L'AGRICULTURE	69
ANNEXE 11: OBJECTIF STRATÉGIQUE K - ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES, AUX BIENS, AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS LES ZONES RURALES	77
ANNEXE 12: OBJECTIF STRATÉGIQUE L - ACCROISSEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL	82
ANNEXE 13: OBJECTIF STRATÉGIQUE X - COLLABORATION EFFICACE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES PARTIES PRENANTES	86
ANNEXE 14: OBJECTIF STRATÉGIQUE Y - ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE	91
ANNEXE 15: STRUCTURE ORGANISATIONNELLE PROPOSÉE POUR LE SIÈGE (PRÉSENTÉE AU GROUPE DE TRAVAIL III, 23 MARS 2009)	9

A. INTRODUCTION

1. Comme proposé dans le Plan d'action immédiate adopté à la trente-cinquième session (session extraordinaire) de la Conférence de la FAO, le Comité financier, le Comité du programme et le Conseil doivent examiner le nouveau Cadre stratégique et les propositions pour le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11 avant leur approbation à la trente-sixième session de la Conférence de la FAO en novembre 2009 (actions 3.1 à 3.5 du Plan d'action immédiate).
2. Parallèlement, le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI « ...sans préjudice des fonctions statutaires du Conseil et de ses comités permanents ... recommandera à la Conférence en 2009 le nouveau Cadre stratégique, le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11, proposés par la Direction sur la base du nouveau cadre intégré fondé sur les résultats. »¹
3. L'enchaînement des activités de préparation et d'examen du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget est donc inhabituellement complexe cette année. Le calendrier des réunions du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI et de ses groupes de travail prévoit que le Comité de la Conférence et ses groupes de travail et le Conseil et ses comités examineront successivement les documents soumis, comme le montre l'Annexe 1. La direction est consciente qu'il est nécessaire de soumettre les documents de manière progressive pour qu'une valeur soit ajoutée à chaque étape du processus.
4. Pendant la « Phase 1 » (de janvier à juin), la direction formule progressivement les objectifs stratégiques et fonctionnels, les résultats organisationnels (sans indication des ressources correspondantes) et les indicateurs. Elle applique également les fonctions essentielles et élabore la structure de l'Organisation. Certains aspects des éléments proposés pour le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget ont bénéficié des contributions apportées par les Groupes de travail I et III du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI le 23 mars et le 16 avril, par le Groupe de travail III le 23 mars (proposition de structure du Siège) et par les trois Groupes de travail le 17 avril (décentralisation), par le Comité des pêches le 5 mars, par le Comité des forêts le 17 mars et le Comité de l'agriculture les 22-24 avril.
5. Les éléments proposés pour le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget figurant dans le présent document sont donc en cours d'élaboration. Le Comité financier et le Comité du programme examineront les aspects relevant de leurs mandats à leurs réunions qui se tiendront du 11 au 15 mai, et le Conseil examinera les éléments proposés ainsi que les observations de ses comités permanents (y compris les comités techniques), à sa cent trente-sixième session, du 15 au 19 juin.
6. Entre-temps, le Secrétariat continuera de perfectionner les éléments proposés, dont certains seront examinés les 3 et 4 juin par les Groupes de travail du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI, en particulier le projet d'organigramme du Siège, après l'élaboration finale du présent document.
7. Pendant la « Phase II » (d'avril à juillet), le Secrétariat préparera les projets de documents sur le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget en tenant compte des indications du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI et du Conseil. Ces projets seront examinés à la fin juillet par le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI, le Comité financier et le Comité du programme. Pendant la « Phase III », le Secrétariat produira, d'ici à la fin du mois d'août, la version finale des projets de documents, pour examen en septembre par le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI et le Conseil, et pour approbation par la Conférence en novembre, sur la base des recommandations de ces deux organes.

¹ Résolution 1/2008 de la Conférence, paragraphe 5.

8. Il est envisagé de présenter la version finale du Cadre stratégique d'une part, et les propositions de Plan à moyen terme et de Programme de travail et budget d'autre part, sous la forme de deux documents distincts pour éviter les répétitions et fournir un panorama complet, conformément à l'action 3.1 du PAI.

B. ÉLÉMENTS DU CADRE STRATÉGIQUE

9. La version finale du Cadre stratégique qui sera présentée aux sessions de juillet des comités, au Conseil de septembre et à la Conférence de novembre 2009 sera un document assez concis et autonome. Le Cadre stratégique est une déclaration de politiques « ambitieuse » visant à guider les activités de l'Organisation à long terme.

10. Cette approche avait déjà été adoptée en 1999 lorsque le Cadre stratégique 2000-2015 de la FAO avait été publié sous la forme d'un document distinct du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget. Elle reprend l'usage en cours à l'Organisation mondiale de la santé, qui publie un document assez bref sur sa stratégie décennale dans un format et un style permettant sa diffusion au grand public, ainsi qu'un document plus étoffé regroupant un plan quadriennal et un budget biennal et qui présente les cadres de résultats et les ressources.

11. Le Cadre stratégique devrait être structuré de la manière suivante :

Introduction

- I. *Défis dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural*
- II. *Vision de la FAO et objectifs mondiaux*
- III. *Approche fondée sur les résultats dans le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget*

Objectifs stratégiques et fonctionnels

12. Un aperçu des sections I, II et III est donc présenté ci-dessous.

- I. *Défis auxquels sont confrontés l'alimentation, l'agriculture et le développement rural*

a) Tendances de l'alimentation et de l'agriculture

13. Plusieurs tendances fondamentales auront une incidence à long terme sur l'agriculture à l'échelon mondial, national et local. Leurs effets seront particulièrement sensibles dans les pays en développement, soit parce que ces derniers seront davantage touchés, soit parce qu'ils ont une moindre capacité à y faire face, et ils seront aggravés par la crise financière et économique mondiale actuelle.

14. Les principaux enjeux et leurs impacts probables sont notamment:

- même si la croissance démographique ralentit, au niveau mondial, la croissance démographique reste forte dans les pays en développement, particulièrement dans les pays les moins avancés.
- Le vieillissement rapide des populations dans les pays en développement les plus avancés et l'urbanisation dynamique dans tous les pays en développement. Ces évolutions s'accompagnent de modification des schémas de production et de consommation de denrées alimentaires, dont un accroissement du double fardeau de la malnutrition, c'est-à-dire la coexistence de la sous-alimentation et de la suralimentation.
- L'intensification des échanges internationaux et une mobilité accrue du capital et du travail au sein des pays et entre les pays.
- Parallèlement à l'intensification des échanges, l'importance croissante des problèmes de biosécurité et de sécurité sanitaire des aliments, notamment l'incidence des ravageurs et des maladies transfrontières.

- L'intensification des pressions exercées sur les ressources naturelles telles que les sols, l'eau et la biodiversité, et les risques de conflits que cela comporte.
- Les pressions exercées sur l'agriculture, appelée à produire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, mais aussi des produits utilisés pour la production d'énergie et autres usages.
- Les changements climatiques et leurs effets toujours plus fréquents et plus graves sur la production, qui se traduisent par une augmentation de la fréquence et de la gravité des situations d'urgence et des catastrophes.

15. D'après des projections récentes (Nations Unies, 2006), la population mondiale devrait passer d'environ 6,5 milliards d'habitants en 2005 à près de 9,2 milliards d'ici 2050.

L'augmentation globale de 2,7 milliards d'habitants se situera dans les pays en développement, tandis que les populations des pays développés et des pays en transition devraient diminuer.

16. La croissance démographique sera inégalement répartie entre les pays et à l'intérieur même des pays. Les plus forts taux de croissance sont attendus en Afrique subsaharienne, dont la population devrait doubler d'ici 2050. En revanche, les taux de croissance démographique pour l'Asie devraient être plus faibles. Selon les prévisions, ils devraient être particulièrement bas en Asie de l'Est où l'accroissement devrait s'interrompre totalement en 2030 avant de décliner. Dans la quasi-totalité des pays en développement, la croissance démographique sera concentrée en zone urbaine. Cette transformation sera si radicale que les zones urbaines abriteront 3,2 milliards de gens et, partant, plus des 2,7 milliards d'habitants composant l'accroissement global de la population mondiale, ce qui déterminera un exode rural massif et un amenuisement des populations rurales. Bien que cette tendance marquée à l'urbanisation concerne presque tous les pays, ses effets sont nettement dictés par les circonstances nationales, et peuvent avoir des conséquences à la fois positives et négatives sur la faim et la pauvreté. Les répercussions néfastes devraient se faire le plus durement sentir dans les pays très pauvres où l'urbanisation transforme souvent la pauvreté rurale en pauvreté urbaine et engendre d'immenses bidonvilles et des pressions accrues sur les services sociaux. Dans la quasi-totalité des cas, l'urbanisation s'accompagne d'un abandon des champs et des terres fertiles au profit du développement urbain.

17. La migration prévue des populations vers les zones urbaines exercera une profonde influence sur la localisation de la production alimentaire, ainsi que sur les volumes et la composition des échanges internationaux et des circuits de distribution des denrées alimentaires. Parallèlement à cette mutation, on s'attend à une poussée de la demande d'aliments plus sûrs et de meilleure qualité, ce qui exigera des techniques de production raisonnées et viables.

18. Pour nourrir une population de 9,2 milliards d'habitants en 2050, la production alimentaire devra presque doubler par rapport à ses niveaux de 2000, et cette hausse devra, pour une large part, se produire dans les pays en développement. De nouvelles terres devront donc être mises en culture et il faudra trouver un équilibre entre des demandes concurrentes pour l'utilisation des terres. Surtout, la productivité des ressources agricoles existantes (terres, eau, cheptel) devra impérativement s'accroître par une intensification des cultures et une utilisation raisonnée des ressources. Cela suppose une amélioration des connaissances et des techniques d'exploitation novatrices, si l'on veut produire durablement plus d'aliments à partir de ressources limitées. Il faudra investir à grande échelle dans l'agriculture et les filières en amont et en aval de la production agricole pour en développer l'efficacité.

19. Outre la pénurie croissante de ressources, l'agriculture mondiale devra faire face aux impacts des changements climatiques. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a réuni une somme d'informations détaillées sur les effets probables du changement climatique sur l'agriculture. Si la température augmente de plus de 2° C, le potentiel mondial de production alimentaire moyenne devrait considérablement décroître tandis que les rendements des principales cultures telles que le maïs pourraient baisser dans le monde entier. Ce recul sera surtout marqué dans les basses latitudes. En Afrique, en Asie et en Amérique latine par exemple, les rendements pourraient chuter de 20 à 40 %. En outre, les épisodes climatiques

extrêmes comme les sécheresses et les inondations devraient s'intensifier, engendrant une aggravation des pertes dans les cultures et les élevages et une dégradation des forêts. Des investissements seront nécessaires là aussi pour développer les capacités d'adaptation dans les domaines de l'agriculture et des forêts. Par ailleurs, le secteur agricole devra adapter ses méthodes de production pour contribuer à atténuer l'impact global des changements climatiques. Les mesures d'atténuation viendront elles aussi gonfler le volume des investissements nécessaires dans l'agriculture, créant un fardeau supplémentaire pour les pays en développement.

20. S'agissant des flux commerciaux de produits agricoles, les besoins d'importations des pays en développement connaîtront probablement une augmentation considérable au cours des 50 prochaines années. Ainsi, on prévoit un quasi triplement de leurs importations céréalières qui passeront d'à peine plus de 100 millions de tonnes en 2000 à environ 300 millions de tonnes d'ici 2050. Dans les pays les plus pauvres où le secteur agricole est peu performant, une aggravation de la dépendance à l'égard des importations pourrait devenir préoccupante, notamment si les prix des importations reviennent aux niveaux élevés enregistrés en 2007 et en 2008. Au demeurant, la cherté des prix pourrait être synonyme de belles perspectives pour les exportateurs agricoles compétitifs; toutefois, seul un nombre assez restreint de pays en développement dispose des ressources matérielles, financières et humaines pour produire plus que leurs besoins croissants et rester maître de la concurrence face aux produits agricoles fréquemment subventionnés des pays de l'OCDE. Parallèlement à l'expansion rapide des échanges internationaux, l'apparition de nouveaux ravageurs et maladies transfrontières constitue une menace croissante. Ces maladies pourraient poser de grands défis aux économies nationales, au commerce international et, parfois (zoonoses) à la santé publique, et exiger un renforcement des stratégies et des capacités de lutte.

b) *Quelques grandes forces extérieures en action*

21. Au nombre ou en complément des grandes tendances exposées ci-dessus, diverses forces extérieures pourraient avoir une incidence sur l'action future de la FAO, notamment:

- la vulnérabilité mondiale à diverses formes de chocs tels que les revirements soudains des prix des denrées alimentaires, les migrations des populations en quête d'une vie meilleure, la construction de grands barrages en amont de fleuves transnationaux et ses effets pervers sur les populations vivant en aval, la concentration de la production alimentaire dans des zones vulnérables (par exemple les deltas), ou encore l'évolution des schémas climatiques à l'échelle de régions tout entières;
- l'évolution permanente du rôle premier de l'État, responsable de la formulation de cadres politiques et réglementaires propices au développement durable;
- le nombre croissant de pays à revenu intermédiaire, et le recours accru aux groupements régionaux et sous-régionaux;
- la persistance de la pauvreté et des inégalités avec des écarts énormes entre les pauvres et les nantis;
- les risques considérables liés à l'apparition de situations d'urgence dues à des catastrophes ou à des circonstances complexes;
- une bien plus grande sensibilisation du public aux questions alimentaires (sécurité sanitaire et qualité) et environnementales qui va de pair avec une évolution des modes de consommation, pour les aliments comme pour les biens matériels;
- la création de mécanismes mondiaux de gouvernance pour remédier aux problèmes communs à l'ensemble des pays tels que la sécurité alimentaire, la disparition de la biodiversité (notamment l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture), les changements climatiques, la déforestation, la dégradation des sols et des ressources en eau et l'apparition de maladies;
- les progrès constants de la recherche et des technologies, en dépit d'inégalités persistantes quant à l'accès à leurs bienfaits;
- l'impact considérable des technologies de l'information et de la communication sur les institutions et les sociétés; et,
- le rôle et l'efficacité de l'action du système des Nations Unies.

c) Progrès insuffisants dans la mise en œuvre des OMD

22. Alors qu'il ne reste que quelques années avant la fin de la période fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les progrès accomplis à ce jour au regard des objectifs de réduction de la pauvreté et de la faim sont inégaux. Si certaines régions du monde sont en voie de réaliser l'OMD1 (Asie de l'Est), ou l'ont déjà atteint (Chine), d'autres sont très mal partis pour parvenir à réduire de moitié la faim et la pauvreté d'ici 2015 (Afrique subsaharienne). Des différences persistent entre les régions, même dans des pays et des régions qui présentent un bilan global prometteur pour l'accomplissement de l'OMD1. En outre, la « faim cachée » due à un régime alimentaire carencé en fer, iodé, zinc et vitamine A, est très répandue.

L'insuffisance de progrès réels dans la réduction de la faim entrave la réalisation d'autres OMD, notamment le recul de la pauvreté. Des taux élevés de mortalité infantile et maternelle (OMD4 et OMD5, respectivement) ainsi qu'une faible fréquentation scolaire dans les pays en développement (OMD2) sont également intimement liés à la prévalence de la faim et de la malnutrition et à son corollaire, la pauvreté. La persistance de la faim et ses effets négatifs sur la santé et la productivité des individus continueront de faire obstacle à la lutte contre la pauvreté, et viendront exacerber la dégradation du milieu naturel. Il faudra redoubler d'efforts pour assurer un environnement durable (OMD7), sans lequel le développement à long terme et la sécurité alimentaire ne peuvent être assurés. Les forêts et les arbres jouent un rôle particulièrement important pour la conservation des sols, l'approvisionnement fiable en eau potable et la fourniture d'autres services essentiels. Une action concertée demeure indispensable pour réduire la faim et la pauvreté au rythme prévu.

d) Évolution du contexte de la coopération pour le développement

23. Des changements majeurs bouleversent le contexte de l'aide internationale et de la coopération pour le développement dans lequel la FAO intervient et sont encore aggravés par la crise financière et économique mondiale. L'Organisation devra donc continuer de s'y adapter en permanence pour rester en conformité avec les réformes engagées dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris pour l'«Unité d'action» sur le terrain. Plusieurs facteurs clés méritent d'être soulignés:

- les OMD qui constituent la base du programme d'action mondial et le cadre de la coopération pour le développement axée sur les résultats;
- les nouvelles modalités de financement qui reposent sur une augmentation du soutien budgétaire direct et sur des démarches globales, notamment les approches sectorielles menées à l'initiative des gouvernements, qui constituent désormais le mode d'assistance privilégié et ont supplanté l'approche du financement au coup par coup des projets;
- les contributions plus incisives de la part des institutions multilatérales dans la formulation et la mise en œuvre des plans de développement nationaux;
- la recherche constante d'une plus grande prise en charge nationale;
- les efforts concertés de coordination, d'harmonisation et d'alignement de l'aide, ainsi que de renforcement des capacités;
- l'apparition de nouveaux investisseurs et d'autres formes d'assistance de la part de la société civile, des fondations et du secteur privé;
- l'accent placé sur la gestion des résultats, la reddition de compte et la transparence ; et
- l'attente de partenariats renforcés dans le système des Nations Unies et en dehors de celui-ci.

24. Ces tendances, défis et problématiques qui préoccupent la communauté internationale autant que les Membres individuellement ont tout naturellement façonné les mesures à moyen et à long terme exposées ci-après ainsi que la formulation des objectifs et des résultats connexes attendus de l'Organisation.

*II. Vision de la FAO et objectifs mondiaux
(telle qu'approuvée dans le Plan d'action immédiate)*

25. La vision de la FAO est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux. Pour favoriser la réalisation de cette vision et des Objectifs du Millénaire pour le développement, la FAO s'attachera à promouvoir la contribution constante de l'alimentation et de l'agriculture durable à l'accomplissement des trois objectifs mondiaux suivants:

- réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

III. Approche fondée sur les résultats dans le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget

a) Principes

26. Une approche renforcée et fondée sur les résultats de la planification et de la mise en œuvre des programmes s'appuiera sur une structure hiérarchique, illustrée à la Figure 1, dans laquelle:

- les objectifs mondiaux représentent l'impact fondamental sur le développement, dans les domaines relevant du mandat de la FAO, visé par les États Membres;
- les objectifs stratégiques contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux;
- Les objectifs fonctionnels assurent l'environnement porteur nécessaire à l'action de la FAO;
- les résultats de l'Organisation définissent l'aboutissement des travaux de la FAO au titre de chaque objectif stratégique;
- les Fonctions essentielles représentent les principaux moyens d'action que la FAO devra mettre en œuvre pour obtenir des résultats, compte tenu de ses avantages comparatifs.

27. Les objectifs stratégiques indiquent l'impact que les Membres de l'Organisation devraient pouvoir obtenir aux niveaux national, régional et international dans un délai de dix ans, grâce aux interventions à valeur ajoutée de la FAO.

28. Pour faire en sorte que tous les aspects du travail de la FAO soient couverts par un cadre axé sur les résultats, des objectifs fonctionnels complémentaires aideront l'Organisation à améliorer non seulement la pertinence et l'impact de ses activités techniques, mais aussi leur efficacité et leur contribution à la réalisation des Objectifs stratégiques.

Figure 1: Liste des objectifs stratégiques/fonctionnels, des fonctions essentielles et des domaines d'action prioritaire

La vision de la FAO est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Pour favoriser la réalisation de cette vision et des Objectifs du Millénaire pour le développement, la FAO s'attachera à promouvoir la contribution constante de l'alimentation et de l'agriculture durable à l'accomplissement des **trois objectifs mondiaux** suivants:

- réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques	Fonctions essentielles	Objectifs fonctionnels
<p>A. Intensification durable de la production agricole.</p> <p>B. Accroissement de la production animale durable.</p> <p>C. Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles</p> <p>D. Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire.</p> <p>E. Gestion durable des forêts et des arbres.</p> <p>F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture</p> <p>G. Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence.</p> <p>H. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</p> <p>I. Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.</p> <p>K. Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales.</p> <p>L. Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.</p>	<p>a. Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et long termes.</p> <p>b. Collecte et fourniture d'informations, connaissances et statistiques.</p> <p>c. Élaboration d'instruments internationaux et de normes.</p> <p>d. Options et avis en matière de politique et de législation.</p> <p>e. Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités.</p> <p>f. Sensibilisation et communication.</p> <p>g. Interdisciplinarité et innovation.</p> <p>h. Partenariat et alliance.</p>	<p>X. Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes.</p> <p>Y. Administration efficace et efficace.</p>

29. Les résultats de l'Organisation sont plus spécifiques et indiquent les résultats attendus, sur une période de quatre ans – pour lesquels la FAO sera tenue responsable – de l'adoption et de la mise en application par les États Membres et les partenaires des produits et services de la FAO. Les résultats de l'Organisation, mesurés par des indicateurs, constitueront l'épine dorsale du Plan à moyen terme quadriennal et du Programme de travail et budget biennal de la FAO et illustreront les priorités de fond des Membres.

30. Les fonctions essentielles constituent les moyens d'action reposant sur les avantages comparatifs de la FAO et tendant à l'obtention de résultats, aux niveaux mondial, régional et national. Les fonctions essentielles exigent des stratégies claires pour assurer des approches cohérentes, la coopération entre unités organisationnelles, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence. Elles sont élaborées à la Figure 2 ci-dessous.

Figure 2: Fonctions essentielles de la FAO

- a) Ouvrir des perspectives à long terme et jouer un rôle de chef de file pour le suivi et l'évaluation des tendances de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, des pêches et des forêts;
- b) Stimuler la création, la diffusion et l'utilisation d'informations et de connaissances, y compris de statistiques;
- c) Négocier des instruments internationaux, établir des normes et des directives volontaires, appuyer l'élaboration d'instruments juridiques nationaux et promouvoir leur mise en application;
- d) Formuler des options et des avis en matière de politiques et de stratégies;
- e) Fournir un appui technique pour:
 - promouvoir les transferts de technologies,
 - favoriser le changement, et
 - renforcer les capacités, en particulier pour les institutions rurales,
- f) Recourir au plaidoyer et à la communication pour mobiliser la volonté politique et promouvoir une prise de conscience à l'échelle mondiale des mesures requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO;
- g) Faire en sorte que les activités techniques et les services d'appui reposent sur des approches intégrées interdisciplinaires et novatrices ;
- h) Recourir aux partenariats et aux alliances lorsqu'une action commune est nécessaire.

31. Parmi les autres outils sur lesquels reposera l'élaboration et l'obtention des résultats de l'Organisation et des Objectifs stratégiques, il faut citer les suivants:

- a) les cadres nationaux sur les priorités à moyen terme élaborés avec les divers gouvernements afin de cibler les efforts de la FAO sur les besoins nationaux;
- b) l'élaboration structurée et consultative de domaines d'action prioritaire sous-régionaux et régionaux, au cours de laquelle les Conférences régionales et les Commissions régionales spécialisées seraient consultées;
- c) au niveau mondial, un nombre limité de domaines d'action prioritaires.

32. La mobilisation et l'emploi des contributions volontaires seront guidés par ce cadre à tous les niveaux – national, sous-régional, régional et mondial. Les domaines d'action prioritaires contribuent aux résultats de l'Organisation, dont ils sont le pivot, en :

- a) aidant à mobiliser des ressources pour les groupes de résultats prioritaires qui pourraient bénéficier d'un financement supplémentaire en constituant des « thèmes phares » fournissant un outil de communication et de plaidoyer pour favoriser la mobilisation de ressources extrabudgétaires volontaires et faciliter les partenariats, et compléter ainsi les contributions ordinaires;
- b) favorisant peu à peu un financement groupé et moins restrictif à partir de contributions extrabudgétaires volontaires;

- c) prenant en compte principalement les questions qui sont des priorités pour les pays en développement, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et l'ajustement des cadres des politiques;
- d) facilitant le contrôle exercé par les organes directeurs sur l'utilisation de ces ressources extrabudgétaires, conformément aux priorités convenues.

33. Des responsabilités de direction claires, couvrant l'ensemble du cycle de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation, seront assignées pour chaque objectif stratégique, résultat de l'Organisation, domaine d'action prioritaire, fonction essentielle et objectif fonctionnel. Les gestionnaires, dans tous les lieux d'affectation, devront rendre compte des progrès réalisés, non seulement quant aux produits et services fournis, mais aussi quant aux résultats obtenus.

C. ÉLÉMENTS DU PLAN À MOYEN TERME 2010-13 ET DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-11

34. Le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget seront reproduits sous la forme d'un document mixte qui offrira un panorama complet de ce que la FAO prévoit d'accomplir sur une période de quatre et deux ans pour appuyer les décisions des organes directeurs en matière d'activités planifiées et de ressources, et suivre leur mise en œuvre.

I. Plan à moyen terme

35. Le Plan à moyen terme présente, sur une période de quatre ans, la formulation des objectifs stratégiques et fonctionnels dans un cadre de résultats standard, la manière dont les fonctions essentielles sont employées, en fonction des résultats visés, et les domaines d'action prioritaires indiquant les avantages escomptés de l'affectation des ressources extrabudgétaires aux résultats groupés.

a) Cadres de résultats

36. Les cadres de résultats définissent les résultats de l'Organisation contribuant à la réalisation des objectifs fonctionnels et stratégiques, les indicateurs et les cibles permettant de vérifier systématiquement l'apport de la FAO, l'estimation d'ensemble des ressources nécessaires, montrant pour chaque objectif le détail des contributions ordinaires et des ressources extrabudgétaires estimées. Le modèle de présentation du cadre des résultats est exposé à la Figure 3, ainsi qu'une définition des termes principaux.

Figure 3: Modèle de cadre des résultats

Objectif stratégique/fonctionnel [Titre]: Avantages ou changements escomptés dans un délai de dix ans au niveau des institutions des États Membres, de la communauté internationale ou des partenaires du développement.	
Questions et défis – énoncé du ou des problèmes à résoudre, y compris les tendances et les facteurs macroéconomiques, environnementaux et démographiques importants qui leur sont liés ; mise en évidence des principaux besoins d'intervention en matière de développement en insistant sur les possibilités d'intervention de la FAO, par le biais des résultats organisationnels ciblés et des outils essentiels.	
Hypothèses et risques liés à la réalisation de l'Objectif stratégique/fonctionnel, en supposant que les résultats de l'Organisation soient bien atteints. Les hypothèses concernent les risques qui pourraient peser sur l'état d'avancement ou le succès d'une intervention de développement.	
Analyse de l'application des fonctions essentielles de l'Organisation pour produire chacun des résultats de celle-ci.	
Résultats organisationnels	
Résultat organisationnel 1 [titre] Résultats, ou effets, qui sont attendus des résultats à atteindre sur une période de quatre ans grâce à la mise en application et à l'utilisation des produits et services de la FAO.	
Indicateur de résultat organisationnel 1 [description] Facteur quantitatif ou qualitatif ou variable fournissant un moyen simple et fiable de mesurer les réalisations, de refléter les changements liés à une intervention ou d'aider à évaluer l'efficacité d'un acteur du développement.	Cible (4 ans) <i>La valeur d'un indicateur à un moment donné.</i>
Principaux outils [liste] - Approches générales mises en œuvre par la FAO pour préparer son intervention au titre d'un résultat particulier de l'Organisation. Les « principaux outils » décrivent de manière synthétique les principaux produits et activités nécessaires pour parvenir à un résultat de l'Organisation. Ils découlent d'une analyse approfondie menée par les directeurs de programme de la manière dont la FAO peut utiliser au mieux les fonctions essentielles pour tirer parti de l'avantage comparatif de l'Organisation. Les approches dont les principaux outils sont la traduction seront habituellement financées par une combinaison de ressources du programme ordinaire et extrabudgétaires. Comme les résultats de l'Organisation, les « principaux outils » reflètent les contributions de multiples unités organisationnelles.	
Budget de l'objectif stratégique , ventilé par Résultat de l'Organisation (avec ventilation supplémentaire entre les contributions ordinaires et les ressources extrabudgétaires et par région).	

37. Des hauts gestionnaires (sous-directeurs généraux et chefs de bureaux) ont été chargés de formuler le cadre des résultats pour chaque objectif stratégique et fonctionnel. Ils ont désigné des hauts fonctionnaires chargés de diriger des équipes interdépartementales chargées de la stratégie, (comprenant du personnel du Siège et des bureaux décentralisés) pour le processus de formulation. Le caractère véritablement multidisciplinaire des équipes (un tiers environ des membres de l'équipe proviennent de l'extérieur du département chef de file) a permis de formuler un cadre d'objectifs stratégiques et fonctionnels, axés sur les résultats, émanant véritablement de l'ensemble de l'Organisation et identifiant clairement les contributions des différentes unités pertinentes, en ce qui concerne les résultats et les principaux outils.

38. Les membres ont souligné à quel point il importait de hiérarchiser et de focaliser les mesures pour déterminer comment la FAO répondra aux différents problèmes de développement couverts par les résultats organisationnels. Lors de la formulation du cadre des résultats, l'analyse s'est effectuée à trois niveaux :

- Au niveau de l'objectif stratégique, une analyse axée sur un cadre logique a été réalisée pour confirmer comment les résultats organisationnels proposés couvrent les problèmes fondamentaux et pour définir les lacunes et chevauchements.
- Au niveau du résultat organisationnel, les équipes chargées de la stratégie ont été invitées à: formuler des indicateurs de résultat SMART y compris des objectifs et moyens de vérification; identifier les principales hypothèses et les risques liés à chaque indicateur; et valider les principaux outils à utiliser lors de la mise en œuvre.
- Au niveau des principaux outils, les approches suivies pour la fourniture des biens et services de la FAO ont été affinées, compte tenu des atouts de la FAO découlant de l'application de ses fonctions essentielles, des résultats passés de l'organisation, de ses capacités techniques, de la disponibilité de biens et services fournis par d'autres sources, et des possibilités de partenariat.

b) Cadres de résultats des objectifs stratégiques

39. La série des objectifs stratégiques comporte une gamme d'objectifs sectoriels et transversaux. Les membres ont souligné qu'il convenait que les domaines d'activités de l'Organisation soient complémentaires et clairement ciblés de manière à éviter les doubles emplois. Lors de la préparation des cadres de résultats, les équipes chargées de la stratégie se sont consultées pour: i) incorporer dans les résultats organisationnels des liens clairement identifiés vers des domaines essentiellement transversaux; et ii) préciser la valeur ajoutée et interdisciplinaire que des objectifs organisationnels transversaux apporteraient à l'exécution de tous les objectifs stratégiques;

40. Ce processus analytique a supposé que l'on opère des choix entre différentes modalités d'action au sein des objectifs stratégiques, en s'appuyant sur les orientations des Comités techniques du Conseil. Au moment de la rédaction du présent document, le Comité des pêches et le Comité des forêts ont respectivement examiné les objectifs stratégiques C et E. Leurs réactions peuvent être résumées comme suit.

41. Durant la réunion du Comité des pêches, quelques observations ont fait état de préférences relatives quant aux résultats organisationnels. De nombreux Membres ont toutefois identifié divers domaines thématiques abordés dans les résultats de l'Organisation et jugés prioritaires, qui ont été pris en compte lors de l'élaboration des indicateurs. Globalement, la formulation actuelle de l'Objectif stratégique C (pêches et aquaculture) a été appuyée. Comme l'a demandé le Comité des pêches, il a été spécifiquement fait mention de la pêche artisanale dans les résultats de l'Organisation.

42. Le Comité des forêts a adopté le projet de stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie ainsi que les résultats de l'Organisation et outils principaux de l'Objectif stratégique E (forêts et arbres). Le Comité des forêts n'a pas recommandé de modifications majeures au cadre de résultats, mais certaines corrections relatives à la formulation. Ainsi, pour le résultat de l'Organisation E3, une référence à la gouvernance a été élargie à « la gouvernance à tous les niveaux »; pour le résultat de l'Organisation E5, une référence aux investissements dans les forêts a été étendue à l'investissement dans l'innovation; pour le résultat de l'Organisation E6, une référence à l'importance de conserver la biodiversité des forêts a été étendue à la conservation des ressources génétiques forestières.

43. Les formulations actuelles des cadres de résultats pour les onze objectifs stratégiques sont fournies en annexes 2 à 12. Rappelons que ces formulations, en cours d'élaboration, sont améliorées progressivement, notamment la cohérence et la concision de leur énoncé, ainsi que la précision des indicateurs et des cibles et leur capacité à être mesurés.

c) Cadres de résultats des objectifs fonctionnels

44. Les objectifs fonctionnels sont destinés à couvrir les activités essentielles créant au sein de la FAO un environnement favorisant l'obtention efficace et efficiente des principaux résultats de l'Organisation relevant des objectifs stratégiques. L'objectif fonctionnel applique également un cadre de résultats destiné à soutenir des fonctions essentielles et les dimensions transversales cruciales.

45. La formulation des objectifs fonctionnels présente certaines difficultés qui lui sont propres. Afin de favoriser la cohérence et de tenir compte des liens entre les domaines de travail couverts par les objectifs fonctionnels, il a été nécessaire de renforcer sensiblement la série de résultats de l'Organisation présentés dans le document de la Direction joint à la PAI. Comme l'essentiel du travail couvert par les objectifs fonctionnels prend la forme d'un soutien interne aux responsables des objectifs stratégiques, la formulation des objectifs fonctionnels devra être validée par les équipes chargées des objectifs stratégiques, processus qui ne fait que commencer. Il est donc souligné que les matrices de résultats des objectifs fonctionnels représentent un travail en progression.

46. S'agissant de l'objectif fonctionnel X, une difficulté de taille a été d'assurer la cohérence et la cohésion de la formulation axée sur les résultats d'un ensemble divers de domaines englobant la gouvernance et la supervision, la prise en compte des priorités des membres dans les programmes de la FAO, la mobilisation des ressources ainsi que la mise en œuvre d'approches organisationnelles pour les fonctions essentielles de la FAO. Compte tenu de l'ampleur des travaux concernés, l'objectif fonctionnel X n'a pas une contrepartie institutionnelle claire, comme d'autres objectifs stratégiques et l'objectif fonctionnel Y. L'une des questions qui se posent est de savoir si les fonctions essentielles concernant le plaidoyer et la communication, l'information, les connaissances et les statistiques, les avis techniques, généraux et juridiques, l'appui au renforcement des capacités et l'appui à l'élaboration d'instruments internationaux peuvent être adéquatement représentées et quantifiées grâce aux principaux outils et aux indicateurs d'un même résultat de l'Organisation (X2 sur les services de la FAO).

47. Le Groupe de travail 1 a examiné les objectifs fonctionnels le 16 avril et fourni des indications qui serviront à améliorer les formulations. Entre-temps les versions présentées au groupe de travail 1 (y compris certaines corrections), sont présentées en annexes 13 et 14.

d) Application des fonctions essentielles

48. Les fonctions essentielles sont les moyens d'action critiques que la FAO appliquera pour obtenir les résultats organisationnels. Comme le prévoit le Plan d'action immédiate, le Plan à moyen terme illustrera la manière dont chaque fonction essentielle a été systématiquement appliquée à la formulation des résultats organisationnels, contribuant à recentrer les activités de la FAO et à rendre l'utilisation des partenariats plus efficace.

e) Domaines d'action prioritaire

49. Le calendrier de la préparation du Plan à moyen terme prévoyait que la formulation des domaines d'action prioritaires aurait lieu en même temps que celle des résultats organisationnels. Dans la pratique, une approche progressive a été suivie pour la formulation des domaines d'action prioritaire. En effet, les équipes stratégiques ont d'abord formulé les résultats organisationnels pour chaque objectif stratégique de janvier à mars avant d'accorder la priorité à la formulation des domaines d'action prioritaires.

50. Les éléments de la formulation d'un domaine d'action prioritaire sont les suivants: titre, objectifs stratégiques et résultats organisationnels visés, description du domaine d'action prioritaire, partenariats concernés et lien avec les résultats de l'Organisation, y compris le domaine d'action principal dans chaque résultat de l'Organisation, le niveau auquel il intervient (mondial, régional, national, etc.) et la question de savoir si les risques identifiés dans la

formulation du résultat de l'Organisation seraient atténués par un financement perçu par l'intermédiaire du domaine d'action prioritaire.

51. Compte tenu de la définition adoptée, chaque domaine d'action prioritaire regroupe les résultats de l'Organisation qui sont liés à un même thème ou à une question commune à plusieurs objectifs stratégiques considérés comme « phares » et fournissant un outil de communication et de plaidoyer pour favoriser la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Les domaines d'action prioritaires sont donc directement liés au cadre de résultats par l'intermédiaire des résultats de l'Organisation concernés, de sorte qu'il n'y a pas de strate supplémentaire dans la hiérarchie des résultats.

II. Programme de travail et budget

52. Le Programme de travail et budget 2010-11 indiquera les besoins de ressources sur deux ans pour que l'Organisation puisse entreprendre les activités visées par le nouveau Cadre stratégique. La préparation du Programme de travail et budget a commencé en avril et des projets de propositions seront présentés au Comité financier et au Comité du programme en juillet et au Conseil en septembre.

53. Le Programme de travail et budget présentera :

- les besoins de ressources sur deux ans – fixées et volontaires – pour atteindre les objectifs sur deux ans des indicateurs de chaque résultat organisationnel dans le cadre de résultats ;
- Les coûts et économies découlant de l'application du Plan d'action détaillée
- le budget administratif correspondant à l'objectif fonctionnel Y;
- la responsabilité organisationnelle pour chaque résultat;
- toutes les autres obligations financières;
- le calcul des augmentations de coût et des gains d'efficience;
- les crédits destinés à couvrir les obligations de dépense à long terme et les obligations sous-financées et à alimenter les fonds de réserve;
- un projet de résolution sur les crédits budgétaires.

a) Structure du Siège

54. Le Plan d'action immédiate appelait à une refonte complète de la structure organisationnelle du Siège de la FAO, devant commencer en 2009 et s'achever pour 2012. Le processus mis en œuvre et la structure proposée ont été examinés le 23 mars par les groupes I et III du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI.

55. Ces activités devraient être considérées comme des « travaux en cours » en raison de deux démarches actuelles interconnectées menées dans le cadre du PAI, qui pourraient avoir des incidences sur la structure organisationnelle: l'Examen détaillé, dont le rapport final est attendu pour la fin d'avril, et l'élaboration des résultats de l'Organisation dans le contexte du PMT 2010-13 et du PTB 2010-11.

56. Les propositions susmentionnées sont tout à fait conformes aux orientations données par la Conférence en 2008, et qui sont récapitulées dans les actions 3.91 à 3.96 du PAI, concernant à la fois la structure au niveau supérieur et des propositions préliminaires relatives à la structure au niveau situé au-dessous des niveaux supérieurs. Les groupes de travail ont formulé toute une série d'observations et de suggestions, et demandé nombre d'explications et d'éclaircissements. La direction présentera d'autres détails dans la documentation de la prochaine réunion conjointe des Groupes de travail consacrée à la structure organisationnelle du Siège (prévue en juin).

57. Entre-temps, la Direction continuera à élaborer le Programme de travail et budget pour 2010-2011 à partir de la structure organisationnelle proposée pour le Siège à la réunion de mars, fournie pour information en Annexe 15.

b) Décentralisation

58. L'Évaluation indépendante de la décentralisation 2004, ainsi que l'EEI et le PAI, ont souscrit à l'idée qu'il fallait une forte présence de la FAO sur le terrain. L'EEI a formulé des recommandations dans le sens d'un nouveau rôle clair pour les bureaux régionaux, qui seraient davantage orientés sur l'analyse et le conseil en matière de politiques et seraient notamment responsables au premier chef de l'élaboration de stratégies et de programmes dans l'ensemble de leurs régions respectives; de bureaux sous-régionaux qui soient les instances d'appui technique de la FAO dans les sous-régions respectives; et d'une nouvelle fondation pour l'établissement, la présence, la structure, les fonctions et la dotation en personnel des bureaux de pays.

59. Le PAI met l'accent sur des activités qui permettraient que les bureaux décentralisés et le Siège opèrent comme une Organisation unifiée. Cela serait obtenu moyennant des modifications de la structure du Siège, ainsi que par la décentralisation des pouvoirs, le travail en réseau et la pleine participation des bureaux décentralisés aux décisions de la FAO dans leur ensemble, des délégations de pouvoirs assorties d'obligations redditionnelles et un équilibre approprié entre le Siège et les bureaux de terrain. La matrice d'actions du PAI sur la décentralisation comprend 15 actions ayant pour objet d'y parvenir (Actions 3.76 à 3.90). Le processus suivi, l'état d'avancement et les orientations ont été examinés avec les Groupes de travail I, II et III le 17 avril et seront pris en compte lors de la préparation du PTB 2010-11.

D. CONCLUSION

60. Il est important de souligner de nouveau – comme proposé dans le Plan d'action immédiate – que les éléments d'informations communiqués aux comités et au Conseil à cette étape concernent un « document en cours d'élaboration ». Sur la base des réactions reçues, la direction préparera un document plus complet (indiquant les besoins de ressources) pour les sessions des comités planifiées en juillet et la cent trente-septième session du Conseil tenue à la fin de septembre.

ANNEXE 1: ÉTAPES PRÉPARATOIRES ET CALENDRIER D'EXAMEN RELATIFS AU CADRE STRATÉGIQUE, AU PLAN À MOYEN TERME 2010-2013, AU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-2011 ET À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

PHASE I			
<i>La Direction (janvier-mars) prépare les éléments des projets de Cadre stratégique, PMT et PTB; formule les objectifs stratégiques et fonctionnels, les résultats organisationnels (sans ressources), les indicateurs; applique les fonctions essentielles; élabore la structure organisationnelle (étapes 1 et 2 du processus)</i>			
<i>Les Membres (mars-juin) examinent les projets de cadres de résultats (sans ressources), débattent des priorités à établir, élaborent la structure organisationnelle, l'Examen détaillé (étapes 3, 4, 8 du processus)</i>	Date 2009	Réunion²	Documentation pour examen
	5 mars	COFI	Projet de cadre de résultats pour l'objectif stratégique C (pêches et aquaculture)
	17 mars	COFO	Projet de cadre de résultats pour l'objectif stratégique E (forêts et arbres)
	23 mars	GT I	Projets de cadres de résultats (objectifs stratégiques): processus, défis, exemples, format
	23 mars	GT I+III	Prise en considération de la structure organisationnelle du Siège
	16 avril	GT I	Projets de cadres de résultats (objectifs stratégiques, objectifs fonctionnels); domaines d'action prioritaires
	17 avril	GT III	Examen relatif aux dotations en effectifs des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis
	22 avril	COAG	Projets de cadres de résultats pour les objectifs stratégiques A (production végétale), B (production animale), D (qualité et sécurité sanitaire des aliments), F (ressources naturelles)
	11-12 mai	CP/CF	Éléments pour le projet de Cadre stratégique et de PMT/PTB
	11-12 mai	CF	Éléments pour l'Examen détaillé

² Réunions se rapportant directement au Cadre stratégique/Plan à moyen terme, au Programme de travail et budget et à la structure organisationnelle. Le calendrier et l'ordre du jour des réunions du CoC-EEI et des groupes de travail de mai à septembre sont provisoires et soumis à l'examen et à l'approbation du Bureau du CoC-EEI.

	13 mai	Réunion conjointe	Éléments pour le projet de Cadre stratégique, PMT/PTB Concept de Réforme dans la croissance
	20 mai	GT III	Examen des recommandations de l'Examen détaillé
	3 juin	GT I	Éléments pour le projet de Cadre stratégique, PMT/PTB
	4 juin	GT III	Examen relatif aux dotations en effectifs des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis
	4 juin	GT I+III	Examen de la structure organisationnelle du Siège
	5 juin	CoC-EEI	Concept de Réforme dans la croissance
	15-19 juin	CL 136	Éléments pour le projet de Cadre stratégique, PMT, PTB Recommandations de l'Examen détaillé

PHASE II

La Direction (avril-juillet) prépare les documents relatifs aux projets de Cadre stratégique et de PMT/PTB; formule les contributions des unités aux résultats et planifie les ressources, en prenant en compte les orientations du CoC-EEI, des comités techniques, du Comité du Programme, du Comité financier et du Conseil (étapes 5, 6 et 9 du processus)

	Date 2009	Réunion³	Documentation pour examen
Les Membres (en juillet) examinent les documents relatifs aux projets de Cadre stratégique et de PMT/PTB (étapes 10 et 11 du processus)	22 juillet	GT I	Projet de Cadre stratégique, PMT/PTB, y compris ressources
	24 juillet	CoC-EEI	Concept de Réforme dans la croissance
	27-28 juillet	CP/CF	Projet de Cadre stratégique, PMT et PTB, y compris ressources
	29 juillet	Réunion conjointe	Projet de Cadre stratégique, PMT et PTB, y compris ressources

³ Réunions se rapportant directement au Cadre stratégique/Plan à moyen terme, au Programme de travail et budget et à la structure organisationnelle. Le calendrier et l'ordre du jour des réunions du CoC-EEI et des groupes de travail de mai à septembre sont provisoires et soumis à l'examen et à l'approbation du Bureau du CoC-EEI.

PHASE III

La Direction (août) produit les documents relatifs aux projets de Cadre stratégique et de PMT/PTB sous leur forme finale.

	Date 2009	Réunion²	Documentation pour examen
Les Membres (septembre-novembre) examinent et approuvent le Cadre stratégique et le PMT/PTB sous leur forme finale (étapes 12 et 14 du processus)	8 sept.	GT I + II + III	Présentation du projet final de Cadre stratégique, PMT et PTB
	16 sept.	GT I	Examen final et recommandation du Cadre stratégique, du PMT et du PTB
	16 sept.	GT III	Examen final relatif aux dotations en effectifs des bureaux décentralisés, à leur emplacement et aux pays desservis
	24 sept.	CoC-EEI	Examen et adoption du Rapport final du CoC-EEI (y compris des recommandations sur le Cadre stratégique, le PMT et le PTB)
	28 sept.-2 oct.	CL 137	Cadre stratégique, PMT, PTB, y compris le niveau de budget (pour recommandation)
	14-21 nov.	C 36	Cadre stratégique, PMT, PTB et niveau de budget (pour approbation)

ANNEXE 2: OBJECTIF STRATÉGIQUE A - INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Problèmes et défis

Pour assurer une utilisation plus efficace des ressources et renforcer la sécurité alimentaire, le développement rural et les moyens d'existence, il est essentiel d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité des cultures, grâce à des pratiques durables reposant sur des bases scientifiques. Au niveau mondial, environ 1,4 milliard d'hectares de terres arables sont destinés à la production agricole et 2,5 milliards au pâturage. Ensemble, ces terres procurent la plupart des aliments (pour la consommation humaine et animale) et des fibres de la planète. Le monde, qui en 2050 aura besoin de deux fois plus de nourriture pour les 9,2 milliards d'habitants attendus qu'il ne lui en fallait en 2000, doit également compter avec une diminution des terres disponibles (la surface par habitant reculera, passant de 4,3 hectares en 1961 à 1,5 hectare en 2050), une croissance ralentie de la productivité agricole (le taux de croissance annuel des principales céréales tombera de 3 à 5 pour cent en 1980 à environ 1 pour cent en 2050), des contraintes liées au changement climatique (intensité et incidence accrues des sécheresses, des inondations et des ravageurs) et une érosion des services écosystémiques. Par ailleurs, l'urbanisation et la hausse des revenus alimentent la demande de produits agricoles améliorés, quant à la variété, la qualité et la sécurité sanitaire.

Des approvisionnements alimentaires suffisants et de la qualité requise exigeront des systèmes de production plus efficaces et solides reposant sur de bonnes pratiques agricoles assurant une utilisation efficace de la base de ressources naturelles, et s'inscrivant dans un cadre politique et institutionnel porteur. L'amélioration de la productivité et la diversification doivent être soutenues par des moyens d'existence durables, une sécurité alimentaire renforcée et des approches fondées sur la chaîne de valeur.

Pour relever ces défis, l'Objectif stratégique recommande une intensification de la production agricole fondée sur une approche écosystémique, y compris une assistance technique et aux politiques dans quatre directions clés:

- a) Accroître la productivité agricole grâce à une meilleure utilisation des ressources, afin d'obtenir de meilleurs rendements tout en favorisant la durabilité des systèmes agricoles et le passage d'une exploitation de subsistance à une agriculture à vocation commerciale, appuyée notamment par l'agriculture de conservation et la gestion intégrée des éléments nutritifs.
- b) Encourager la protection durable des cultures grâce à la protection intégrée contre les ravageurs et à la mise en œuvre au niveau national d'instruments acceptés dans le monde entier, comme par exemple la Convention internationale pour la protection des végétaux et la Convention de Rotterdam, pour réduire au minimum les problèmes de ravageurs, les abus de pesticides et la pollution de l'environnement.
- c) Gérer la biodiversité et les services écosystémiques, grâce à l'identification et l'utilisation de mécanismes permettant de valoriser la biodiversité agricole et les services écosystémiques, et à des pratiques agronomiques rationnelles (gestion efficace des cultures, du sol, des nutriments et de l'eau); et
- d) Renforcer les moyens d'existence grâce aux bénéfices tirés d'une meilleure productivité et d'une diversification accrue au sein de la chaîne de valeur, notamment en fournissant les conditions d'accès aux connaissances et bonnes pratiques agricoles, à des semences de qualité, aux techniques après récolte et de transformation agricole, aux systèmes de sécurité sanitaire des aliments, aux marchés et au crédit.

Ce cadre englobe également les instruments, les traités, les conventions et les codes mondiaux et régionaux par lesquels la coopération internationale agit pour renforcer les ressources naturelles et favoriser leur utilisation durable, et pour réduire les risques que les menaces transfrontières font peser sur la production, l'environnement et la santé humaine, et en améliorer la gestion, face à une mondialisation croissante.

Pour être effective, l'intensification de la production agricole requiert un environnement politique et institutionnel porteur, accompagné d'un renforcement des capacités. Cela demandera une analyse sous-sectorielle de l'agriculture, des données et des statistiques sous-sectorielles à jour pour étayer le processus de développement, ainsi que des informations concernant l'interaction entre les cultures et l'environnement, l'incidence des ravageurs transfrontières des cultures, l'importance et l'impact des cultures bioénergétiques, et les services écosystémiques.

Hypothèses et risques

- Hypothèse: que la croissance de la demande de produits alimentaires (pour la consommation humaine et animale) et de fibres se poursuive au rythme prévu ou à un taux supérieur, et que les États Membres s'emploient à élaborer des politiques favorables à une intensification durable de la production agricole.
 - Hypothèse: que le changement climatique continue d'affecter la production agricole, rendant ainsi nécessaires des stratégies, des techniques et des politiques appropriées d'adaptation et d'atténuation de ses effets.
 - Hypothèse: que les pays, en partenariat avec les parties prenantes, investissent dans le développement et l'adoption de techniques et de politiques d'intensification de la production agricole selon une approche écosystémique, favorisant ainsi un élargissement du choix et de la diversité des systèmes de production que les agriculteurs peuvent utiliser pour améliorer les revenus et la santé.
 - Hypothèse: que les gouvernements, les organisations régionales et la communauté internationale mettent en place les mesures techniques, institutionnelles, politiques et juridiques nécessaires pour que le secteur agricole puisse contribuer de manière effective, sûre et équitable, à la réalisation des objectifs nationaux établis; que la FAO soit dotée des moyens nécessaires pour les soutenir dans cet effort; et que les États Membres soient à même de mettre en œuvre les normes et les accords négociés au niveau international.
 - Risque: que la volatilité croissante du marché de l'énergie et des intrants ne perturbe l'agriculture et, en raison des liens croissants entre le prix des intrants et celui des produits énergétiques, n'affaiblisse la rentabilité du secteur en l'absence de réponses appropriées.
 - Risque: que des événements politiques et économiques dans les pays vulnérables ne ralentissent considérablement le transfert des innovations et leur adoption.
 - Risque: que le coût et la disponibilité de l'eau ne deviennent une entrave majeure à l'intensification des cultures.
 - Risque: que certains pays n'aient pas les capacités suffisantes pour collecter, vérifier, analyser, diffuser et échanger des informations et des données, conformément aux normes internationales, et faciliter ainsi véritablement la prise de décision.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif A

Résultat de l'Organisation A1- Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional	
Indicateur	Cible (4 ans)
A 1.1 Des politiques, des stratégies ou des programmes nouveaux ou renforcés sur l'intensification durable et la diversification de la production agricole, y compris des réponses au changement climatique.	10 pays ayant des politiques ou des stratégies d'intensification durable de la production agricole 33 programmes nationaux de sécurité alimentaire 8 programmes régionaux de sécurité alimentaire 8 pays avec des politiques, des stratégies ou des programmes de diversification des cultures
A 1.2 Les instances intergouvernementales, dont le Comité de l'agriculture (COAG), la Commission internationale du riz (CIR) et la Commission du développement durable (CDD), fournissent des orientations en matière d'intensification durable de la production agricole.	COAG, CDD, CIR et d'autres instances intergouvernementales
A 1.3 Nombre de pays ayant des politiques, des programmes, des stratégies ou des projets destinés à essayer, documenter et adopter des pratiques qui gèrent la biodiversité agricole et les services écosystémiques et préparent la biodiversité, notamment par le paiement de services environnementaux dans les paysages de production agricole.	5 pays
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Avis technique aux décideurs encourageant l'intégration de la production agricole durable dans une perspective de sécurité alimentaire et de nutrition plus vaste. 2. Cadre pour l'intensification durable de la production agricole par le biais de l'approche écosystémique incluant des principes directeurs, des listes de contrôle et des études de cas à utiliser pour l'élaboration de politiques, de programmes et de projets. 3. Documents directeurs et assistance technique sur l'évaluation de la durabilité économique, sociale et environnementale de l'intensification durable de la production agricole. 4. Renforcement des capacités, formation, diffusion d'informations et sensibilisation grâce à des lignes directrices, des manuels et des méthodologies. 5. Stratégies pour la production et la diversification agricoles, y compris l'introduction de technologies nouvelles et adaptées (par exemple, pour les cultures horticoles, l'agriculture urbaine et périurbaine, les fourrages, etc.). 6. Meilleure utilisation de l'information et des plateformes intergouvernementales, des instances, du travail en réseau et des outils de gestion des connaissances. 7. Mesures de référence et suivi des parcours et des pâturages afin de renforcer la sécurité alimentaire et de promouvoir le développement de la résistance au climat. 8. Analyse des systèmes agricoles, directives et appui aux projets visant à établir des liens entre les agriculteurs et les marchés. 9. Stratégies nucléaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. 10. Avis techniques liés au paiement des services environnementaux dans les paysages agricoles sélectionnés. 11. Production et l'utilisation d'informations et de statistiques à jour et fiables liées à la production agricole. 	

Résultat de l'Organisation A 2 - Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes sont réduits de façon durable aux niveaux national, régional et mondial	
Indicateur	Cible (4 ans)
A 2.1 Adoption et meilleure application au niveau national des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).	15 normes élaborées et 12 adoptées Application améliorée dans 8 pays en développement
A 2.2 Pourcentage de pays affectés recevant des prévisions et d'autres informations sur le criquet pèlerin et d'autres ravageurs transfrontières des plantes.	100 pour cent
A 2.3 Des plans nationaux et régionaux d'intervention d'urgence sont formulés pour des menaces spécifiques de ravageurs et de maladies, autres que le criquet pèlerin, y compris les plantes adventices et ligneuses.	12 pays dans 3 régions
A 2.4 Nombre de pays et de sous-régions ayant recours à des systèmes de lutte préventive contre le criquet pèlerin ou à l'application intégrée à grande échelle de la technique de l'insecte stérile.	6 pays dans chacune des 4 sous-régions
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Avis techniques aux décideurs qui favorisent l'intégration de la protection des plantes dans la production agricole durable dans une perspective plus vaste de sécurité alimentaire. 2. Orientations fournies aux pays sur la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de protection durable des plantes. 3. Cadre pour les programmes de protection durable des plantes grâce à la mise en application de la CIPV à l'utilisation des normes internationales. 4. Renforcement des capacités, formation, diffusion des informations et sensibilisation, par le biais de lignes directrices, manuels et méthodologies. 5. Fourniture, et meilleure utilisation, d'une tribune neutre et échange d'informations, y compris en tant qu'élément clé du système phytosanitaire mondial de gouvernance pour les échanges commerciaux. 6. Mesures de référence des besoins en matière de renforcement des capacités et l'élaboration d'un cadre international pour faciliter la mise en œuvre des NIMP. 7. Collaboration pour la planification des interventions d'urgence et l'alerte rapide concernant les ravageurs et les maladies transfrontières, notamment dans le cadre du programme EMPRES et de la CIPV. 8. Stratégies nucléaires visant à élaborer des outils pour la gestion des ravageurs et des maladies des plantes. 9. Facilitation de l'investissement pour les ressources extrabudgétaires destinées à l'élaboration de projets, programmes et politiques. 10. Systèmes de gestion de l'information et d'alerte rapide, réseaux permettant de communiquer avec les communautés affectées et technologies de transmission des données et rapports d'information normalisés pour la détection rapide et le suivi en temps réel des ravageurs et des maladies des plantes transfrontières. 11. Mesures de la vulnérabilité des moyens d'existence grâce à des données sur la vulnérabilité émanant de sources diverses comme le SMIAR (FAO), le VAM (PAM), le Réseau du système d'alerte précoce contre la famine (USAID) et le SICIAV pour les pays affectés. 	

- | |
|--|
| <p>12. Lignes directrices et plans d'interventions d'urgence, et outils de préparation structurés à l'appui des décisions pour la prévention; fichiers des consultants potentiels ayant des compétences dans le domaines pertinents comme la gestion et la coordination des situations d'urgence, listes de fournisseurs et d'opérateurs aériens; accords, mandats et contrats standards, etc.</p> <p>13. Mécanismes régionaux et sous-régionaux destinés à garantir efficacement la collaboration et la communication sur les risques, la coopération et la coordination interinstitutions entre les pays et les régions sur la prévention des ravageurs et des maladies transfrontières des plantes et la lutte contre ceux-ci.</p> <p>14. Lignes directrices sur les bonnes pratiques mises à la disposition des pays, des décideurs et des parties prenantes.</p> <p>15. Partenariats entre les entités de recherche, les institutions de météorologie et le secteur privé aux niveaux national et international sur la mise au point de nouvelles technologies, la fourniture de services et le renforcement des capacités.</p> <p>16. Instruments et ressources opérationnels dans les domaines clés d'appui administratif au financement, à l'achat et à la logistique, et gestion des ressources humaines afin de mener efficacement les interventions d'urgence.</p> <p>17. Production et utilisation en temps voulu d'informations et de statistiques fiables liées à la production agricole et aux ravageurs et maladies.</p> |
|--|

Résultat de l'Organisation A 3 - Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial

Indicateur	Cible (4 ans)
A 3.1 Nombre de pays adoptant des mesures visant à améliorer la gestion du cycle de vie des pesticides afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement.	30 pays
A 3.2 Pays améliorant le contrôle réglementaire de la distribution et de l'utilisation des pesticides conformément aux codes et conventions internationales.	20 pays
A 3.3 Pays mettant en place ou renforçant les programmes de lutte intégrée contre les ravageurs afin de réduire le recours aux pesticides.	20 pays
A 3.4 Évaluation des pesticides sur le plan de la sécurité sanitaire de leurs résidus dans les aliments et estimation des limites maximales de résidus (LMR).	100 pesticides évalués 1000 nouvelles LMR estimées

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel

1. Exécution efficace des fonctions convenues de Secrétariat à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam et des réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides dans les aliments (JMPR), sur les spécifications des pesticides (JMPS) et sur la gestion des pesticides (JMPM).
2. Directives techniques concernant l'application du Code de conduite et la gestion des ravageurs et des pesticides dans les situations d'urgence.
3. Élaboration et mise en application d'une initiative spéciale destinée à réduire l'utilisation des pesticides particulièrement dangereux dans les pays.
4. Programmes de protection intégrée établis ou renforcés pour réduire le recours aux pesticides.
5. Directives pratiques disponibles sur le suivi des pesticides dans l'environnement et leurs effets sur la santé humaine pour orienter les politiques et les activités.
6. Renforcement des capacités, formation, diffusion des informations et sensibilisation, par le biais de lignes directrices, manuels et méthodologies.

<p>7. Mise en place d'un système de gestion améliorée des pesticides et triangulation des pesticides dans les situations d'urgence.</p> <p>8. Programmes et projets destinés à aider les pays dans le domaine de la quantification, de la réduction des risques, de l'élimination ou de la prévention des stocks de pesticides périmés et de la contamination aiguë découlant des pesticides.</p> <p>9. Stratégies, avis techniques et orientations fournis aux pays concernant les approches intégrées de la gestion des ravageurs et des pesticides conformément au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, à la Convention de Rotterdam et à d'autres instruments internationaux.</p> <p>10. Programmes et projets destinés à renforcer les capacités aux niveaux des régions, des pays et des communautés d'agriculteurs encourageant une approche intégrée de la gestion des ravageurs et des pesticides.</p> <p>11. Collaboration régionale et harmonisation des approches, dont la coopération Sud-Sud pour l'application des normes et instruments internationaux ainsi qu'un meilleur usage de l'information, des plateformes, des tribunes et des outils de gestion des connaissances.</p> <p>12. Production et utilisation d'informations et de statistiques fiables et disponibles en temps voulu sur les pesticides.</p>
--

Résultat de l'Organisation A 4 - Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional.

Indicateur	Cible (4 ans)
A 4.1 Nombre de pays adhérant au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI-RPGAA), et élaborant et/ou révisant des réglementations nationales aux fins de sa mise en application.	130 pays ont adhéré au Traité international sur les RPGAA 25 pays ont entamé un processus d'élaboration ou de révision des réglementations et politiques nationales
A 4.2 Nombre de pays ou de sous-régions élaborant des stratégies/politiques en matière de RPGAA visant à renforcer les liens entre la conservation, la sélection végétale et les systèmes semenciers, dans le cadre de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i> .	5 pays ont formulé ou amélioré leurs stratégies pour une approche intégrée de la mise en œuvre du Plan d'action mondiale pour les RPGAA 3 sous-régions approuvent officiellement un cadre réglementaire harmonisé en matière de semences
A 4.3 Nombre de pays dotés de capacités techniques et en matière de recherche améliorées dans le domaine de la conservation, de la sélection végétale, des biotechnologies et de la biosécurité, et des techniques nucléaires, ainsi que dans celui des systèmes semenciers et de la gestion des informations pour la production agricole durable.	10 pays dans le domaine de la conservation, de la sélection végétale, des biotechnologies et de la biosécurité et des techniques nucléaires 20 pays pour les semences et la gestion de l'information sur les RPGAA 10 pays dans le domaine de la production, l'entreposage et les aspects connexes des semences et des plantes
A 4.4: Nombre de pays avec au moins 10 communautés de petits exploitants disposant de plans, de programmes et d'installations précis permettant de gérer sur place la diversité génétique des plantes, la production et l'utilisation des semences et les risques apparentés à l'aide des politiques, outils et lignes directrices recommandés de la FAO.	Au moins 10 petits exploitants / communautés disposent de plans définis, de programmes et d'installations pour la production, le traitement et l'entreposage de semences, et pour la gestion sur place de la diversité génétique 10 pays appliquent des outils de gestion des risques de catastrophe

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel

1. Orientations et appui en vue de la réalisation du Programme de travail du Traité international pour les RPGAA, adopté par l'Organe directeur.
2. Conseils en matière de politiques et avis techniques concernant le Plan d'action mondial pour les RPGAA en vigueur et mis à jour par le biais du Groupe de travail sur les RPGAA de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; encourager la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action mondial pour les RPGAA, y compris dans ses rapports avec les instruments internationaux pertinents.
3. Appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes intégrés de conservation et d'utilisation durable, y compris les systèmes semenciers, aux niveaux national et régional.
4. Création, gestion et diffusion de connaissances, de données, d'outils, de technologies pour le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de conservation, de sélection végétale, d'élaboration de systèmes semenciers et dans les domaines interdisciplinaires apparentés.
5. Assistance technique et orientations pour les communautés, les petits exploitants et les agriculteurs afin de leur permettre de gérer de façon durable la diversité des espèces cultivées et les systèmes semenciers.
6. Renforcer les partenariats et les alliances avec les organisations pertinentes afin de garantir que les décisions sont prises en connaissance de cause et que les meilleures pratiques sont appliquées pour la gestion des RPGAA en vue d'une production agricole durable.

**ANNEXE 3: OBJECTIF STRATÉGIQUE B -
ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE
ACCRUE**

Problèmes et défis

Le secteur de l'élevage assure actuellement 43 % de la production agricole mondiale en valeur. Pour faire face à la croissance continue qui est prévue pour la demande de produits d'origine animale, il faudra améliorer notamment l'efficacité de l'utilisation des ressources et accélérer le développement et l'adoption des technologies appropriées.

Le secteur mondial de l'élevage se caractérise par une dichotomie croissante entre i) un grand nombre de petits exploitants et de pasteurs et ii) une production animale commerciale intensive à grande échelle. Si les systèmes d'élevage traditionnels contribuent aux moyens d'existence de 70 pour cent des ruraux pauvres dans le monde, un nombre croissant de grands élevages faisant appel à des technologies complexes, utilisant des aliments importés et ayant recours à la génétique animale approvisionnent les marchés en plein essor de la viande, du lait et des œufs et les exploitations familiales de taille moyenne risquent d'être progressivement évincées des marchés officiels en expansion..

L'apparition des maladies animales et leur propagation, y compris celle des agents pathogènes qui se transmettent des animaux aux humains (zoonoses), sont très étroitement liées à l'évolution de l'environnement de la production et aux interactions croissantes entre l'élevage et la faune sauvage.

Une des conséquences graves de l'expansion de la production à grande échelle et des pressions qui s'exercent sur l'élevage traditionnel de petites dimensions est la perte de diversité génétique dans les troupeaux. Les derniers chiffres montrent que 20 pour cent des espèces recensées sont menacées d'extinction.

Le secteur de l'élevage occupe un quart de la surface émergée de la planète sous forme de pâturages et il met à contribution un tiers des terres arables mondiales pour la production de céréales fourragères, contribue à l'évolution des prix des céréales, mais en subit aussi les effets. Alors que la concurrence pour l'utilisation des terres se fait de plus en plus vive, les prix des aliments pour animaux, de l'eau, de l'énergie et de la main-d'œuvre sont en augmentation et la production animale fondée sur le pâturage extensif est mise à rude épreuve par les aléas du changement climatique et les pressions socioéconomiques.

La forte expansion du secteur de l'élevage, son importance croissante pour la sécurité alimentaire et la nutrition et la santé humaines et les changements structurels qu'il a récemment subis requièrent que la communauté internationale exerce une gouvernance mondiale. Compte tenu des effets positifs et négatifs très importants du secteur sur les objectifs dans le domaine social et environnemental et en matière de santé publique, l'élaboration et la négociation d'un « Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable » sont suggérées dans le cadre de cet Objectif stratégique.

Il existe des opportunités viables pour atténuer une grande partie des risques associés à l'expansion du secteur de l'élevage et pour développer pleinement son potentiel. L'accroissement de la productivité permettra un usage plus efficace des intrants et des ressources naturelles, disponibles en quantités limitées; les avancées des techniques d'élevage et de l'alimentation et de la sélection du bétail, ainsi que de la prévention et du contrôle des maladies animales amélioreront la productivité et le bien-être des animaux, tout en réduisant le risque d'apparition de zoonoses. Pour cela, il faudra créer et adopter de nouvelles technologies et développer les institutions, y compris améliorer la collaboration intersectorielle (par exemple Un monde –Une seule santé) grâce à un environnement politique et réglementaire favorable.

L'augmentation de la production animale durable dépend aussi d'informations et de statistiques mises à jour et fiables pour appuyer le processus de développement et assurer son soutien par des politiques pertinentes et appropriées.

Hypothèses et risques

- Hypothèse selon laquelle la demande de produits d'origine animale (qui sont de plus en plus transformés) plus nombreux, de bonne qualité et sains continue d'être forte. La contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire mondiale va donc s'accroître et les partenariats innovants entre le public et le privé encourageront les investissements dans la recherche et la formation continue pour le développement et le renforcement des capacités et institutions nationales et régionales.
 - Hypothèse selon laquelle, dans un avenir prévisible, l'élevage restera important et demeurera, en particulier dans les zones pastorales, le seul soutien aux moyens d'existence d'un grand nombre de gens.
 - Hypothèse selon laquelle les autorités nationales, les organisations régionales (ou sous-régionales) et la communauté internationale établiront les mesures techniques, institutionnelles, politiques et juridiques nécessaires pour que le secteur de l'élevage atteigne de manière efficace, sûre et équitable ses objectifs et selon laquelle la FAO se verra accorder le mandat de concevoir et de négocier ces mesures.
 - Hypothèse selon laquelle les États membres disposeront des capacités suffisantes pour collecter, vérifier, analyser, diffuser et échanger des informations et des données, en utilisant les normes internationales, pour faciliter effectivement la prise de décision.
 - Risque qu'en l'absence d'une surveillance efficace complète, d'une meilleure collaboration intersectorielle et d'une gouvernance attentive, la forte croissance du secteur de l'élevage ne cause du tort à la société (par exemple, marginalisation des petits exploitants), à la santé publique (par exemple, apparition ou réapparition des zoonoses) et aux ressources naturelles, à l'environnement et au climat (par exemple, appauvrissement de la diversité génétique du bétail, pollution, émissions de gaz à effet de serre, empiètement sur les habitats naturels).
 - Risque que la volatilité croissante du secteur des céréales et de l'énergie ne perturbe les exploitations d'élevage et, à cause des liens croissants entre les céréales et les produits énergétiques, ne réduise la rentabilité du secteur de l'élevage en l'absence de réponses appropriées.
 - Risque que le changement climatique ne menace les systèmes de production animale fondés sur les pâturages et par voie de conséquence les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables.
 - Risque que les investissements dans la recherche-développement n'arrivent pas à produire les technologies permettant de relever les défis d'un secteur en évolution rapide.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif B

Résultat organisationnel B1: Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique	
Indicateur	Cible (4 ans)
B 1.1 Nombre de pays qui ont adopté les éléments nécessaires à un cadre réglementaire qui soutiennent le secteur d'élevage	6 pays
B 1.2 Pourcentage de pays qui demandent l'aide de la FAO pour améliorer l'efficience, la productivité et la valeur ajoutée de leur production animale et suivent les conseils reçus	75 pour cent
B 1.3 Pays aidés pour répondre aux catastrophes et aux situations d'urgence qui affectent les moyens d'existence liés à l'élevage et dont les demandes sont conformes aux Directives et normes de secours du bétail	100 pour cent
B 1.4 Nombre de programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire dont les composantes concernant l'élevage sont soutenues par des plans d'investissement et privilégient l'augmentation de la productivité, des revenus et des avantages pour la nutrition	33 Programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 8 Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Statistiques, informations et connaissances sur le secteur de l'élevage qui informent et influencent les décideurs dans le secteur aussi bien public que privé 2. Analyses, politiques et conseils stratégiques concernant le secteur de l'élevage et outils d'aide à la prise de décisions qui permettent au secteur de contribuer au développement de l'économie, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé et de l'alimentation humaines, notamment par un meilleur accès des éleveurs à des marchés locaux, régionaux et internationaux en expansion et de plus en plus sophistiqués. 3. Conseils juridiques qui soutiennent le secteur de l'élevage en assurant son développement équitable et effectif. 4. Pilotage(directives, manuels, méthodologies, revues techniques, documents sur les problèmes et les possibilités) couvrant la nutrition animale, les ressources fourragères, la sélection animale, l'ajout de transformation et de valeur, le bien-être des animaux, leur identification, la réglementation du secteur de l'élevage, les bonnes pratiques de gestion pour une intensification responsable et une efficacité accrue de la production animale (systèmes de mixité cultures-élevage/pâturage/aquaculture/agroforesterie). 5. Éléments des Programmes nationaux et des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire qui sont centrés sur l'augmentation de la productivité, l'accroissement des revenus et les avantages pour la nutrition. 6. Actions de secours et de réhabilitation répondant à des catastrophes naturelles et des situations d'urgence d'origine humaine qui ont un impact sur le secteur de l'élevage 7. Facilitation des investissements pour le développement du secteur de l'élevage, dans le cadre des politiques et des stratégies du sous-secteur, y compris grâce à la consolidation des partenariats public-privé pour renforcer les services dans le secteur et à des partenariats officiels entre des acteurs importants. 8. Renforcement des capacités (techniques, statistiques, politiques, juridiques et institutionnelles) pour accroître la contribution du secteur de l'élevage au développement économique, à la réduction de la pauvreté et à l'établissement de régimes alimentaires de meilleure qualité. 	

Résultat organisationnel B2 - Diminution des épizooties et des risques associés pour la santé publique	
Indicateur	Cible (4 ans)
B 2.1 Nombre des principales maladies animales et zoonotiques d'origine alimentaire ou vectorielles couvertes par la Plate-forme d'alerte précoce et d'action pour les maladies transfrontières FAO/OIE/OMS (GLEWS) pour les maladies animales et zoonotiques (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)	10
B 2.2 Nombre de pays mettant en place un cadre réglementaire pour le système de gouvernance de la santé animale qui privilégie les capacités de prévention et de contrôle des maladies, en tenant compte des besoins en matière de partenariats public-privé et de collaboration intersectorielle (selon l'approche- Un monde- une seule santé)	50
B 2.3 Nombre de maladies animales transfrontières (TAD), de maladies animales d'origine alimentaire et causées par un agent, de maladies animales aquatiques transfrontières (TAAD) et de maladies infectieuses émergentes (EID) contre lesquelles le système EMPRES et le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières ont pris des mesures	Toutes les grandes maladies animales, TAAD, EID, en réponse à des demandes émanant des pays
B 2.4 Nombre de pays mettant en place des programmes d'investissement pour les systèmes de santé animale qui intègrent l'approche Un monde – une seule santé	50
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse des systèmes nationaux de santé animale, y compris l'inspection et l'hygiène des produits, pour piloter la conception, la négociation et la mise en œuvre de politiques, de législations et de possibilités d'investissement complètes en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire (maladies zoonotiques et d'origine alimentaire au stade de la production) 2. Information fournie en temps voulu, surveillance, documentation sur les maladies, prévision, systèmes d'alerte et de détection précoces des menaces de maladies animales et zoonotiques par la plate-forme du Système mondial d'alerte précoce FAO/OIE/OMS sur les maladies animales et zoonotiques d'origine alimentaire ou vectorielles (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage) 3. Méthodes et outils (directives, manuels et stratégies), instruments, politiques et aide à la décision pour la prévention, le contrôle et l'éradication des principales maladies d'origine animale, zoonotiques, d'origine alimentaire et à vecteur et communication sur les risques aux niveaux national, régional et international et actions en réponse aux crises de santé animale (par exemple CMC-FC/Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières); incorporation du concept Un monde- une seule santé (santé des animaux domestiques, de la faune sauvage, des humains et des écosystèmes) 4. Mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la collaboration entre les pays et les secteurs sur la planification des interventions, la prévention et le contrôle des maladies transfrontières d'origine animales et zoonotiques, sur la base de la plate-forme EMPRES. 5. Partenariats public-privé, instruments juridiques et stratégies d'investissement pour le renforcement des systèmes de santé animale, y compris, le cas échéant, les praticiens et fournisseurs de services privés et des travailleurs sociaux spécialistes de la santé animale. 	

<p>6. Soutien du renforcement des capacités nationales et régionales sur les plans techniques, institutionnel, politique et réglementaire en matière d'alerte précoce, de détection, de prévention, de préparation, de communication sur les risques, de collaboration inter agences, de coordination et de contrôle des maladies d'origine animale, zoonotiques et d'origine alimentaire au niveau de la production; accords de partenariat</p>	
<p>Résultat organisationnel B3: Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques animales, pour la production animale</p>	
Indicateur	Cible (4 ans)
B 3.1 Nombre d'évaluations des risques et des opportunités dans l'utilisation par le secteur de l'élevage des informations publiées sur les ressources naturelles et le climat et interactions avec celles-ci	3 rapports régionaux, 1 rapport mondial
B 3.2 Nombre de pays mettant en œuvre une gestion de l'interface élevage-environnement	20
B 3.3 Accords internationaux dans lesquels le rôle/mandat de la FAO en matière de ressources génétiques animales et de problèmes d'élevage et d'environnement est reconnu et trouve sa juste place	Post-Kyoto CDB/ CCNUCC
B 3.4 Nombre de pays mettant en œuvre des stratégies et programmes d'action nationaux pour l'amélioration de la gestion et de la préservation des ressources génétiques animales	30
<p>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Gestion de l'information et des connaissances sur les interactions élevage-environnement, les incidences du changement climatique sur l'élevage, la faune sauvage, l'utilisation de l'habitat et la propagation des maladies par l'environnement, les options technologiques, institutionnelles, réglementaires et politiques pour réduire l'impact environnemental de l'élevage (y compris la pression excessive de pâturage, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'eau, la reconversion forestière, la dégradation des terres, des écosystèmes et de la biodiversité); renforcement des capacités nationales et régionales aux niveaux techniques, institutionnels et politiques pour l'interface élevage-environnement, la vulnérabilité et les stratégies d'atténuation des effets et d'adaptation. 2. Politiques et stratégies permettant au secteur de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales; programmes pour l'adaptation du secteur de l'élevage aux incidences de l'environnement et du changement climatique et l'atténuation de leurs effets, y compris l'évaluation de la dégradation de l'habitat aquacole qui affecte la production halieutique⁴. 3. Investissements dans la gestion des ressources naturelles par l'élevage, une attention particulière étant accordée aux systèmes industriels et aux systèmes extensifs fondés sur les pâturages, y compris les paiements pour les services environnementaux et l'accentuation des partenariats public-privé. 4. Informations techniques et scientifiques pour soutenir l'intégration de la prise en compte du secteur de l'élevage dans les forums internationaux (conventions, traités et accords). 	

⁴ Dans la mesure où la production intégrée de bétail et de poissons est concernée

- 5. Orientations (directives, manuels, méthodologies et bonnes pratiques de gestion, renforcement des capacités pour la formation continue et les services de conseil) pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles dans la production de bétail, y compris l'utilisation d'une gestion intégrée des terres et de l'eau (cultures-élevage/pâturage/aquaculture/agroforesterie).
- 6. Aide aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les ressources génétiques animales ⁵par la gestion de l'information et des connaissances, la mise au point d'outils et de directives pour la caractérisation, la surveillance et l'inventaire, l'utilisation durable et la préservation, la gestion d'un Centre d'échange d'information (Système d'information sur la diversité des animaux domestiques), le plaidoyer et le renforcement des capacités; pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un mécanisme de financement et aide aux pays pour le développement institutionnel, politique et juridique.
- 7. Fourniture de conseils, sur les questions liées aux ressources génétiques animales, à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris par l'intermédiaire du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Résultat organisationnel B4: Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable

Indicateur	Cible (4 ans)
B 4.1 Décision des membres de la FAO sur la préparation et l'adoption, pilotée par le Comité de l'agriculture, d'un Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable	Consultation d'experts (2011; 2013); Publication annuelle « L'élevage mondial en 20xx »

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel

- 1. Conception et négociation de l'accord-cadre pour l'élevage (Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable), supervisées par le Comité de l'agriculture, en synergie et en harmonie avec les accords et instruments nationaux pertinents et bénéficiant des conseils de la (des) consultation(s) d'experts
 - [Ce code de conduite privilégiera: a) les options techniques dans une large gamme de domaines: amélioration de la nutrition animale et des aliments pour animaux, sélection animale, transformation/valeur ajoutée, du bien-être des animaux, identification des animaux, de la gestion de la santé animale, pratiques en matière d'agriculture et gestion pour l'intensification durable et l'efficience accrue de la production animale et b) l'amélioration de la réglementation et de l'aide politique et institutionnelle au secteur de l'élevage, conformément aux programmes intégrés de développement agricole et rural et de sécurité sanitaire des aliments aux niveau national et régional, l'accent étant mis sur l'amélioration du rôle de l'élevage dans le développement économique et social, la santé publique et la durabilité de l'environnement.
- 2. Deux consultations d'experts pour préparer les documents de travail et les outils d'aide à la décision pour le processus de négociation du Code.
- 3. Publication annuelle vedette « l'Élevage dans le monde 20xx », première édition en 2010) pour l'information/pilotage de la négociation et de la mise en œuvre du Code de conduite pour un secteur de l'environnement responsable.

⁵ Espèces animales terrestres uniquement (à l'exclusion des animaux aquatiques)

ANNEXE 4: OBJECTIF STRATÉGIQUE C - GESTION ET EXPLOITATION DURABLES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES

Problèmes et défis

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans la nutrition humaine, dans la lutte contre la faim et la pauvreté, et d'une manière plus générale dans le développement économique. La demande de poisson et de produits de la pêche continuera d'augmenter. La gestion et la conservation efficaces des ressources halieutiques et aquacoles et des mesures visant à garantir la préservation de la biodiversité aquatique, la santé et la productivité des écosystèmes qui soutiennent les ressources et la production halieutique sont préconisées dans le Code de conduite pour une pêche responsable.

La situation mondiale des pêches de capture est loin d'être optimale comme le montre la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA) publiée en mars 2009. De plus, les problèmes de la surcapacité des flottilles et de la pêche illégale, non déclarée et non réglementaire (INN) constituent un défi pour la communauté internationale qui tente de trouver des solutions durables. Les ressources et les écosystèmes intérieurs sont particulièrement exposés aux incidences négatives de toute une variété d'activités humaines.

Le potentiel de croissance des captures mondiales des stocks sauvages est limité et l'aquaculture devrait aider à faire face à la demande de poissons et de produits de la pêche. L'aquaculture fournit actuellement environ la moitié du poisson utilisé pour la consommation humaine. Le développement durable du secteur est confronté à deux problèmes; le besoin urgent de technologies et de moyens appropriés pour accroître la production aquacole dans de nombreux pays en développement; et la demande générale en vue d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, la gestion et la protection de l'environnement.

Un problème important, tant pour les pêches de capture que pour l'aquaculture, est celui de la coexistence d'un sous-secteur industriel à grande échelle et d'un sous-secteur artisanal. Ce dernier emploie plus de 90 pour cent des personnes qui travaillent dans les pêches et l'aquaculture et qui vivent au sein de communautés pour lesquelles la pêche ou l'aquaculture artisanale contribuent de manière importante à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence. Des politiques intégrées et des outils de gestion plus performants sont nécessaires pour répondre aux exigences spécifiques de ces deux sous-secteurs.

Il faudra continuer à promouvoir la bonne gouvernance, les bonnes pratiques et les mesures réglementaires dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture aux niveaux mondial, régional et national, notamment celles qui se fondent sur les principes et les normes énoncés dans le Code de conduite pour une pêche responsable et les instruments apparentés. Les institutions pertinentes doivent être renforcées pour assurer une bonne gouvernance des pêches.

Une approche pluridirectionnelle est nécessaire pour que les membres de la FAO et les organes régionaux des pêches puissent prendre les mesures nécessaires pour renforcer les responsabilités et respecter les obligations internationales, notamment lors de la mise en œuvre des instruments internationaux qui s'efforcent d'améliorer la gouvernance des pêches. Ils auront en outre besoin de personnel qualifié et de ressources financières suffisantes. L'assistance et le renforcement des capacités sont essentiels dans ces domaines.

L'amélioration de l'information et des données sur l'état et les tendances des pêches et de l'aquaculture qui sont nécessaires pour appuyer la prise de mesures, la gestion et la planification sectorielle se heurte à des obstacles considérables. En particulier, la pêche artisanale et la petite aquaculture sont souvent sous-représentées ou même parfois totalement négligées dans les statistiques officielles. Les pêches continentales dans l'ensemble constituent aussi un problème épique à cet égard. Le Comité des pêches a adopté des stratégies complémentaires concernant les pêches de capture et l'aquaculture pour y faire face. Ces stratégies doivent maintenant être mises en œuvre activement aux niveaux mondial, régional et national. Il faudra donc insister sur le renforcement des capacités et les partenariats, et notamment sur l'intégration des informations et des données en utilisant les normes communes.

D'autres défis apparaissent: l'impact du changement climatique, y compris la fréquence grandissante des catastrophes naturelles; la hausse des prix du poisson, la dépendance à l'égard des combustibles et leur consommation, et le coût des facteurs de production; l'apparition de maladies animales en aquaculture; l'influence croissante du secteur de la vente au détail et l'utilisation d'instruments commerciaux et de la certification pour promouvoir la durabilité et le commerce responsable; la détérioration générale des écosystèmes aquatiques, tant en milieu marin que dans les eaux continentales; la nécessité d'accorder une attention croissante aux menaces et aux problèmes environnementaux; et la nécessité de trouver des réponses adéquates face aux situations d'urgence.

Hypothèses et risques

- Hypothèse: Tous les États accordent une grande priorité à la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable.
- Hypothèse: les pays ont la volonté et la capacité d'améliorer la gouvernance et la gestion du secteur des pêches et de l'aquaculture, grâce à des cadres réglementaires et institutionnels renforcés, aux niveaux national, régional et international.
- Hypothèse: Les administrations nationales chargées des pêches et de l'aquaculture et les organes régionaux des pêches sont dotés des capacités nécessaires pour une gestion efficace, notamment pour représenter les intérêts du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la planification nationale et régionale.
- Hypothèse: Le commerce du poisson et des produits de la pêche aura des effets bénéfiques (revenus et emplois) du point de la pêche/production jusqu'au consommateur final.
- Hypothèse: Des capacités adéquates pour collecter, vérifier, analyser, diffuser et partager les informations et les données en utilisant les normes internationales sont disponibles et mises à profit pour prendre des décisions par les pays, à titre individuel ou collectif grâce à des mécanismes régionaux ou mondiaux.
- Risque: La surpêche, la surcapacité et la pêche INN persisteront ou même s'intensifieront si les mesures réglementaires et institutionnelles nécessaires ne sont pas maintenues ou ne sont pas adoptées et appliquées.
- Risque: Des difficultés sont rencontrées à de nombreux niveaux s'agissant d'attirer et de retenir du personnel qualifié au sein des administrations chargées des pêches et de l'aquaculture, notamment dans les pays en développement.,
- Risque: La croissance du secteur aquacole peut se heurter à des obstacles, par exemple l'impact sur l'environnement du développement de l'aquaculture; les conflits entre les utilisateurs des ressources; la prévalence des maladies; et la dépendance accrue sur le poisson sauvage utilisé comme matériel de reproduction et produit d'alimentation animale.
- Risque: L'absence de capacités adéquates et le non-respect des normes pourraient faire que les informations soient incorrectes et empêcher la prise de décisions efficaces.

<p>mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les espèces migratrices, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. L'élaboration de nouveaux instruments (accords, plans d'action ou directives techniques et internationales) 5. La plaidoyer et la communication, en particulier sur les avantages économiques, sociaux et environnementaux et sur la contribution renforcée du secteur aux OMD des Nations Unies par la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments internationaux apparentés 6. Le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques, de la formulation de cadres de politique générale et de cadres juridiques, de la négociation au niveau international et des aspects économiques et sociaux des pêches 7. La production et l'utilisation d'informations et de statistiques à jour et fiables, la citation et autres analyses de leur utilisation servant de base à l'élaboration des politiques 8. L'intensification de la collaboration avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux intéressés, notamment les organisations de pêcheurs, d'aquaculteurs et de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture 	
<p>Résultat de l'Organisation C2 - La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la mise en place ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches</p>	
<p>Indicateur</p> <p>C.2.1 Les avantages tirés des pêches de capture et de l'aquaculture augmentent grâce à l'amélioration de la gouvernance</p>	<p>Cible (4 ans)</p> <p>4 pour cent d'augmentation</p>
<p>C.2.2 Les pays ont évalué leurs institutions et arrangements institutionnels et, en fonction des enseignements tirés, ont adopté de nouvelles politiques et de nouveaux instruments en vue d'une meilleure gouvernance, notamment en renforçant les institutions et arrangements institutionnels existants ou en en créant de nouveau le cas échéant.</p>	<p>10 pays</p>
<p>C.2.3 Les organes régionaux de pêches ont évalué leur performance et pris des mesures pour l'améliorer</p>	<p>10 organes régionaux des pêches</p>
<p>C.2.4 Les pays et parties prenantes ont pris des mesures visant à mettre en place de nouveaux organes régionaux des pêches et réseaux d'aquaculture là où des lacunes ont été déterminées dans la gouvernance des ressources partagées</p>	<p>Mise en place de deux organes régionaux des pêches</p>

Principaux outils

1. Avis et assistance (grâce à un appui en matière d'information, de politiques et de droit) pour renforcer les institutions en place
2. Renforcement des capacités en matière de gouvernance et de gestion des institutions
3. Analyse et établissement de rapports périodiques sur les expériences acquises en matière d'évaluation et de réforme des institutions
4. Avis juridiques, techniques et de politique générale pour la mise en place de nouveaux organes régionaux des pêches
5. Appui de terrain et études de cas dans le domaine de la réforme institutionnelle
6. Collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies et les OIG et ONG pertinentes afin de promouvoir, avec l'efficience maximale, la réforme institutionnelle visant à améliorer la gouvernance
7. Appui aux organes régionaux des pêches, aux réseaux d'aquaculture et aux institutions internationales pertinentes pour traiter les questions transversales, comme la pêche artisanale et la petite aquaculture

Résultat de l'Organisation C3 - Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable

Indicateur	Cible (4 ans)
C.3.1 Les stocks ou populations (marins et continentaux) ont été évalués en utilisant les meilleurs critères scientifiques disponibles, et en tenant compte des connaissances traditionnelles et locales le cas échéant	5 pour cent de stocks supplémentaires ont été évalués avant 2012
C.3.2 L'état des stocks ou populations (marins et continentaux) nationaux et internationaux s'est amélioré et/ou a pu être maintenu lorsqu'il était déjà au niveau productif	Une diminution de 25 pour cent au plus du niveau moyen mondial des stocks surexploités, épuisés ou en cours de relèvement
C.3.3 Les pays et les organes régionaux des pêches ont adopté et mis en œuvre des mesures destinées à rendre plus efficace la gestion des pêches de capture marines et continentales et de leurs écosystèmes aquatiques marins et continentaux, conformément au Code de conduite pour une pêche responsable et à une approche écosystémique de la gestion, et compte tenu des besoins spécifiques et des contributions de la pêche artisanale.	Augmentation de 10 pour cent du nombre de pays/ORP qui ont élaboré et adopté officiellement des plans de gestion des pêches ou des cadres équivalents, compatibles avec le Code de conduite et l'approche écosystémique des pêches

Principaux outils

1. Formulation et diffusion, en coopération avec d'autres partenaires appropriés, de directives techniques, de boîtes à outils et d'autres matériels d'information sur la gestion des pêches dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches et des aspects pertinents du Code de conduite. Un accent particulier sera placé sur le matériel destiné à la gestion de la pêche artisanale
2. Rapports et évaluation périodiques concernant l'état des stocks de poissons et des écosystèmes

<p>3. Avis techniques et renforcement des capacités dans tous les domaines de l'évaluation et de la gestion des pêches dans le cadre de l'approche systémique, en tenant particulièrement compte des besoins de la pêche artisanale et des moyens d'existence, aux niveaux national, régional et mondial</p> <p>4. Partenariats avec d'autres institutions du système des Nations Unies et les OIG et ONG concernées pour la promotion de la coopération internationale en matière de gestion des pêches par, notamment des ateliers, des consultations, la création de réseaux et d'autres moyens, y compris avec d'autres secteurs le cas échéant.</p>	
<p>Résultat de l'Organisation C4 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture</p>	
Indicateur	Cible (4 ans)
C.4.1 Contributions accrues du secteur aquacole au développement rural et aux moyens d'existence	10 pour cent de hausse
C.4.2 Production et performance améliorées de l'aquaculture (par exemple, réduction de l'utilisation mondiale de farine de poisson, du recours aux antibiotiques, de la détérioration des habitats)	10 pour cent d'amélioration
C.4.3 Consommation accrue des produits aquacoles obtenus par des pratiques durables	10 pour cent de hausse
<p>Principaux outils</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion de l'approche écosystémique de l'aquaculture, notamment des cadres de sécurité biologique, des évaluations des risques, l'aquaculture intégrée, la gestion intégrée des zones côtières (ICAM) etc. 2. Renforcement des capacités grâce à des programmes de formation, des ateliers régionaux visant à faciliter l'adoption et la mise en œuvre des directives de la FAO, en mettant l'accent sur les secteurs ruraux, les petits exploitants et les femmes 3. Soutien et promotion des groupements et association de petits exploitants, en insistant sur la participation des femmes et des minorités 4. Promotion des examens et évaluations thématiques à l'échelle mondiale ou régionale du secteur aquacole 5. Promotion et soutien de partenariats et de réseaux d'aquaculture pour la recherche-développement appliquée, le transfert de technologies et le renforcement des capacités 6. Élaboration d'outils et de systèmes d'information pour la diffusion, la collecte, la gestion et l'utilisation des données pertinentes 7. Communication et coordination améliorées entre les bureaux régionaux et FI au siège ainsi qu'entre la FAO et les autres organisations régionales 8. Activités efficaces du Sous-comité de l'aquaculture 	
<p>Résultat de l'Organisation C5 - Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et socio-économique et plus respectueuses de l'environnement et des règles à tous les niveaux</p>	
Indicateur	Cible (4 ans)
C.5.1 Nombre croissant de pays dont les pêches sont effectuées à l'aide de navires, d'engins et de pratiques de pêche respectueux de l'environnement, moins dangereux, plus efficaces sur le plan technique et économique	5 pour cent d'amélioration par rapport à la base de référence

C.5.2 Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches disposant de capacités opérationnelles accrues pour renforcer et élargir les activités de suivi, de contrôle et de surveillance au plan national et international	5 pour cent d'amélioration par rapport à la base de référence						
C.5.3 Nombre accru de pays où les communautés de pêcheurs sont mieux préparées et résistent mieux aux menaces, aux catastrophes naturelles et au changement climatique	5 pour cent d'amélioration dans 5 pays hautement vulnérables avec des pêches côtières						
<p>Principaux outils</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration et application de produits de connaissances et de pratiques optimales concernant les opérations de pêche moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et économique, notamment l'inventaire des technologies et des pratiques optimales liées à C5-1, C5-2, C5-3. 2. Élaboration et application de produits de connaissances et de pratiques optimales destinées à réduire le plus possible les impacts négatifs de la pêche sur l'environnement, y compris les mises à jour mondiales des captures accessoires et rejetées, les technologies de capture à basse énergie et la mise au point de technologies de pêche respectueuses de l'environnement. 3. Fourniture d'avis techniques et soutien sur toutes les questions liées aux opérations de pêche responsable, y compris l'aide aux ateliers, les consultations techniques, la commande d'études et d'examens. 4. Fourniture d'avis techniques et soutien à la mise au point de technologies de pêche artisanale appropriées. 5. Fourniture d'avis techniques et soutien en matière de gestion portuaire, de réduction des déchets, de programmes de microfinancement, de processus visant à renforcer la participation des parties prenantes dans les activités de réponse et de préparation aux catastrophes, et d'adaptation au changement climatique. 6. Appui aux États membres et aux organisations régionales des pêches pour les activités de renforcement et de promotion qui intensifient et élargissent leurs capacités nécessaires pour les systèmes intégrés de suivi, de contrôle et de surveillance des opérations de pêche. 							
<p>Résultat de l'Organisation C6 - Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées</p>							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th><th>Cible (4 ans)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C.6.1 Adoption accrue de bonnes pratiques pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce du poisson, tant au niveau des pouvoirs publics que de la profession</td><td>20 pour cent d'amélioration</td></tr> <tr> <td>C.6.2 Augmentation de la participation au commerce national, régional et international du poisson et des avantages en découlant, notamment pour les pays en développement</td><td>+10 pour cent d'amélioration</td></tr> </tbody> </table>		Indicateur	Cible (4 ans)	C.6.1 Adoption accrue de bonnes pratiques pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce du poisson, tant au niveau des pouvoirs publics que de la profession	20 pour cent d'amélioration	C.6.2 Augmentation de la participation au commerce national, régional et international du poisson et des avantages en découlant, notamment pour les pays en développement	+10 pour cent d'amélioration
Indicateur	Cible (4 ans)						
C.6.1 Adoption accrue de bonnes pratiques pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce du poisson, tant au niveau des pouvoirs publics que de la profession	20 pour cent d'amélioration						
C.6.2 Augmentation de la participation au commerce national, régional et international du poisson et des avantages en découlant, notamment pour les pays en développement	+10 pour cent d'amélioration						

<p>C.6.3 Harmonisation, prévisibilité et transparence accrues du commerce international du poisson et des conditions d'accès aux marchés, y compris les exigences en matière de sécurité sanitaire des produits de la mer et la réduction des différends commerciaux</p>	<p>20 pour cent d'amélioration</p>
<p>Principaux outils</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fourniture d'appui et d'avis aux organisations nationales, régionales et internationales, y compris le secteur privé, pour améliorer les pratiques d'utilisation post-récoltes et la commercialisation du poisson 2. Évaluation et établissements de rapports à intervalles réguliers, notamment par l'intermédiaire du Sous-Comité du commerce du poisson du COFI, sur l'évolution de la situation, les tendances et les problèmes concernant l'utilisation du poisson, les échanges et les conditions d'accès aux marchés 3. Fourniture d'avis techniques et renforcement des capacités dans tous les domaines de l'utilisation du poisson, de la commercialisation et des échanges aux niveaux national, régional et international, notamment réponses à des demandes ponctuelles de soutien technique, projets PCT, soutien technique et assistance continus de Fish Infoservices, projets détaillés à court et long terme financés par des fonds extrabudgétaires 4. Constitution de partenariats stratégiques avec les institutions du système des Nations Unies, les OIG et les ONG pertinentes destinés à encourager l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments et de pratiques, y compris des instruments commerciaux, pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce responsables et durables du poisson 5. Appui aux institutions nationales et régionales de vulgarisation, de recherche et techniques ainsi qu'aux réseaux régionaux pour encourager l'utilisation, la commercialisation et le commerce responsables du poisson 	

ANNEXE 5: OBJECTIF STRATÉGIQUE D -
AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE LA QUALITÉ
DES ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

Problèmes et défis

L'insuffisance des contrôles portant sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments tout au long de la filière alimentaire continue de frapper durement aussi bien les pays développés que les pays en développement. Les informations faisant état de défaillances dans la gestion de la sécurité sanitaire des aliments montrent bien les difficultés auxquelles sont confrontés les pays pour réaliser des contrôles efficaces et intégrés tout au long du processus, de la préproduction jusqu'à la consommation, même dans les pays développés disposant de systèmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments arrivés à maturité et soutenus par des capacités techniques et scientifiques considérables. Parmi les conséquences de ces défaillances, il faut citer les maladies d'origine alimentaire et les effets économiques négatifs que cela suppose pour les agriculteurs, les entreprises alimentaires et les consommateurs. Les problèmes sont amplifiés dans de nombreux pays en développement, qui ont des systèmes de contrôle de l'alimentation fragmentés, des cadres juridiques insuffisants ou incohérents, des institutions peu solides, des politiques de protection du consommateur pratiquement inexistantes, des infrastructures lacunaires et un manque de ressources humaines convenablement formées. En outre, dans ces pays, la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique dépendent étroitement de leur capacité à se conformer aux exigences du marché en matière de sécurité et de qualité et les maladies d'origine alimentaire demeurent une des principales causes de mortalité et de maladie, en particulier chez les enfants.

Dans de nombreux pays en développement, les stratégies de sécurité sanitaire et de qualité des aliments échouent aussi en raison de l'insuffisance et de l'incohérence des soutiens, budgétaires notamment. Pour améliorer à l'échelon national la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à toutes les étapes de la filière alimentaire, il est nécessaire de procéder à une planification et à des investissements stratégiques intersectoriels. Il faut rendre les décideurs de haut niveau conscients de la nécessité de mettre au point des politiques et des stratégies en matière de sécurité alimentaire et de les envisager dans le contexte des objectifs nationaux plus larges concernant la sécurité alimentaire, le développement de l'agriculture et la santé publique.

La Commission du Codex Alimentarius met au point des normes de sécurité sanitaire des aliments basées sur la science que la plupart des pays pris individuellement, en particulier les pays en développement, ne peuvent pas élaborer par eux-mêmes faute de capacités et de ressources. La Commission développe aussi des normes de qualité des aliments adoptées à l'échelle internationale. Les pays en développement comme les pays développés s'inspirent des normes du Codex Alimentarius pour protéger la santé des consommateurs sur le plan international tout en assurant des pratiques équitables dans le commerce alimentaire. Compte tenu des conséquences des Accords SPS et TBT de l'OMC sur le commerce alimentaire international, on attend de plus en plus du processus d'élaboration des normes du Codex et des avis scientifiques à l'appui de ce processus. Les pays en développement doivent renforcer leur capacité à participer de manière effective au travail de la Commission du Codex Alimentarius et des organismes qui lui sont associés, afin d'assurer la validité et la pertinence des normes du Codex dans le contexte international.

La simple existence de normes ne suffit pas à garantir la protection de la santé publique ou la conformité aux exigences spécifiques du marché. Pour l'obtenir, il faut disposer des capacités permettant d'appliquer les normes grâce à un système national de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments où les acteurs privés et publics ont des rôles et des responsabilités clairement définis et possèdent les connaissances, compétences et installations nécessaires pour remplir leurs fonctions avec efficacité et efficience.

Les effets liés au climat, les évolutions démographiques, les changements de mode de vie, l'évolution des systèmes de production des aliments, les changements dans les dynamiques de marché et l'application croissante de normes privées sont autant de facteurs qui devraient obliger les gouvernements à identifier les risques émergents, à reconnaître l'évolution des priorités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et à adapter en conséquence leurs programmes de gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

Hypothèses et risques

- L'hypothèse selon laquelle des normes privées de sécurité et de qualité des aliments ne nuisent à l'harmonisation des normes officielles du Codex Alimentarius.
- L'hypothèse selon laquelle l'amélioration de la coordination entre un nombre accru d'agences internationales intervenant dans l'élaboration des normes alimentaires et le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments évitera une exécution fragmentée des activités et une réduction de l'efficience et de l'efficacité de l'assistance technique.
- L'hypothèse selon laquelle la nécessité de faire face aux crises dans toute la filière alimentaire ne pèse pas sur la planification à long terme de la gestion de la sécurité et de la qualité des aliments, mais que les gouvernements reconnaissent que l'amélioration de la collecte et de la mise en commun d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments et le développement stratégique des systèmes de contrôle des aliments sont des conditions préalables à l'alerte précoce et à la prévention des crises dans la filière alimentaire.
- Le risque que l'instabilité politique et les problèmes de sécurité alimentaire ne nuisent à la capacité des gouvernements à soutenir de façon cohérente les programmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
- Le risque que des politiques protectionnistes au niveau régional ou sous-régional et/ou au niveau national ne sapent les accords multilatéraux sur la réglementation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments
- Le risque que des systèmes et des niveaux de contrôle séparés pour les marchés intérieurs et pour l'exportation n'engendrent des risques plus grands et non contrôlés en matière de sécurité sanitaire des aliments pour les plus vulnérables.
- Le risque que les investissements dans la recherche consacrée à la sécurité sanitaire des aliments et dans la mise en valeur des ressources humaines ne soient insuffisants pour relever efficacement des défis émergents comme les effets du changement climatique sur la sécurité sanitaire des aliments et autres risques émergents, l'évolution des systèmes de production, l'application croissante de normes du secteur privé, etc.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif D

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche interdisciplinaire	H – Partenariats, alliances
D1		x	x		x	x	x	x
D2	x	x		x	x	x	x	x
D3	x	x			x	x	x	x
D4	x	x			x	x	x	x

Résultat organisationnel D1 Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale

Indicateur	Cible (4ans)
D 1.1 Degré de participation des États membres au processus du Codex	80 coordonnateurs nationaux

D 1.2 Utilisation des normes du Codex par les gouvernements membres	20 à 50 pour cent des pays dans 6 régions
D 1.3 Utilisation des avis scientifiques de la FAO/OMS (qualité et sécurité sanitaire des aliments et besoins en éléments nutritifs) pour l'élaboration de normes et de recommandations convenues au niveau international	Les Comités du Codex continuent d'utiliser largement les recommandations venant des organismes d'experts (évaluations semi-quantitatives)
Principaux outils	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribution du Secrétariat du Codex aux travaux de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius 2. Fourniture d'avis juridiques à la Commission du Codex Alimentarius et aux groupes d'experts associés 3. Plaidoyer pour sensibiliser les décideurs nationaux à l'importance du Codex et pour l'utilisation des textes du Codex aux niveaux national et régional et facilitation de la collaboration sur la normalisation des denrées alimentaires 4. Soutien au développement de capacités institutionnelles et individuelles qui accroissent la participation effective des pays au Codex et l'utilisation de ses normes 5. Plaidoyer (en collaboration avec l'OMS) en faveur du Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex et gestion de ce Fonds pour soutenir la participation des pays en développement aux sessions ordinaires du Codex 6. Fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris la composition des aliments et les besoins en éléments nutritifs, par la mise en œuvre du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, des Consultations mixtes FAO /OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques, du Comité mixte FAO/OMS d'experts de la nutrition et des réunions ad hoc et par l'utilisation d'INFOODS. 	
Résultat organisationnel D2 Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui soutiennent une approche basée sur l'ensemble de la filière alimentaire	
Indicateur	Cible (4ans)
D 2.1 Pays qui peuvent établir des politiques nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments sur la base d'évaluations rationnelles et par des processus participatifs	15 pays
D 2.2 Pays qui peuvent évaluer leurs cadres juridiques relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, afin d'identifier les priorités en matière de rédaction des lois et d'élaborer/adopter la législation requise	15 pays
D 2.3 Pays qui peuvent établir ou améliorer des mécanismes de coordination interinstitutions pour la gestion et le contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments tout au long de la filière alimentaire	15 pays
Principaux outils	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Outils d'aide à la prise de décisions pour les décideurs en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, qui prennent en compte l'incidence de la biodiversité alimentaire sur la nutrition 2. Aide pour l'examen, l'évaluation et le renforcement des cadres institutionnels et législatifs pour la gestion et le contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, en tenant compte des systèmes intégrés de biosécurité 	

<p>3. Aide au développement des capacités institutionnelles et individuelles pour la production, la compilation, l'analyse et l'utilisation des données scientifiques concernant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, la nutrition et la biodiversité, à l'appui des décisions politiques</p> <p>4. Fourniture d'avis scientifiques pour l'identification précoce des problèmes émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments et l'évaluation de leurs incidences sur la gestion et le développement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments</p> <p>5. Statistiques sur la production et le commerce d'aliments et analyse des tendances du marché, évaluation du coût de la mise en conformité et des impacts économiques et sociaux de la non-conformité</p> <p>6. Faciliter les bonnes pratiques pour les investissements dans la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et pour le renforcement des partenariats entre le secteur public et privé.</p>	<p>Résultat organisationnel D3 Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace les programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments en conformité avec les normes internationales</p>
<p>Indicateur</p>	<p>Cible (4ans)</p>
<p>D 3.1 Nombre de pays qui peuvent élaborer des programmes de sécurité sanitaire des aliments basés sur les risques</p>	<p>8 pays disposant de systèmes améliorés d'utilisation des données pour l'élaboration de programmes de sécurité sanitaire des aliments qui soient axés sur les risques</p>
<p>D 3.2 Pays qui peuvent fournir des services d'inspection et de certification des aliments efficaces et uniformes, en accord avec les recommandations internationales</p>	<p>12 pays disposant de services d'inspection plus efficaces</p>
<p>D 3.3 Pays qui peuvent élargir la gamme des analyses de produits alimentaires et garantir leur fiabilité et leur production efficace</p>	<p>10 pays disposant de capacités renforcées en matière d'analyse des produits alimentaires</p>
<p>D 3.4 Pays qui peuvent établir des plans nationaux en réponse à des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments assortis d'un plan d'action pour développer les capacités requises pour leur mise en œuvre effective et intégrer la sécurité sanitaire des aliments dans d'autres plans d'urgence nationaux</p>	<p>12 pays</p>
<p>D 3.5 Pays qui peuvent élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales destinées à renforcer la prise de conscience et l'éducation du public en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, en mettant l'accent sur les avantages, pour la santé et la nutrition, des aliments locaux ou traditionnels</p>	<p>12 pays ayant élaboré des stratégies nationales et convenu de plans d'action</p>

Principaux outils

1. Faciliter la mise en place d'un environnement favorable à une large participation des parties prenantes à la conception des programmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et à l'élaboration des normes au niveau national.
2. Soutenir l'application du cadre d'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire à la prise de décisions dans ce domaine au niveau national (évaluation, gestion et communication des risques).
3. Faciliter l'accès à l'information sur les normes internationales de sécurité sanitaire des aliments, l'évaluation des risques (avantages) et les conseils scientifiques, la composition des aliments et les autres questions associées (par exemple, séries de publications du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale, du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires et de l'Évaluation des risques microbiologiques sur des sites Internet, Journal de la composition des aliments, etc.).
4. Faciliter la mise en place d'un environnement favorable à la collaboration régionale/sous-régionale sur diverses questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
5. Aider au renforcement des capacités et à l'amélioration de l'efficacité des laboratoires d'analyse des aliments et des services d'inspection et de certification des aliments.
6. Orientations et assistance technique pour les valeurs de référence des nutriments, l'étiquetage des produits alimentaires, les besoins en éléments nutritifs et les allégations relatives à la santé.
7. Soutenir le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles sur des questions spécifiques de contrôle des aliments comme les programmes de surveillance des contaminants, les programmes d'échantillonnage ou la traçabilité des produits et faciliter la mise en place d'un environnement favorable à la mise en œuvre de programmes efficaces.
8. Fourniture d'informations en temps voulu, intelligence en matière de sécurité sanitaire des aliments, prévisions, alerte rapide et pilotage et assistance pour le degré de préparation au niveau national et pour les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments grâce à EMPRES-Sécurité sanitaire des aliments, au Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments et au Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire.
9. Aide à la conception et à la mise en œuvre des Programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire afin d'attirer l'attention sur l'impact de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments sur la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté.
10. Nouer des partenariats avec des instituts universitaires et de recherche servant de centres de référence et accroître et étendre la formation et le renforcement des capacités.

Résultat organisationnel D4 - Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché

Indicateur	Cible (4 ans)
D 4.1 Pays qui peuvent mettre en place des stratégies holistiques et intégrées pour promouvoir le respect des bonnes pratiques en matière d'agriculture, de fabrication et d'hygiène fondées sur des évaluations solides de sous-secteurs clés	12 pays ayant mis au point des stratégies et des plans d'action; 6 pays ayant officiellement adopté des stratégies et mis en œuvre des plans d'action
D 4.2 Pays qui peuvent intégrer totalement des considérations relatives à la sécurité sanitaire et à l'hygiène des aliments dans des programmes de bonnes pratiques en matière de production primaire	Formation mise en œuvre dans 15 pays Réduction des niveaux de contamination des produits primaires dans 10 pays

D 4.3 Pays qui peuvent fournir des programmes efficaces à l'appui des entreprises alimentaires sur la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments et sur les technologies appropriées au contexte	20 pays
D 4.4 Pays qui peuvent mettre en œuvre des normes et des dispositifs volontaires, y compris ceux relatifs à des qualités spécifiques	8 pays disposant de programmes de renforcement des capacités des exploitations agricoles et des entreprises commerciales pour assurer la conformité avec les normes et dispositifs volontaires
<p>Principaux outils</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien à la mise au point de stratégies nationales pour atteindre les objectifs en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. 2. Aider les capacités institutionnelles et individuelles à élaborer et à mettre en œuvre des programmes visant à améliorer la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments pour les petites et moyennes entreprises, y compris le secteur des aliments vendus sur la voie publique. 3. Fourniture de directives sur les bonnes pratiques dans la production primaire dans les secteurs de l'élevage, des cultures et de la pêche. 4. Aider les acteurs nationaux à évaluer la faisabilité des normes et dispositifs volontaires et aider les capacités institutionnelles et individuelles à mettre en œuvre ces normes et ces dispositifs pour des produits de qualités spécifiques. 5. Aide au développement de capacités nationales pour promouvoir l'innovation dans les produits et les procédés. 6. Aider les acteurs nationaux à mettre au point des programmes de sensibilisation et d'éducation du consommateur dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la biodiversité et de ses incidences sur la nutrition et les autres problèmes de qualité des aliments. 7. Outils d'aide à la prise de décisions pour servir de base à la planification des investissements dans les infrastructures de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. 8. Études de marché et identification des tendances émergentes du marché, y compris les analyses de l'impact des normes privées et volontaires sur l'accès au marché. 	

ANNEXE 6: OBJECTIF STRATÉGIQUE E – GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES ARBRES

Problèmes et défis

Le secteur forestier continue d'être affecté par l'évolution rapide de la situation dans le monde. La foresterie est davantage axée sur les personnes, et les demandes de la société sur les forêts ont considérablement évolué, en attachant une importance accrue aux valeurs environnementales, sociales et culturelles. Il est de plus en plus évident que les interactions entre le secteur forestier et les autres secteurs créent à la fois des problèmes et des possibilités. De plus, les rôles essentiels que les forêts et les arbres hors des forêts jouent dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que comme source de bioénergies sont de plus en plus reconnus, et doivent être pris attentivement en compte dans les prises de décision nationales et internationales.

La valeur déterminante des contributions des forêts et des arbres aux moyens d'existence durables et à l'éradication de la faim et de la pauvreté est de plus en plus appréciée. Les liens de la foresterie avec l'agriculture, l'énergie et l'eau sont davantage reconnus. Toutefois, les progrès accomplis vers une gestion durable des forêts restent inégaux et le potentiel des synergies intersectorielles, des approches intégrant la gestion et les paysages est souvent sous-utilisé. La disparition et la dégradation continues des forêts dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les régions tropicales, constituent un véritable défi.

En milieu rural, ces moyens d'existence dépendent souvent de forêts productives, sources d'emplois et de revenus qui contribuent à réduire la pauvreté. Dans de nombreux pays à économies développées, la conservation de l'environnement et les loisirs fondés sur les forêts sont des préoccupations dominantes de la société. La demande de services écosystémiques liés à la forêt est en hausse dans toutes les régions. Il faut une approche stratégique pour garantir la santé et la productivité des forêts, de façon à optimiser leur capacité à contribuer à atténuer les effets du changement climatique, à préserver la biodiversité, à sauvegarder l'habitat de la flore et de la faune sauvages, et à protéger la terre et les bassins versants.

Le défi pour la FAO consiste à aider plus de pays à améliorer la gestion de leurs forêts. Compte tenu de l'expansion des informations, en quantité comme en matière d'accès à celles-ci, concernant les forêts et la foresterie, le partage et la gestion des connaissances deviennent encore plus urgent. Les pays attendent de la FAO qu'elle ouvre des perspectives hors du secteur forestier traditionnel, établisse des partenariats avec de nouvelles parties prenantes et remplisse les fonctions de chef de file mondial.

Hypothèses et risques

- Hypothèse d'un progrès économique relativement constant et d'un accroissement des investissements dans le secteur forestier.
- Hypothèse d'une reconnaissance généralisée de l'importance de la gestion durable des forêts et appui au rôle que joue la FAO pour promouvoir la gestion durable des forêts aux niveaux national et international.
- Hypothèse de la disponibilité de ressources suffisantes pour renforcer la capacité des pays à surmonter les obstacles à une gestion durable des forêts, grâce à des avis en matière de politiques et des conseils juridiques, au renforcement des capacités et à une assistance technique.
- Risque de pressions tendant à l'exploitation non durable des ressources forestières, du fait de l'accroissement continu de la population et de la pauvreté rurale

<ul style="list-style-type: none"> • Risque de fortes pressions économiques visant à convertir des forêts à des usages agricoles, urbains ou autres. • Risque que les pays n'arrivent pas à associer volonté politique, gouvernance efficace à tous les échelons et progrès économique global pour assurer la gestion durable des forêts.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif E

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche interdisciplinaire	H – Partenariats, alliances
E1	x	x			x	x	x	x
E2			x			x	x	x
E3			x	x	x	x	x	x
E4			x		x	x	x	x
E5	x	x		x				
E6			x	x	x	x	x	x

Résultat de l'Organisation E1 - Les politiques et les pratiques en matière de forêts et de foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour.

Indicateur	Cibles (4 ans)
E.1.1 Nombre de pays qui élaborent, grâce à l'appui de la FAO, un système amélioré de suivi et d'évaluation des forêts nationales.	Huit pays supplémentaires entreprennent des suivis et évaluations des forêts nationales; d'autres utilisent les guides de la FAO.
E.1.2 Les pays participent activement au processus d'évaluation des ressources forestières mondiales	Au moins 150 pays présentent des rapports utilisables pour l'Évaluation des ressources forestières 2010 et participent aux préparatifs de l'Évaluation des ressources forestières 2015.

Principaux outils

1. Faire office de source mondiale, faisant autorité, d'informations sur les forêts
2. Préparer et diffuser les résultats des évaluations périodiques des ressources forestières mondiales et les rapports sur la situation des forêts dans le monde
3. Apporter un appui au suivi et à l'évaluation des forêts aux niveaux national et régional, notamment aux interactions avec d'autres secteurs par l'intermédiaire des évaluations intégrées de l'utilisation des terres
4. Partager efficacement les connaissances et l'information grâce à une utilisation régulière et poussée d'Internet, des réseaux, des publications et d'autres moyens d'information

Résultat de l'Organisation E2 – Les politiques et pratiques affectant les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international

Indicateur	Cibles (4 ans)
E.2.1 Participation active des pays aux commissions régionales des forêts, au COFO, aux comités consultatifs et aux consultations d'experts, ainsi qu'à leur suivi.	À déterminer
E.2.2 Les organisations associées au Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) participent à des initiatives spécifiques en collaboration.	Au moins deux initiatives dans les 4 ans précédant le PMT

Principaux outils

1. Constituer un espace de dialogue dynamique où les gouvernements et les autres parties prenantes puissent traiter des questions relatives aux politiques et des problèmes nouveaux, y compris réunions ministérielles, Comité des forêts, Congrès forestier mondial, commissions régionales des forêts, groupes et commissions techniques, consultations d'experts et réseaux mondiaux et régionaux
2. Renforcer les liens entre les processus nationaux, régionaux et mondiaux, notamment en élargissant le rôle des commissions régionales des forêts.
3. Assurer un rôle moteur dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), entre autres en mettant au point des programmes ou actions conjoints et grâce à d'autres partenariats, y compris en accueillant le Partenariat de la montagne et par des partenariats actifs avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

Résultat de l'Organisation E3 – Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres

Indicateur	Cibles (4 ans)
E.3.1 Pays utilisant les connaissances et l'assistance technique de la FAO à l'appui des programmes forestiers nationaux	L'appui de la FAO aux programmes forestiers nationaux rencontre un haut niveau de satisfaction
E.3.2 Le mécanisme des programmes forestiers nationaux renforce efficacement la participation des parties prenantes et le partage des connaissances	Évaluations d'impact positif dans une majorité de pays partenaires

Principaux outils

1. Appuyer les programmes forestiers nationaux performants, y compris le renforcement des capacités et l'échange des connaissances
2. Accueillir et soutenir le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux
3. Appuyer l'analyse et la planification des politiques intégrées (intersectorielles) de façon à mieux comprendre l'incidence des politiques des autres secteurs sur les forêts et vice versa
4. Appuyer l'élaboration participative de politiques et de législations sur les forêts, la réforme des institutions et les efforts visant à améliorer la gouvernance à tous les niveaux.
5. Études sectorielles, y compris études sur les perspectives forestières régionales, et analyses comparatives des institutions forestières.

Résultat de l'Organisation E4 - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts, et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets

Indicateur	Cibles (4 ans)
E.4.1 Nombre de pays utilisant les bonnes pratiques avec l'aide de la FAO pour mettre en œuvre des plans et stratégies de gestion durable des forêts	50 pour cent d'augmentation

E.4.2 Nombre de pays ayant recours à des approches communautaires en matière de gestion du feu	20 pays										
E.4.3 Nombre accru de pays participant à l'aide financière liée à la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts.	10 pays supplémentaires										
E.4.4 Utilisation des directives et conseils de la FAO relatives à la santé des forêts et à la protection contre les insectes et les maladies, notamment en intégrant ces questions dans les PFN et les stratégies visant à atténuer et à adapter au changement climatique.	Jusqu'à 10 nouveaux pays bénéficient d'une assistance.										
Principaux outils											
<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer et appliquer des directives sur les bonnes pratiques forestières, grâce à des processus efficaces de consultation des parties prenantes 2. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des forêts aux niveaux mondial, régional et local 3. Appuyer une gestion améliorée des feux de forêt en appliquant, notamment, des approches communautaires 4. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes financiers nationaux et internationaux soutenant une gestion durable des forêts 5. Recourir de plus en plus à des mécanismes financiers visant à faciliter la mise en commun des informations et l'enrichissement des bases de données, à renforcer les capacités à l'appui de la gestion des forêts et de la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, en particulier). 											
Résultat de l'Organisation E5 – Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Cibles (4 ans)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>E.5.1 Analyse et connaissance des facteurs sociaux et économiques favorisant les investissements dans la foresterie</td> <td>Croissance tendancielle du nombre d'utilisateurs et d'informations en retour positives</td> </tr> <tr> <td>E.5.2 Les analyses de la FAO relatives à la production, à la consommation et au commerce des produits forestiers sont utilisées à l'appui des politiques</td> <td>Croissance tendancielle du nombre d'utilisateurs et d'informations en retour positives</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Principaux outils</td></tr> <tr> <td colspan="2"> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse et connaissance des facteurs sociaux et économiques favorisant les innovations et les investissements; 2. Analyse de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers 3. Assistance technique et directives pour la gestion communautaire des forêts et pour les entreprises forestières susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté 4. Information et aide sur l'accès aux marchés du carbone fournies aux professionnels du secteur forestier </td></tr> </tbody> </table>		Indicateurs	Cibles (4 ans)	E.5.1 Analyse et connaissance des facteurs sociaux et économiques favorisant les investissements dans la foresterie	Croissance tendancielle du nombre d'utilisateurs et d'informations en retour positives	E.5.2 Les analyses de la FAO relatives à la production, à la consommation et au commerce des produits forestiers sont utilisées à l'appui des politiques	Croissance tendancielle du nombre d'utilisateurs et d'informations en retour positives	Principaux outils		<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse et connaissance des facteurs sociaux et économiques favorisant les innovations et les investissements; 2. Analyse de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers 3. Assistance technique et directives pour la gestion communautaire des forêts et pour les entreprises forestières susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté 4. Information et aide sur l'accès aux marchés du carbone fournies aux professionnels du secteur forestier 	
Indicateurs	Cibles (4 ans)										
E.5.1 Analyse et connaissance des facteurs sociaux et économiques favorisant les investissements dans la foresterie	Croissance tendancielle du nombre d'utilisateurs et d'informations en retour positives										
E.5.2 Les analyses de la FAO relatives à la production, à la consommation et au commerce des produits forestiers sont utilisées à l'appui des politiques	Croissance tendancielle du nombre d'utilisateurs et d'informations en retour positives										
Principaux outils											
<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse et connaissance des facteurs sociaux et économiques favorisant les innovations et les investissements; 2. Analyse de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers 3. Assistance technique et directives pour la gestion communautaire des forêts et pour les entreprises forestières susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté 4. Information et aide sur l'accès aux marchés du carbone fournies aux professionnels du secteur forestier 											

Résultat de l'Organisation E6 - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre	
Indicateur	Cibles (4 ans)
E.6.1 Nombre de pays utilisant l'assistance technique et la documentation de la FAO sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière (au niveau génétique et à celui des espèces et des écosystèmes)	Dix pays supplémentaires
E.6.2 Nombre de pays dont les pratiques de gestion des bassins versants ont été améliorées grâce à l'assistance technique et la documentation de la FAO.	Dix pays
E.6.3 Participation active des pays à la préparation de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde (qui doit être achevé en 2013)	La majorité des pays membres de la FAO participent au moins à un atelier ou à une consultation d'experts sur la question; les six commissions régionales des forêts participent au processus.
E.6.4 Nombre de pays utilisant les informations, les lignes directrices et l'assistance de la FAO pour intégrer les stratégies en matière de changement climatique dans leurs politiques forestières nationales et dans leurs plans de gestion des forêts	3 pays utilisant les lignes directrices
Principaux outils <ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir une assistance technique, stratégique et juridique à l'appui des approches axées sur le paysage et l'écosystème, et de l'élaboration de plans de rémunération des services environnementaux, plus particulièrement dans les écosystèmes montagneux, les zones arides et les parcours, les forêts côtières et d'autres écosystèmes fragiles 2. Élaborer et utiliser des lignes directrices pour l'ajustement des politiques, des institutions, des pratiques et des dispositions de gouvernance en vue d'une meilleure adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets 3. Promouvoir les initiatives nationales et régionales pour la conservation de la biodiversité des forêts, notamment les ressources en faune et en flore sauvages dans les zones protégées et dans les forêts de production 4. Fournir une aide aux politiques et une assistance technique afin d'améliorer la gestion des bassins versants, de remettre en état les terres forestières et de lutter contre la désertification 	

**ANNEXE 7: OBJECTIF STRATÉGIQUE F -
GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES ET MEILLEURES RÉPONSES AUX DÉFIS MONDIAUX
LIÉS À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Problèmes et défis

Les ressources naturelles (terres, eau, climat et ressources génétiques) et les services qu'elles rendent sont essentiels pour la production vivrière, le développement rural et les moyens d'existences durables. Les conflits et la concurrence pour l'accès à ces ressources et leur utilisation devraient s'accentuer dans bien des régions sous l'effet de la croissance de la demande de denrées alimentaires, d'eau, de fibres et d'énergie. Ces problèmes seront aggravés par l'anticipation des conséquences du changement climatique sur la production agricole, les conditions de végétation, la disponibilité de l'eau, la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes et autres et la volatilité des marchés mondiaux. La gestion durable des ressources naturelles pour le bénéfice des générations actuelles et futures fait donc appel à des disciplines techniques particulières consacrées aux aspects principaux des ressources naturelles et de leur gouvernance, ainsi qu'à des approches multidisciplinaires et multisectorielles pour que la concurrence autour des ressources naturelles puisse être réduite. Citons notamment l'aide au développement et à l'utilisation des instruments internationaux. Un des principaux défis consiste à s'assurer que les capacités de gestion et de régulation de l'exploitation des ressources naturelles bénéficient d'un soutien à tous les niveaux. Ces capacités devront répondre efficacement aux transitions socioéconomiques rapides et aux situations d'urgence. Elles devront être appuyées par la disponibilité au niveau national, régional et mondial des principales données (géospatiales notamment), connaissances et approches.

Il existe de nombreux moyens pour limiter les effets négatifs du changement climatique en améliorant les connaissances et la gestion des ressources naturelles dans les politiques et pratiques en matière d'agriculture, de foresterie et de pêche. Les mesures d'adaptation et d'atténuation peuvent consister par exemple à réduire les émissions anthropiques et à renforcer les puits à carbone. Les mécanismes de financement (notamment le Mécanisme pour un développement propre, le Fonds pour l'environnement mondial, le paiement des services environnementaux et d'autres mécanismes) soutiennent les moyens d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter qui sont intersectoriels et nécessitent des approches multidisciplinaires. Toutefois, des procédures complexes et des critères d'admissibilité restrictifs ont contribué à entraver le financement d'activités intéressant l'agriculture, les forêts et les pêches. Au niveau international, il est de plus en plus reconnu que le développement des bioénergies tend à la fois à offrir des possibilités et à lancer des défis pour le développement agricole et rural durable. Des processus d'établissement de données et d'informations et de consultation sont nécessaires aux niveaux national et international pour l'élaboration de stratégies et de politiques de développement durable des bioénergies.

Hypothèses et risques

- Hypothèse selon laquelle l'intérêt et l'engagement suscités actuellement à l'échelle internationale par la gestion durable des ressources naturelles, qui témoignent de son importance capitale pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, vont se poursuivre et se traduire par des décisions et des affectations budgétaires visant à promouvoir l'adoption d'approches et de pratiques de gestion appropriées.
- Hypothèse selon laquelle, au niveau national, les pays seront en mesure de fixer des objectifs réalisables et de formuler des politiques, des programmes et des pratiques pertinents pour la gestion durable de leurs ressources naturelles, y compris par exemple, pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation, l'accès aux terres et le régime foncier, et pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

- Hypothèse selon laquelle la FAO peut contribuer efficacement à l'élaboration d'instruments pertinents de gestion durable des ressources naturelles au niveau international et à leur utilisation au niveau national.
- Hypothèse selon laquelle, au niveau institutionnel de la FAO, il existe des mécanismes adéquats pour assurer une collaboration efficace entre les unités.
- Risque que des politiques et dispositifs internationaux ne puissent être convenus par les pays pour une gestion durable des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation, et en ce qui concerne les instruments liés au changement climatique, tels que le Protocole de Kyoto et tout arrangement post 2012, le Mécanisme pour un développement propre et autres mécanismes concernant le marché du carbone, la facilitation de l'accès des agriculteurs à ces ressources financières.
- Risque qu'au niveau national, les pays ne soient pas en mesure de se doter des capacités qui leur permettraient de saisir les occasions, relever les défis et mobiliser les ressources nécessaires pour renforcer les capacités relatives à la gestion durable des ressources naturelles.
- Risque que sous l'effet du changement climatique, de nouveaux défis apparaissent dans le domaine des ressources naturelles et de leur gestion durable, pour lequel un mécanisme approprié d'atténuation des effets et/ou d'adaptation n'a pas encore été étudié.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif F

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche interdisciplinaire	H – Partenariats, alliances
F1	x	x	x	x	x	x	x	x
F2	x	x	x	x	x	x	x	x
F3	x	x	x	x	x	x	x	x
F4	x	x	x	x	x	x	x	x
F5	x	x	x	x	x	x	x	x
F6	x	x	x	x	x	x	x	x

Résultat organisationnel F1: Les pays assurent la promotion et le développement de la gestion durable des terres

Indicateurs	Cible (4 ans)
F 1.1 Nombre de pays dont les bases de données sur les ressources en terre et les infrastructures géospatiales sont conformes aux normes/critères de la FAO.	10 pays
F 1.2 Nombre de pays dont les plans nationaux d'utilisation des terres, les stratégies nationales et la législation nationale en matière d'utilisation des terres sont conformes aux directives et politiques de la FAO pour la gestion durable des terres, notamment dans les environnements où les risques sont les plus élevés (en particulier les zones arides, les montagnes et les zones côtières).	10 pays

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel

1. Fournir des avis en matière de politiques et des avis juridiques, contribuer au renforcement des capacités et à l'élaboration de directives techniques et/ou mettre au point des directives concernant les modes d'utilisation durable des terres, notamment par le biais de l'analyse des filières alimentaires et de leur impact relatif sur les ressources en terre et fournir des approches écosystémiques.

<ol style="list-style-type: none"> 2. Renforcer la capacité des pays à produire et utiliser des données sur les sols, le couvert végétal et l'utilisation des terres au niveau national, notamment en établissant des infrastructures et des normes appropriées sur les données spatiales. 3. Contribuer à la préparation d'une publication périodique de haut niveau de la FAO sur l'état des ressources en terres et en eaux dans le monde. 4. Évaluer et suivre les ressources en terre, l'utilisation et l'adéquation des terres et leur dégradation ainsi que les pratiques de gestion des sols et des terres et coordonner, compiler et diffuser les évaluations à l'échelle mondiale, notamment par l'intermédiaire de GeoNetwork. 5. Contribuer à établir les perspectives à long terme et à harmoniser le suivi, l'évaluation et la diffusion d'informations sur les tendances, à divers niveaux: mondial, régional et national. 6. Renforcer les contenus, la couverture et la qualité des statistiques sur les ressources en terre, l'utilisation des terres et leur gestion dans la base de données FAOSTAT pour en faire un système d'information important à l'appui de la conception, du suivi et de l'application de politiques mondiales et nationales efficaces et efficientes. 7. Fournir un soutien aux conventions internationales ayant trait à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et à leur dégradation et aider les pays à s'acquitter de leurs obligations d'établissement de rapports au titre de ces instruments internationaux et à mettre en œuvre ces conventions par des législations nationales appropriées. 8. Évaluer les interactions entre les terres et le changement climatique, y compris les émissions de gaz à effet de serre et leur piégeage, ainsi que les paiements des services environnementaux.
--

Résultat organisationnel F2: Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers

Indicateurs	Cible (4 ans)
F 2.1 Nombre de pays ou d'organisations de gestion de bassins fluviaux dont les stratégies permettant de faire face à la pénurie d'eau adoptent les recommandations de la FAO	8 pays ou organisations de bassins fluviaux
F 2.2 Nombre d'institutions qui ont adopté les outils et approches d'amélioration de la productivité de l'eau de la FAO.	20 institutions
F 2.3 Nombre d'utilisateurs qui consultent ou téléchargent des produits d'information et des séries de données mondiales de la FAO sur l'eau	50 pour cent d'augmentation par rapport au niveau de référence

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel

1. Renforcement de la plate-forme sur l'eau de la FAO pour promouvoir le travail technique commun et diffuser les résultats sur l'utilisation multifonctionnelle et la gestion intersectorielle de l'eau au sein de la FAO (grâce à la collaboration entre les unités concernées, à savoir celles chargées de l'eau, des terres, de l'agriculture, de l'élevage, de l'économie, des forêts, des questions juridiques, des politiques et des investissements).
2. Fourniture de services sur les politiques hydriques pour aborder les stratégies de gestion de l'eau en faveur du développement rural et de l'amélioration de la productivité de l'agriculture et affectation efficace de l'eau en situation de pénurie. Mise en œuvre de méthodologies-cadres en matière d'audit hydrique, d'irrigation et d'investissement intégrant l'utilisation de l'eau par l'agriculture et les investissements connexes dans les actifs institutionnels et les infrastructures.
3. Fourniture d'un appui technique pour promouvoir une gestion réactive de l'eau pour l'agriculture. Renforcement des capacités nationales en matière de performances et de modernisation de l'irrigation, d'efficacité de l'utilisation de l'eau et d'amélioration de la

<p>productivité, de gestion de la qualité de l'eau et de développement technologique en utilisant les principaux produits (MASSCOTE, AQUACROP, etc.) et directives de la FAO.</p> <p>4. Travail en réseau avec les principaux partenaires pour la promotion effective des meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau en agriculture. Soutien aux pôles d'excellence et aux communautés de pratiques pour la synthèse et la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités aux échelons requis.</p> <p>5. Fourniture de services d'information sur l'eau pour appuyer les activités de terrain et les activités normatives menées sur cette question dans l'ensemble de la FAO. Coordonner, compiler et diffuser des évaluations des ressources en eau et de l'utilisation de l'eau à l'échelle mondiale (Système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture, liens avec FAOSTAT, GeoNetwork) et élaborer une analyse mondiale de la situation et des tendances des ressources en eau (en particulier, les projections à l'horizon 2030/50 de la FAO, le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau et la coordination interinstitutions sur ce thème – ONU-Eau).</p>	
<p>Résultat organisationnel F3: Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques</p>	
<p>Indicateurs</p> <p>F 3.1 Nombre de résultats obtenus et d'objectifs d'étape atteints comme convenu par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans son programme de travail pluriannuel sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.</p>	<p>Cible (4 ans)</p> <p>Deux objectifs d'étape atteints et quatre grands résultats obtenus</p>
<p>F 3.2 Nombre de pays dont les programmes et politiques nationaux sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture incorporent des politiques et recommandations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.</p>	<p>10 pays</p>
<p>F 3.3 Nombre de programmes de travail conjoints ou accords de coopération sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture avec des forums internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.</p>	<p>5</p>
<p>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir une tribune intergouvernementale pour l'élaboration des politiques, y compris la négociation d'instruments internationaux efficaces et la mise à jour des instruments existants (comme le Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques), pour toutes les composantes de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture, y compris en facilitant les sessions de la CRGAA. 2. Piloter et surveiller: 1) les évaluations de l'état des différentes composantes des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'échelon mondial et 2) la mise en œuvre des instruments politiques relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. 3. Faciliter l'obtention des résultats et des objectifs d'étapes fixés par le Programme de travail pluriannuel de la Commission. 4. Nouer des partenariats et renforcer la coopération avec les organisations internationales pertinentes, entre autres en coordonnant l'expertise et la coopération de la FAO avec ses partenaires pour faciliter, par le biais de conseils techniques et politiques, la mise en œuvre d'instruments intéressant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. 	

<p>5. Surveiller les tendances de l'utilisation et de l'échange des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'aider à formuler des options en matière de stratégies d'accès et des politiques de partage des avantages, aux niveaux national, régional et international, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire.</p> <p>Résultat organisationnel F4: Un cadre international est élaboré et les capacités nationales sont renforcées pour assurer une gouvernance responsable de l'accès à la terre et de la sécurité du régime foncier et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles</p>	
Indicateurs	Cible (4 ans)
F 4.1 Consensus international renforcé sur des mesures visant à améliorer la gouvernance de l'accès à la terre et protéger le régime foncier et les liens de la terre avec les autres ressources naturelles.	Adoption de lignes directrices volontaires par le/les Comité(s) technique(s) de la FAO
F 4.2 Nombre de pays qui ont consolidé leurs capacités pour établir un régime foncier sûr et équitable et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles	15 pays
<p>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appui à la formation d'un consensus sur des lignes directrices et des politiques volontaires en matière de gouvernance responsable des modes de faire-valoir, notamment par le biais de partenariats et d'alliances; plaidoyer et communication. 2. Outils et méthodologies pour renforcer les capacités d'administration des modes de faire-valoir des ressources naturelles, notamment en formant des partenariats et des alliances pour encourager la diffusion et l'utilisation de l'information. 	
<p>Résultat organisationnel F5: Les pays ont renforcé leurs capacités à faire face aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies</p>	
Indicateurs	Cible (4 ans)
F 5.1 Nombre de pays qui ont mis au point des plans d'action et des projets visant à relever les défis de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans l'agriculture	15 pays
F 5.2 Interactions et liens entre la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et l'adaptation au changement climatique reconnus et abordés dans le dialogue international et les Accords multilatéraux.	10 pays ont mis au point des projets et sont associés activement au dialogue
F 5.3 Nombre de pays mettent en œuvre des programmes de développement durable des bioénergies grâce à un contexte de politique favorable, au renforcement des organisations chargées de la mise en œuvre et à la multiplication des programmes d'enseignement/éducation dans le ce domaine.	15 pays
F 5.4 Les interactions et les liens entre la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et le développement durable des bioénergies sont reconnus et abordés dans le dialogue international et les Accords multilatéraux sur l'environnement.	10 pays ont mis au point des projets et sont associés au dialogue

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel

1. Production et gestion de connaissances, de données, d'outils, de technologies et d'approches, de moyens de communication pour le développement et de pratiques de vulgarisation ayant trait au développement durable des bioénergies et à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, y compris les évaluations d'impact, la réduction des risques de catastrophes (liées au climat) et les mécanismes financiers de mise en œuvre, comme les paiements pour les services environnementaux.
2. Assistance technique, conseils politiques et juridiques pour renforcer les capacités des pays à relever les défis environnementaux, y compris l'évaluation de l'impact du changement climatique, l'adaptation et la réduction de ses effets, la réduction des risques de catastrophe (liées au climat), le développement durable des bioénergies et l'adaptation des systèmes de production.
3. Formation, information appropriée, développement de sites Internet et autres formes de communication et de soutien au renforcement des capacités liées aux défis du changement climatique et du développement durable des bioénergies.
4. Participation aux dialogues internationaux sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et le développement durable des bioénergies et aux Accords multilatéraux sur l'environnement, y compris assistance technique aux pays pour faciliter et rendre plus efficace leur participation à ces dialogues internationaux.
5. Plaidoyer et contribution aux processus intergouvernementaux pour faire en sorte que les dimensions de l'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches soient prises en compte dans les négociations, les mécanismes financiers et la mise en œuvre d'instruments internationaux visant à relever les défis mondiaux.

Résultat organisationnel F6: L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités.

Indicateurs	Cible (4 ans)
F 6.1 Nombre de pays ayant mis en place des projets pour renforcer les capacités de recherche et de systèmes de vulgarisation pour la gestion durable des ressources naturelles	10 pays
F 6.2 Nombre de programmes et de stratégies nationaux, régionaux et mondiaux de communication pour le développement de la gestion durable des ressources naturelles élaborés et mis en œuvre	10 programmes et stratégies

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat organisationnel

1. Assistance technique et conseils en matière de politique pour les pays membres sur le renforcement des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation.
2. Mise au point d'une coalition avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Forum mondial de la recherche agricole et d'autres organismes internationaux de recherche agricole pour le développement durable de l'agriculture et la disponibilité et le transfert des connaissances.
3. Mise au point d'outils et de stratégies d'évaluation pour les systèmes de recherche et de vulgarisation des pays et pour la communication concernant les programmes relatifs au développement durable de l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles
4. Facilitation du dialogue pour nouer des liens fonctionnels entre les parties prenantes des systèmes agricoles innovants.

ANNEXE 8: OBJECTIF STRATÉGIQUE G - ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS AFIN D'AMÉLIORER LES MOYENS D'EXISTENCE

Problèmes et défis

Les producteurs agricoles, les travailleurs, les négociants, les transformateurs, les fournisseurs d'intrants, les exportateurs, les importateurs et les consommateurs sont reliés par les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Ces échanges multiples peuvent être créateurs de revenus et d'emplois. L'exploitation des possibilités offertes et le bon fonctionnement des marchés dans un contexte en constante évolution ont donc une influence sur les moyens d'existence. Cependant, les producteurs des pays en développement participent peu aux marchés dont le fonctionnement est entravé notamment par des politiques inappropriées, les faibles volumes, le peu de compétitivité, le manque d'information, les infrastructures inadaptées, la faiblesse des institutions et les asymétries de pouvoir commercial. Dans le même temps, les marchés se transforment du fait des changements qui interviennent dans les technologies et les échanges, les règles commerciales, du renforcement des structures, de la prolifération de normes contraignantes et de divers autres problèmes nouveaux.

Les parties prenantes ont besoin d'informations analytiques sur la nature et les conséquences de ces changements pour la croissance, la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire. Elles doivent aussi renforcer leurs capacités pour participer efficacement aux instances internationales où se négocient les règles commerciales internationales pour garantir que leurs intérêts sont pris en compte. Pour lutter contre la pauvreté et faire face aux besoins du développement et de la sécurité alimentaire, les décideurs devraient avoir les capacités voulues afin d'identifier et d'appliquer des politiques encourageant les réactions du secteur privé, notamment les petits producteurs, pour faire face aux demandes et opportunités qui apparaissent sur les marchés. La création d'emplois dans l'agriculture ou grâce au développement des entreprises rurales et de l'agro-industrie doit s'accompagner de politiques qui garantissent des conditions équitables et sans danger dans les zones rurales.

Hypothèses et risques

- Hypothèse selon laquelle il existe un important besoin d'aide aux pays, organes régionaux et autres parties prenantes pour évaluer les incidences d'évolutions importantes et définir les réponses aux niveaux des marchés, des institutions, des politiques et des législations et les stratégies de mobilisation des ressources.
- Hypothèse selon laquelle ceux qui interviennent dans les activités de production, de transformation et de commercialisation auront besoin en général d'adopter une approche davantage commerciale et de renforcer leurs compétences techniques, gestionnaires et commerciales pour tirer parti des marchés rémunérateurs.
- Hypothèse selon laquelle les parties prenantes auront probablement besoin d'être informés de l'évolution des marchés et des politiques au niveau international ainsi que règles commerciales internationales compte tenu de la mondialisation des chaînes de valeur.
- Hypothèse selon laquelle les analyses et les informations concernant les marchés sont nécessaires pour appuyer la formulation de politiques nationales et internationales appropriées.
- Hypothèse selon laquelle les pays appuient la conception et la mise en œuvre de politiques, et la FAO et les organisations partenaires aient la capacité de les aider.
- Risque que les ministères de l'agriculture et d'autres organisations concernées soient mal équipés pour analyser, formuler ou mettre en œuvre les politiques, réglementations et législations appropriées et pour élaborer les autres aspects d'un environnement porteur dont ont besoin les producteurs ruraux, les travailleurs et l'agro-industrie.

- Risque que les gouvernements ne mobilisent pas la volonté politique et l'engagement financier nécessaires pour améliorer le fonctionnement des marchés nationaux et internationaux, des autres institutions, et des investissements dans les infrastructures pour encourager les petits producteurs à s'orienter davantage vers le marché.
- Risque que les débouchés commerciaux des petites entreprises soient limités par la puissance des entreprises de plus grande envergure, y compris les sociétés multinationales
- Risque que les efforts visant à créer un environnement porteur soient compromis par des crises politiques, économiques (y compris la volatilité des prix des denrées alimentaires), et environnementales qui transcendent les frontières nationales.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif G

Résultat de l'Organisation G1 - Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés

Indicateur	Cible (4 ans)
<p>G1.1 Les décideurs et les partenaires du développement sont mieux informés des marchés et des débouchés ainsi que des politiques et des stratégies efficaces afin d'aider les producteurs à répondre à la demande et à améliorer l'accès aux marchés des produits et des intrants</p>	<p>Six pays ont entamé un processus d'élaboration ou de réforme des politiques liées à l'accès aux marchés et de révision des stratégies – quatre organisations régionales ou sous-régionales ont une meilleure connaissance des politiques et stratégies appropriées</p>
<p>G1.2 Les pays sont dotés de capacités institutionnelles renforcées pour formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes pertinents destinés à renforcer les capacités des producteurs à accéder aux marchés, aux services financiers et à la fourniture d'intrants et de matériel</p>	<p>Les pays et les organisations sous-régionales dans six sous-régions ont participé à des ateliers de renforcement des capacités sur l'agriculture contractuelle, l'établissement de liens entre les agriculteurs et les marchés, les services financiers et les sujets apparentés – les pays et les organisations dans toutes les sous-régions ont utilisé des exemples de programmes pour renforcer les liens entre les exploitations et l'économie – Des liens de ce type ont été développés par les parties prenantes au niveau national dans quatre pays</p>
<p>G1.3 Les pays, en collaboration avec le secteur privé, les donateurs, les ONG et les organisations de producteurs mettent en place des institutions et des services à orientation commerciale pour aider les producteurs à exploiter les débouchés commerciaux</p>	<p>Huit pays ont mis à jour des plans indiquant la volonté de réorienter la vulgarisation pour mettre davantage l'accent sur le marché –huit pays ont lancé des programmes de formation sur le lieu de travail destinés à la réorientation des agents de vulgarisation - 25 chefs de vulgarisation ont pris en compte les éléments nécessaires pour le recentrage de la vulgarisation sur le marché</p>

Principaux outils

1. Une analyse mondiale ou un cadre sur l'avenir des petits exploitants compte tenu de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires.
2. Appréciation des tendances du marché au niveau des pays.
3. Mise au point de technologies pour aider les pays à réaliser des études de la compétitivité, des chaînes de valeurs, d'impact et des analyses des institutions
4. Identification des pratiques optimales pour créer des liens équitables, efficaces et durables entre le secteur privé et les petits producteurs
5. Appui aux pays sur les politiques visant à réorienter les services de vulgarisation
6. Guides de vulgarisation sur la gestion, la commercialisation et la manutention après récolte dans les exploitations
7. Promotion des politiques et mécanismes destinés à améliorer la fourniture de services financiers pour tous les acteurs de la chaîne de valeur
8. Appui consultatif sur la planification et la conception d'infrastructures axées sur le marché
9. Appui aux acteurs et organisations de la chaîne de valeur qui travaillent avec les producteurs dans le domaine des finances rurales, des opérations après récolte, de l'agriculture contractuelle, de la création de liens entre les producteurs et les marchés, des infrastructure commerciales et des chaînes de valeurs largement ouvertes
10. Contribution à la mise au point d'outils de gestion des risques appropriés pour les producteurs

Résultat de l'Organisation G2 - La création d'emplois ruraux et la diversification des revenus sont intégrés dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural.

Indicateur	Cible (4 ans)
G2.1 Les décideurs, les partenaires et les unités de la FAO utilisent les analyses de la FAO sur les schémas et les tendances de l'emploi agricole et non agricole et les politiques et programmes efficaces pour encourager des approches rationnelles en matière diversification de l'emploi et des revenus en milieu rural	60 Citations 8 pays/partenaires 8 unités/bureaux FAO
G2.2 Les pays formulent des programmes et des politiques de sécurité alimentaire, de développement agricole et rural qui encouragent concrètement les approches rationnelles pour la diversification de l'emploi et des revenus en milieu rural	8 pays; 8 unités/bureaux

Principaux outils

1. Création et exploitation d'une base de données comportant des données primaires et des renseignements sur les sources de revenus et autres caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux
2. Travaux d'analyse pertinents sur les sources de revenus des ménages ruraux, les schémas et les tendances de l'emploi agricole et non agricole, y compris les disparités entre les sexes
3. Autoévaluation, stratégie et programme de travail de la FAO sur l'emploi rural décent, élaborés faisant apparaître les domaines techniques pertinents de la FAO et accessibles aux États membres et aux partenaires par le biais du site web FAO-OIT et d'autres moyens.
4. Avis en matière de politiques pour créer des emplois ruraux plus nombreux et de meilleure qualité dans les secteurs ruraux agricoles et non agricoles

<ol style="list-style-type: none"> 5. Renforcement des capacités et activités de sensibilisation à l'appui de politiques induisant des emplois ruraux plus décents 6. Renforcement des capacités en matière de collecte de données et d'analyse des problèmes d'emplois et de revenus en milieu rural 7. Normes et conventions OIT (c'est-à-dire, normes sur la discrimination fondée sur le sexe, le travail des enfants, l'emploi des jeunes, l'hygiène et sécurité du travail, la création d'entreprises en milieu rural, les droits d'association, les normes de l'emploi) et les normes et codes d'usages négociés et volontaires de la FAO utiles pour les problèmes d'emploi rural (soit, l'utilisation, la distribution et l'élimination des substances chimiques/pesticides, la sécurité du matériel, les Bonnes pratiques agricoles (BPA), l'exploitation forestière, la sécurité en mer (à bord des navires); convention maritime; code de conduite pour une pêche responsable, etc.) 8. Mémorandum d'accord FAO-OIT (2004) et Déclaration d'intention pour la coopération contre le travail des mineurs en agriculture (OIT, FIDA, FAO, IFPRI, FIPA, UITA) (2007) 	
<p>Résultat de l'Organisation G3 - Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent la compétitivité et les impacts du développement de l'agro-industrie et des entreprises agricoles</p>	
Indicateur	Cible (4 ans)
<p>G3.1 Les décideurs et les partenaires du développement sont mieux informés des tendances, des possibilités et des risques concernant l'agro-industrie et les entreprises agricoles, et des mesures efficaces du secteur public pour favoriser leur développement</p>	<p>Dix pays dont les documents d'orientation générale pour le développement agricole et rural intègrent des stratégies visant à améliorer la compétitivité des agro-industries –au moins dix États membres et secteurs privés dans ces pays ont une meilleure connaissance des questions liées au financement des chaînes de valeur pour le développement des agro-industries</p>
<p>G3.2 Pays avec des stratégies de développement de l'agro-industrie intégrées dans les politiques et plans de développement agricole et rural, et des mandats institutionnels précis et des capacités renforcées pour la surveillance et la coordination du secteur, et une coopération secteur public/secteur privé plus étroite</p>	<p>Six pays ont des mandats institutionnels précis concernant l'agro-industrie et les entreprises agricoles - quatre pays reçoivent une assistance directe de la FAO pour renforcer les capacités du secteur public dans le domaine du développement des entreprises agricoles, de la mécanisation et des chaînes de valeur et de l'agro-industrie</p>
<p>G3.3 Organisations gouvernementales et non gouvernementales avec des capacités améliorées pour fournir des services visant à renforcer les relations agriculteurs-agro-industrie, la gestion des entreprises agricoles ainsi que les produits, la transformation et l'innovation technique de l'agro-industrie, notamment par le développement des petites et moyennes entreprises (PME)</p>	<p>Dix pays ont des mécanismes officiels documentés pour englober le secteur privé dans la formulation des politiques. -six pays ont reçu une aide directe de la FAO pour renforcer et diversifier les services d'appui au secteur des PME. six pays ont reçu l'aide directe de la FAO pour la mise au point des produits, la transformation et l'innovation technique de l'agro-industrie</p>
Principaux outils	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Appréciation des tendances et des réponses au niveau des politiques 2. Appui aux pays en matière de formulation de stratégies sectorielles pour les agro-industries et les entreprises agricoles 3. Identification des indicateurs et niveaux de référence spécifiques du secteur pour orienter l'élaboration de politiques et la réforme des institutions 4. Promotion de mesures visant à améliorer les services financiers aux agro-industries 	

<ol style="list-style-type: none"> 5. Appui aux gouvernements pour la formulation de stratégies et de politiques pour la mécanisation 6. Fourniture d'orientations sur les rôles et responsabilités du secteur public dans le domaine de l'intermédiation contractuelle, de la résolution des différends et de la promotion de pratiques commerciales responsables 7. Renforcement des capacités des organisations qui apportent un soutien aux PME agricoles 8. Appui à l'expérimentation et à l'appréciation des technologies de valeur ajoutée et des innovations de la chaîne de valeur dans les PME 9. Contribution à l'élaboration d'outils appropriés de gestion des risques pour les entreprises agricoles 	
<p>Résultat de l'Organisation G4 – Les pays ont une connaissance et des capacités accrues de l'analyse de l'évolution des marchés agricoles, des politiques et des réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces</p>	
Indicateur	Cible (4 ans)
G4.1 Les décideurs et les autres parties prenantes sont mieux informés des tendances des marchés internationaux des produits agricoles, des politiques commerciales et des négociations commerciales connexes	en hausse/stable
G4.2 Les analyses de la FAO concernant les marchés internationaux de produits agricoles, les politiques commerciales et les problèmes de négociations sont jugées utiles et de haute qualité technique	notation plus élevée +10 pour cent
G4.3 Les capacités à analyser les options de politiques, à formuler des politiques commerciales appropriées et à participer efficacement aux négociations commerciales sont renforcées	80 pour cent
<p>Principaux outils</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi, données statistiques et analyse de situation et perspectives concernant les marchés internationaux de produits agricoles 2. Analyse des normes relatives au commerce agricole international 3. Analyse des politiques et des stratégies commerciales 4. Suivi et analyse des modifications des règles commerciales dans le cadre des arrangements commerciaux multilatéraux et régionaux 5. Avis, soutien à la formation et assistance en matière d'informations et d'analyses commerciales 6. Avis, soutien à la formation et assistance dans le domaine des normes et de la certification 7. Avis, soutien à la formation et assistance pour la formulation de politiques et l'élaboration de dispositions législatives 8. Avis, soutien à la formation et assistance sur les négociations commerciales internationales – ateliers, tables rondes et assistance technique. 	

ANNEXE 9: OBJECTIF STRATÉGIQUE H - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

Problèmes et défis

Il est à présent évident qu'il ne sera pas possible d'accomplir l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) de réduire de moitié la faim d'ici à 2015. La malnutrition agit comme un frein sur le développement économique et il est urgent de trouver des moyens d'accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition et d'améliorer les conditions de sécurité alimentaire et de nutrition de tous.

Selon les dernières estimations de la FAO, le nombre (en augmentation) de personnes qui souffrent de la faim est de 963 millions en 2008, soit 120 millions de plus que dans la période de référence 1990-92. En outre, les carences en micronutriments concernent environ 2 milliards de personnes dans le monde – plus de 30 pour cent de la population mondiale. Tous les ans, 10 millions d'enfants meurent dans le monde avant d'atteindre l'âge de cinq ans – un tiers de ces décès étant imputables à la sous-alimentation. Dans les pays en développement, un enfant de moins de cinq ans sur trois – soit 178 millions d'enfants – souffre d'un retard de croissance dû à la mauvaise qualité de son alimentation et à des maladies.

Les facteurs aggravants sont, entre autres, les changements démographiques (croissance de la population et de l'urbanisation) qui intensifient la demande d'aliments et modifient les modes alimentaires, outre la détérioration généralisée des terres, la marginalisation accrue des petits exploitants, les déplacements transfrontières de maladies et les contraintes pesant sur l'environnement. Les efforts visant à vaincre l'insécurité alimentaire et la malnutrition se heurtent de surcroît à l'impact de la crise financière et économique actuelle et, en particulier, à la flambée ou l'instabilité des prix des denrées alimentaires, l'impact du changement climatique et de la variation climatique et l'utilisation de cultures vivrières pour la production de biocarburants.

Comme les évènements l'ont prouvé en 2008, on manque des capacités nationales, régionales et mondiales nécessaires pour une gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition appropriée et efficace. Les cadres économiques, politiques, institutionnels, réglementaires, juridiques et sociaux doivent être renforcés pour une meilleure gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à l'appui de la concrétisation du droit à l'alimentation.

L'ampleur de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a été évaluée dans de nombreux pays. Pourtant, on connaît encore mal la prévalence et des causes fondamentales de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chez les groupes vulnérables aux niveaux infranationaux. Des évaluations et analyses prospectives effectuées en temps opportun sont nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques, des programmes d'investissement assortis de priorités et des interventions appropriés pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Il faut répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables, tout en renforçant leur capacité d'adaptation à plus long terme en remédiant aux causes profondes. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir des informations, analyses, politiques et programmes actualisés pour déterminer les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et pour définir et appliquer des solutions efficaces. Il est impératif, avant tout, de regrouper les connaissances, initiatives ciblées et programmes de la FAO s'appuyant sur des interventions régulières, cohérentes et efficaces au niveau des pays (à la fois à l'échelon national et à l'échelon infranational) et aux niveaux régional et international pour accomplir cet objectif stratégique.

Hypothèses et risques

- Hypothèse: Les gouvernements nationaux et la communauté internationale créent un cadre politique favorable et des mécanismes institutionnels et techniques propices pour mettre en œuvre des politiques, programmes et activités intersectoriels de sécurité alimentaire et de nutrition.
 - Hypothèse: Les questions de sécurité alimentaire et de nutrition sont bien définies dans les interventions nationales telles que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les activités relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et dans les priorités des gouvernements nationaux.
 - Hypothèse: Des ressources humaines et budgétaires suffisantes sont fournies par les pays et les partenaires du développement pour lever les obstacles s'opposant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.
 - Hypothèse: Les ministères d'exécution nationaux et institutions concernés, ainsi que les organisations internationales et les autres partenaires du développement intéressés, sont disposés à travailler de manière intersectorielle à tous les niveaux.
 - Hypothèse: Les systèmes d'information nationaux ont les capacités nécessaires pour évaluer et surveiller l'évolution de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tout en fournissant les données nécessaires à la compilation des bilans disponibilités/utilisation et des bilans alimentaires servant à estimer la sous-alimentation.
 - Hypothèse: Les pays et les partenaires du développement prêtent une attention et des ressources suffisantes en faveur de la diversification de l'alimentation et l'amélioration des conditions de nutrition.
 - Hypothèse: Les ménages et les personnes à titre individuel ont droit et accès à des ressources économiques et matérielles suffisantes et savent comment gérer efficacement ces ressources pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
 - Hypothèse: Connaissance suffisante des avantages d'une alimentation saine, ayant pour effet d'augmenter la demande d'aliments adéquats au plan nutritionnel, salubres et variés.
 - Risque: Les troubles civils et l'instabilité politique et économique, le manque d'engagement financier et un dialogue politique insuffisant entravent la mise en œuvre des réformes nécessaires.
 - Risque: Absence de collaboration efficace et capacités insuffisantes des parties prenantes clés de participer et contribuer de manière efficace aux processus de prise de décisions.
 - Risque: Le manque de ressources économiques et de volonté politique est de nature à compromettre les objectifs de servir les pauvres et les franges les plus marginalisées de la société.
 - Risque: Des facteurs extérieurs (eau, assainissement, pandémie VIH/sida, tuberculose, paludisme et autres maladies) peuvent annuler les améliorations et les progrès nutritionnels obtenus dans le domaine de l'utilisation des aliments.

Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique H

Résultat organisationnel H1 – Les pays et les autres parties prenantes ont renforcé leurs capacités de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	
Indicateur	Cible (4 ans)
H1.1 Les pays et les autres parties prenantes formulent des politiques et stratégies intersectorielles qui incorporent mieux les dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	i) 10 pays; 2 régions ii) évaluation <i>ex-ante</i> dans 6 pays
H1.2 Les pays mettent en œuvre des politiques, stratégies et programmes intersectoriels répondant aux préoccupations et aux objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.	i) 33 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 8 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire ii) 10 pays
H1.3 Les parties prenantes établissent des systèmes intersectoriels de suivi des politiques fondés sur les résultats.	Méthodologie appliquée dans au moins 5 pays pilotes
Principaux outils <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et collaboration intersectorielle: Acquisition et diffusion des enseignements tirés des processus et de la gestion des politiques, élaboration de stratégies de sensibilisation fondées sur des éléments concrets et communication sur ces stratégies et, en parallèle, travail au sein de partenariats et d'alliances entre organisations (par exemple: SCN/REACH, Alliance internationale contre la faim/alliances nationales contre la faim, Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD) et aux niveaux national et régional pour plaider en faveur des investissements dans les programmes intersectoriels de sécurité alimentaire de nutrition assortis de priorités, y compris par l'amélioration de l'information et de la communication. • Suivi et analyse: Élaborer et appliquer des méthodes et outils pour renforcer les systèmes mondiaux, régionaux et nationaux d'alerte rapide et d'information sur la sécurité alimentaire, y compris par le soutien aux SICIAV nationaux et les évaluations de la pauvreté et de la vulnérabilité à l'appui de politiques et programmes mieux ciblés et assortis de priorités. En outre, fournir des méthodes et outils d'évaluation <i>ex ante</i> de l'impact socioéconomique des politiques, systèmes d'information et suivi des politiques et assistance technique pour un système de suivi des politiques fondé sur les résultats. • Prestation de conseils concernant les politiques et programmes de la FAO: Conduire, aux plans mondial, régional et national, des analyses des impacts des politiques macroéconomiques, agricoles et socioéconomiques sur l'alimentation et la nutrition et des impacts des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition sur les objectifs de développement des pays; préparation de profils des politiques et de cadres relatifs aux nouveaux problèmes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition et de conseils techniques sur les manières d'intégrer les objectifs et finalités de sécurité alimentaire et de nutrition dans les politiques, stratégies et programmes relatifs au développement national et aux différents secteurs. • Renforcement des capacités et renforcement institutionnel: Prestation de soutien technique et institutionnel pour l'élaboration d'outils analytiques et méthodologiques d'analyse <i>ex ante</i> de l'impact des politiques et de suivi des politiques, définition de priorités concernant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, liens avec la sécurité alimentaire et la nutrition, compétences en matière de négociation, stratégie et formulation de politiques participatives et durables en matière de sécurité alimentaire et 	

<p>de nutrition; en outre, renforcement des capacités des institutions nationales et locales de formuler, appliquer, suivre et évaluer les stratégies et les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition, réduction des pertes de production après récolte et amélioration des efficiencies dans le système/chaîne de valeur alimentaire.</p>	
<p>Résultat organisationnel H2 – Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire moyennant une approche sur trois fronts et l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.</p>	
Indicateur	Cible (4 ans)
H2.1 Les pays adoptent une stratégie sur trois fronts et appliquent les principes de bonne gouvernance à la formulation, application et suivi des politiques, programmes et autres interventions publiques.	5 pays
H2.2 Les pays mettent en place des environnements institutionnels, juridiques et/ou sociaux favorables pour concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate.	10 pays
H2.3 Les pays ciblent des groupes spécifiques en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité et appliquent des principes fondés sur les droits de l'homme s'agissant de mettre en œuvre les politiques et programmes.	10 pays
H2.4 Les pays entreprennent des stratégies de sensibilisation, communication et éducation pour une bonne gouvernance en matière de sécurité alimentaire et en faveur du droit à l'alimentation.	10 pays
<p>Principaux outils</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indications conceptuelles sur l'élaboration et l'application d'une approche sur trois fronts. • Renforcement des capacités et sensibilisation sur l'application d'une approche sur trois fronts et les principes de bonne gouvernance (y compris la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la participation, la non-discrimination, l'autonomisation et le respect du droit). • Application et adaptation de la Boîte à outils méthodologique de la FAO sur le droit à l'alimentation (comprenant des guides et des outils méthodologiques sur la manière de légiférer en matière de droit à l'alimentation, de suivre, d'évaluer, d'élaborer un budget dans ce domaine, y compris la rédaction d'un programme pédagogique sur le droit à l'alimentation) pour guider et promouvoir des politiques, des stratégies, des programmes et des actions publiques. • Évaluation et analyse des groupes de population les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (FAO-SICIAV). • Production et échange de connaissances avec des partenaires nationaux et internationaux sur l'application des approches fondées sur le droit à l'alimentation et les droits de l'homme, y compris la collecte, l'analyse et la diffusion des pratiques optimales et des enseignements tirés. • Mise en place d'une plateforme de dialogue et d'échange d'expérience entre des intervenants multiples sur l'application de la bonne gouvernance et le droit à l'alimentation (par exemple: Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Partenariat global pour la sécurité alimentaire mondiale, Forum sur le droit à l'alimentation). 	

<ul style="list-style-type: none"> Conseils techniques et politiques sur les réformes concernant des questions juridiques, institutionnelles et sociales. Intégration du droit à une alimentation adéquate et des principes et approches des droits de l'homme dans le travail normatif et opérationnel de la FAO. 	<p>Résultat organisationnel H3 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de traiter les problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture</p>			
<p>Indicateur</p>	<p>Cible (4 ans)</p>			
<p>H3.1 Les pays et les autres parties prenantes incorporent les objectifs de nutrition dans les politiques, stratégies et programmes dans les domaines de l'agriculture et autres.</p>	<p>10 pays</p>			
<p>H3.2 Les pays ont renforcé les capacités d'évaluer et d'analyser l'impact des mutations des systèmes alimentaires sur la nutrition.</p>	<p>10 pays</p>			
<p>H3.3 Les pays ont renforcé leurs capacités institutionnelles de traiter les problèmes de nutrition grâce à une formation pertinente, à l'éducation et à la réglementation.</p>	<p>10 pays</p>			
<p>Principaux outils</p> <ul style="list-style-type: none"> Prestation d'expertise, de méthodes, de directives et d'outils analytiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition des ménages pour l'évaluation de la nutrition et des modes alimentaires pour soutenir l'élaboration de politiques, stratégies et programmes d'alimentation et nutrition, pour choisir les interventions appropriées sur le plan alimentaire et pour évaluer l'impact. Diversité des modes alimentaires au niveaux des ménages et des personnes et mesures concernant l'accès à l'alimentation (évaluation et suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition). Évaluation et analyse des groupes de population les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (FAO-SICIAV). Conseils sur l'incorporation d'objectifs concernant la nutrition dans les politiques et les programmes relatifs à l'alimentation et à l'agriculture pour traiter les problèmes de nutrition liés aux aliments. Renforcement des capacités d'élaboration d'orientations et de règlements nationaux sur l'alimentation fondés sur la science et création de ressources éducatives et communicationnelles sur l'amélioration de la nutrition et la diversité des modes alimentaires pour diffusion et adaptation aux plans local, national et régional. Modernisation des capacités institutionnelles des pays pour élaborer et appliquer des programmes d'enseignement sur la nutrition et des programmes de formation professionnelle à tous les niveaux pour aider les pays à améliorer leurs capacités et à comprendre l'importance des problèmes de nutrition dans le contexte plus général des politiques et programmes. 				
<p>Résultat organisationnel H4 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et d'accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition</p>				
<p>Indicateur</p>	<p>Cible (4 ans)</p>			
<p>H4.1 Les pays utilisent les directives, méthodologies et normes de la FAO pour collecter, analyser et diffuser des données, notamment statistiques, sur l'alimentation et l'agriculture.</p>	<p>50 pays</p>			

H4.2 Les pays renforcent leurs capacités de gestion, analyse et diffusion des données pour appuyer la prise de décisions aux plans national et infranational.	30 pays
H4.3 Les pays et les autres clients ont accès aux bases de données et aux publications statistiques sur l'alimentation, l'agriculture et la nutrition aux plans mondial, régional et national.	1,5 million de consultations de FAOSTAT
Principaux outils <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités en matière de bilans alimentaires, de données issues de recensements agricoles et d'enquêtes sur les budgets des ménages. Élaboration de séries de données mondiales sur la situation et les tendances de la sécurité alimentaire. Promotion de la mise en commun et du rassemblement des données et statistiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Promotion de l'adoption ou de la création de systèmes de gestion des données et de l'information, tels que CountrySTAT. Adaptation et mise au point de méthodes statistiques nouvelles et appropriées. Prestation de soutien technique pour améliorer les capacités des pays d'analyser les données et statistiques afin de mieux aider les responsables politiques à formuler des politiques et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition cohérents. Élaboration de stratégies à l'appui de services statistiques nationaux durables. Promotion de la production de comptes disponibilités/utilisation et de bilans alimentaires, y compris des statistiques sur la disponibilité de macro-nutriments et de micro-nutriments. Promotion de la production et de la diffusion de statistiques sur la sécurité alimentaire obtenues par des enquêtes auprès des ménages. 	
Résultat organisationnel H5 – Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances	
H5.1 Les États Membres et les autres parties prenantes accèdent aux ressources informationnelles, connaissances, produits et expertise de la FAO pour traiter les problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition	30 pays, institutions régionales
H5.2 Les États Membres et les autres parties prenantes utilisent les recherches et analyses de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition	
H5.3 Les États Membres et les autres parties prenantes utilisent les normes, les outils et les systèmes de la FAO pour la gestion de l'information et la mise en commun des connaissances	
Principaux outils <ul style="list-style-type: none"> Publier des matériels de recherche et analyse de la FAO élaborés au niveau des pays, des régions et du monde sur la sécurité alimentaire, la pauvreté, l'agriculture et la nutrition (c'est-à-dire des documents de travail, des articles scientifiques, des notes d'orientation, etc.). Publier des produits d'information/connaissances ciblés, dont des publications phares (Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA), État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI), Situation des marchés des produits agricoles (SOCO), 	

Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)), rapports périodiques et documents fondamentaux sur les nouvelles questions intéressant la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition (Perspectives de l'alimentation, Perspectives de récoltes et situation alimentaire, rapports de la Mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires, Perspectives agricoles).

- Conduire, selon une perspective mondiale, une analyse socioéconomique de questions en rapport avec des problèmes mondiaux graves et durables ayant trait à l'alimentation, la nutrition, l'agriculture et les ressources naturelles, en vue de faire des choix d'orientations et d'élaborer des plans de développement fondés sur des informations analytiques en connaissance de cause.
- Conduire des analyses des ménages pertinentes pour traiter les problèmes de pauvreté rurale, d'insécurité alimentaire, de revenu et d'emploi.
- Élaborer et fournir des méthodes, des outils et des directives pour normaliser et harmoniser les informations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition (SICIAV, Programme de sécurité alimentaire UE/FAO).
- Créer des services mondiaux d'analyse et de suivi et plaider en faveur d'une meilleure prise de décisions dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, FAOSTAT, Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), SICIAV, profils sur la nutrition par pays).
- Forums mondiaux, régionaux et nationaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition soutenus par la FAO (CSA, réunions techniques, réunions de haut niveau).
- Préparation de manifestations et plateformes matérielles et virtuelles d'échange de connaissances et services de partage de connaissances sur des problèmes actuels et nouveaux aux plans mondial, régional, national et local (par exemple: Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Comité des produits, rencontres régionales/nationales).
- Création et diffusion des normes, méthodes, outils et systèmes de la FAO relatifs à la gestion de l'information et au partage des connaissances (y compris l'information électronique).
- Organiser des évaluations des lacunes dans les capacités d'information et de gestion des connaissances pour renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Soutenir le renforcement des capacités nationales/locales de gestion et échange d'information et de connaissances.
- Création de plateformes pour réunir des éléments d'information sur les expériences acquises et mettre en commun les pratiques et les enseignements tirés.

ANNEXE 10: OBJECTIF STRATÉGIQUE I -
AMÉLIORATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA RÉACTION AUX
MENACES ET AUX SITUATIONS D'URGENCE AYANT UNE
INCIDENCE SUR L'ALIMENTAIRES ET L'AGRICULTURE

Problèmes et défis

Dans les pays en développement, trois personnes sur quatre vivent en milieu rural et tirent leurs moyens d'existence principalement de l'agriculture. Les situations d'urgence ont généralement des conséquences particulièrement graves sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations pauvres, vulnérables et tributaires de l'agriculture. Ces urgences sont de différente nature, allant des catastrophes naturelles soudaines, des catastrophes chroniques (par exemple, la sécheresse), des crises complexes (par exemple, troubles civils, chocs du marché) aux conséquences de la variabilité du climat. Non seulement le changement climatique multiplie et aggrave les catastrophes naturelles, mais il peut aussi influer sur l'incidence des ravageurs et des maladies transfrontières.

En 2008, le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres a fait état de 321 catastrophes associées à des risques naturels. Les catastrophes liées au climat sont à l'origine de près des trois-quarts des dégâts infligés. En 2008, le nombre des décès dus à des catastrophes naturelles a triplé par rapport à la moyenne enregistrée pendant la période 2000-2007. Des situations d'urgence complexes continuent d'affecter des dizaines de millions de personnes dans le monde. Face à certains de ces besoins, l'Appel humanitaire commun 2009 des Nations Unies a chiffré à 8,2 milliards d'USD l'assistance à fournir à 30 millions de personnes, soit un niveau record par rapport aux 3,8 milliards d'USD demandés en 2008 pour 25 millions de personnes.

Des stratégies proactives sont essentielles pour que les pays vulnérables évitent des pertes de vies humaines à grande échelle, la destruction de l'environnement, des infrastructures et de l'activité économique, et la détérioration des moyens d'existence et de la nutrition. La préparation aux situations d'urgence et les interventions d'urgence doivent répondre aux besoins particuliers des populations à prédominance agricole, en particulier les petits agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs, les utilisateurs des forêts, les travailleurs agricoles sans terre et leurs personnes à charge, l'accent étant mis en particulier sur les groupes en situation d'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan nutritionnel. Un appui efficace devrait réunir tous les éléments de la gestion des risques liés aux catastrophes, notamment l'alerte rapide, l'établissement du plan d'intervention d'urgence, la réduction des risques liés aux catastrophes (préparation), l'évaluation des besoins, l'intervention rapide et l'appui à l'établissement de plans nationaux de gestion des risques liés aux catastrophes. La collaboration avec les principaux acteurs, notamment les institutions et les partenaires des Nations Unies (Société internationale de prévention des catastrophes naturelles, Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction), les organisations régionales, leurs contreparties nationales et d'autres secteurs (par exemple, la santé, l'éducation, les affaires sociales), doit garantir un appui intégré aux niveaux mondial, régional et national.

Le soutien fourni par la FAO aux opérations de planification préalable et aux interventions d'urgence dans les pays sera nécessairement influencé par l'évolution des conditions financières et institutionnelles. Les modalités de financement tendront à se diversifier et être groupées au niveau mondial et national. Le nombre élevé des institutions des Nations Unies et des ONG qui prennent part aux activités d'intervention d'urgence et de redressement en matière d'alimentation, de nutrition et d'agriculture, offrira des possibilités de collaboration et de coopération, mais contribuera également à créer des difficultés au niveau de la coordination, notamment dans la transition entre l'intervention immédiate et de redressement et la phase de développement. Au sein du système des Nations Unies, le processus de réforme en cours offrira à la FAO l'occasion de jouer un rôle de coordination et de chef de file pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition à l'échelon mondial, régional et national. Au niveau national, les gouvernements des pays

qui sont confrontés à des situations d'urgence pourront jouer un rôle nouveau et plus actif dans la réduction des risques et la coordination de l'aide extérieure grâce au renforcement des capacités des institutions nationales de gestion des catastrophes.

Hypothèses et risques

- Hypothèse: que les gouvernements attribuent un rang de priorité suffisant au renforcement des capacités en matière d'analyse des risques, d'alerte rapide, d'établissement de plans d'intervention d'urgence, de préparation, de coordination de l'intervention en cas d'urgence et à l'appui des transitions entre la phase des secours et celle de la programmation du développement.
- Hypothèse: que les pays appuient les systèmes nationaux de planification préalable et d'alerte rapide et assurent la promotion du renforcement des capacités dans les systèmes communautaires, nationaux, régionaux et internationaux afin d'identifier les menaces et les risques nouveaux, leurs effets et les mesures d'atténuation connexes.
- Hypothèse: qu'il existe des méthodologies de planification préalable durables et efficaces en termes de coût, prêtes à être mises en œuvre dans les pays en développement.
- Hypothèse: que les capacités des divisions techniques de la FAO demeurent suffisantes d'une façon générale pour appuyer les activités dans les situations d'urgence et pendant les périodes de redressement et de transition, et en assumer la direction si nécessaire. La FAO gérera les situations d'urgence liées à la filière alimentaire en appliquant le cadre de gestion des crises pour la prévention et la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières et les crises de sécurité alimentaire [Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire]. La FAO renforcera ses capacités de réponse rapide grâce à la mise en œuvre progressive, dans toute l'Organisation, du système de commandement dans le cadre du Centre de gestion des crises pour les situations d'urgence de grande ampleur.
- Risque: que le nombre et la gravité des crises ne dépassent de loin la capacité dont les pays et l'Organisation disposent pour y répondre efficacement.
- Risque: que la crise financière mondiale ne fasse obstacle à un niveau de financement suffisant pour les secours humanitaires, le redressement et la programmation des transitions dans l'immédiat et dans un proche avenir.
- Risque: que la FAO ne soit pas en mesure d'adopter l'approche intégrée et coordonnée nécessaire pour fournir un appui approprié et ponctuel concernant tous les éléments de la gestion des risques liés aux catastrophes associés à l'alimentation et à l'agriculture.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif I

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche interdisciplinaire	H – Partenariats, alliances
I1	x	x	x	x	x	x	x	x
I2	x	x	x	x	x	x	x	x
I3	x	x	x	x	x	x	x	x

Résultat de l'Organisation I1 – La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions

Indicateur	Cible (4 ans)
I1.1 Établissement/renforcement de systèmes nationaux d'alerte rapide pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.	Avec l'aide de la FAO, X pays sont passés de la catégorie 2 à la catégorie 1, ou de la catégorie 3 à la catégorie 2

I1.2 Préparation et essai de plans d'intervention d'urgence pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.	Avec l'appui de la FAO, X pays sont passés de la catégorie 2 à la catégorie 1 ou de la catégorie 3 à la catégorie 2
I1.3 Renforcement des capacités institutionnelles pour la réduction des risques liés aux catastrophes.	Mise à l'essai et mise en œuvre de stratégies de formation à la réduction des risques liés aux catastrophes dans le domaine de l'agriculture dans dix pays au moins particulièrement exposés aux catastrophes
I1.4 Insertion des stratégies de réduction des risques pour l'agriculture dans les plans nationaux de gestion des risques liés aux catastrophes.	Insertion de plans d'action de réduction des risques liés aux catastrophes par secteur dans 15 plans nationaux de réduction des risques liés aux catastrophes

Principaux outils

1. Systèmes d'alerte rapide et plans d'intervention: - Élaboration et application de services et produits d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire pour les alertes rapides (information et outils du SMIAR, poste de travail du SMIAR, cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, prévisions climatiques) – Évaluation de l'appui des produits et services et des systèmes d'alerte rapide et analyse de la situation de la sécurité alimentaire (analyse des moyens d'existence, analyse de la vulnérabilité, méthodologie des missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires – Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire) – Rationalisation/ renforcement / financement de systèmes d'alerte rapide locaux, nationaux, régionaux et mondiaux grâce à des partenariats appropriés – Élaboration et mise en œuvre de l'ensemble didactique de la FAO en matière de préparation aux catastrophes, internes et avec les partenaires – Méthodologie de base « risques, moyens d'existence et vulnérabilité » – Directives pour la mise en place/ le renforcement de la capacité de production, de suivi, d'analyse, et de gestion des données d'alerte rapide dans les pays en développement à risque élevé ayant d'importantes populations rurales vulnérables – Directives/Appui à l'établissement de plans d'intervention – Mise en place et formation d'équipes d'intervention de la FAO pour le déploiement rapide, les fonctions essentielles étant mises en œuvre pour différents types de situations d'urgence – Plan opérationnel sectoriel pour l'agriculture et notamment un plan d'intervention d'urgence et des réseaux dans le pays (y compris la réduction des risques liés aux catastrophes) – Fourniture d'un appui technique à la mise en place d'une capacité opérationnelle et de réponse – Élaboration de plans et pratiques d'intervention en cas de catastrophes (il peut s'agir d'une activité interinstitutions – ONU, ONG, gouvernements et donateurs) adoptant une optique holistique à laquelle participent les communautés locales – Incorporation ultérieure de la préparation aux catastrophes dans les activités d'intervention d'urgence et de relèvement - Le plan d'intervention d'urgence est disponible et pris en main par le gouvernement – Le rôle moteur de la FAO est établi pour la coordination des moyens d'existence à prédominance agricole et de la sécurité alimentaire.
2. Appui général et technique à l'intégration de pratiques et principes de réduction des risques dans les politiques et programmes sectoriels, notamment: - La FAO et ses partenaires (dans le cadre de l'établissement des plans d'intervention d'urgence et des groupes sectoriels des équipes des pays des Nations Unies) facilitent l'élaboration, par les gouvernements, d'une stratégie et d'un plan de gestion des risques liés aux catastrophes (document à horizon mobile et lié au Cadre national sur les priorités à moyen terme) et fondés sur les scénarios les plus probables; - Incorporation de la gestion des risques liés aux catastrophes dans les politiques et institutions nationales, avec une collaboration multipartenaire sur la phase de transition; - Politique et appui technique intégrés en vue de pratiques et principes intégrés de réduction des risques; - Élaboration d'un outil d'analyse coûts/avantages à l'appui des choix/activités d'atténuation des risques; - Les pays consacrent des ressources à la prévention et à l'atténuation des risques et forment des équipes d'intervention ou des responsables de l'intervention rapide; - Les pays affectent des ressources et mettent en œuvre des politiques en matière de réduction des risques liés aux catastrophes (analyse factuelle visant à contribuer aux processus nationaux de programmation et au renforcement des capacités); - Pratiques optimales en matière de mise en commun des connaissances et d'enseignements tirés pour la préparation, la prévention et l'atténuation communiquées par l'intermédiaire d'une approche systématique et intégrées dans des projets/programmes.
3. (SUITE) Appui technique et aux politiques pour l'intégration des pratiques et principes de réduction des risques dans les politiques et programmes sectoriels, notamment: - Promotion de pratiques de gestion durable des ressources naturelles (par exemple: terre, eaux, bassins versants, forêts ou zones côtières); - Élaboration d'options en matière d'exploitation et adoption pour l'agriculture (forêts, pêches et élevage) dans le contexte

- d'événements extrêmes; - Appui des capacités d'adaptation des ménages grâce au soutien de la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires; - Suivi des maladies et ravageurs et lutte contre ceux-ci dans un contexte de crise, et notamment de changement climatique; - Planification de l'utilisation des terres et régimes fonciers dans le contexte d'événements extrêmes ou d'empêtement sur de nouveaux habitats; - Mise en place d'infrastructures et de services agricoles (par exemple, systèmes semenciers, stockage des semences, banque de vaccins et chaîne du froid) dans le contexte de crises récurrentes; - Infrastructure et programmes conçus de façon appropriée pour la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments; - Accès à des bases de données intégrées pour les risques liés à la filière alimentaire; - Fourniture d'avis techniques et/ou d'une aide en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de moyens d'existence dans les zones à risque et dans des contextes de situations d'urgence; - Base de données TECA sur les bonnes pratiques de gestion des risques liés aux catastrophes, en particulier les options en matière de bonnes pratiques pour la gestion des risques liés au climat décrites dans les bases de données internationales de réduction des risques liés aux catastrophes et d'évaluation conjointe de pays; - Élaboration d'indications sur les options en matière de principes relatifs aux bonnes pratiques associées à la gestion/à la réduction des risques liés aux catastrophes et description des enseignements tirés de l'application et de la reproduction d'options en matière de bonnes pratiques pour des lieux et des contextes spécifiques à l'échelle locale; - Élaboration d'indications sur les modalités d'intégration de l'analyse des conflits dans la réduction des risques liés aux catastrophes (l'accent étant mis sur les situations d'urgence complexes et le relèvement connexe); - Adoption de bonnes pratiques d'exploitation; - Indications sur les modalités d'intégration de l'analyse des conflits dans la réduction des risques associés aux catastrophes.
4. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la réduction globale des risques liés aux catastrophes (préparation, prévention et réduction), notamment: - Évaluation et amélioration des capacités institutionnelles et d'exécution technique pour la réduction des risques associés aux catastrophes au sein des départements sectoriels concernés et des services de vulgarisation; - Renforcement des capacités et formation (soutien des politiques et appui technique) pour l'intégration des pratiques et principes en matière de réduction des risques liés aux catastrophes dans les Plans de développement sectoriels ou la programmation par pays (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD], Cadre national sur les priorités à moyen terme); - Programme de renforcement des capacités conduit par EMPRES aux niveaux national et régional sur l'évaluation des risques, la gestion et la communication, et notamment établissement de réseaux [de laboratoires] régionaux [Centres régionaux de santé animale] pour mettre en commun des informations et dispenser une formation; - Fourniture de produits ciblés de la FAO en matière de compétences techniques et de connaissances pour l'établissement de profils de risque en cas de catastrophe, le suivi et l'analyse, la préparation aux catastrophes, les politiques et la planification pour l'atténuation des risques; - Programmes de renforcement des capacités (comme EMPRES, le SMIAR) aux échelles nationale et régionale axés sur l'évaluation des risques, la préparation et l'établissement de plans d'intervention d'urgence; - Renforcement des capacités internes d'atténuation et de réduction des risques liés aux catastrophes, au Siège et sur le terrain; - Un groupe de base de fonctionnaires formés et expérimentés au sein de la FAO appuie les efforts nationaux en matière de renforcement des capacités.

<p>5. Plaidoyer, coordination et fourniture d'apports aux processus nationaux, interinstitutions et intergouvernementaux, notamment: - Participation aux processus interinstitutions et intergouvernementaux et aux conventions et conférences; - Contribution à l'intégration des concepts de réduction des risques liés aux catastrophes et des évaluations conjointes de pays dans le processus de la CCNUCC; - Les outils de plaidoyer concernant la réduction/la gestion des risques liés aux catastrophes axés sur l'agriculture sont utilisés pour renforcer la convergence sur le programme mondial de gestion des risques liés aux catastrophes (SIPC et CCNUCC) et mobiliser des financements pour la préparation, la prévention et l'atténuation; - Amélioration de la stratégie de communication, diffusion d'informations du Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire, contributions à l'amélioration de l'analyse des risques et coordination de la gestion des risques relatifs à la filière alimentaire dans le cadre des processus intergouvernementaux.</p>	
<p>Résultat de l'Organisation I2 – Les pays et les partenaires réagissent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence grâce à des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture.</p>	
<p>Indicateur</p>	<p>Cible (4 ans)</p>
<p>I2.1 Proportion de pays dans lesquels l'évaluation des besoins après des catastrophes aboutit à des plans et activités coordonnés de réaction nationale.</p>	<p>Augmentation de 25 pour cent des pays qui bénéficient d'une aide sous forme d'évaluation conjointe des besoins après les catastrophes aboutissant à des plans et activités de réaction nationale coordonnée</p>
<p>I2.2 Les pays sont en mesure de coordonner une réponse intervenant au bon moment et techniquement rationnelle avec les partenaires nationaux, locaux et internationaux.</p>	<p>Cinquante pour cent des pays répondant à une nouvelle crise appliquent le principe de la responsabilité sectorielle et mettent en œuvre un plan sectoriel techniquement rationnel pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.</p>
<p>I2.3 Les pays sont en mesure de mettre en œuvre des programmes d'urgence en utilisant des outils d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (élaborés par la FAO ou avec son aide).</p>	<p>Accroître de 10 pour cent le nombre de pays utilisant les outils d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe et les approches élaborées par la FAO ou avec son aide.</p>
<p>Principaux outils</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration des partenariats, de la coordination et du rôle moteur, notamment: a) Appui mondial et national à un rôle moteur sectoriel efficace; b) Diffusion au bon moment auprès des personnes appropriées d'informations pertinentes et fiables sur la sécurité alimentaire dans le contexte de la crise; -c) Élaboration d'une trousse à outils de communication et d'information sectorielle; d) Partenariat actif au sein du Comité permanent interorganisations, de l'Équipe de pays des Nations Unies et d'autres instances internationales et nationales. 2. Plaidoyer et mobilisation de ressources, notamment: a) Élaboration et mise en place de stratégies et outils de plaidoyer; b) Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour les situations d'urgence; c) Élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources pour et avec le Siège, les bureaux de liaison et les bureaux de terrain; d) Mise en place de mécanismes de financement souples et rapides. 	

3. Uniformiser les protocoles et procédures pour une réponse organisée, des évaluations et une planification stratégique, notamment: a) Manuel pour la cohérence des actions en cas d'urgence élaboré pour la FAO; b) Utilisation active des partenariats internes et externes dans le cadre d'évaluations bien conçues, pertinentes, opportunes et pluridisciplinaires; c) Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation pour les partenaires; d) Mise en place de cadres stratégiques pertinents pour les urgences, par région; e) Approche du Centre de gestion des crises pour les situations d'urgence; f) Élaboration d'un système d'intervention d'urgence en vue d'une réponse rapide de la FAO aux situations d'urgence soudaines et de grande ampleur; g) Élaboration d'une liste pour l'intervention d'urgence et la capacité d'appoint; h) Directives relatives au plan d'action; i) Trousse à outils pour l'évaluation des moyens d'existence; j) Outils relatifs à la capacité d'adaptation; k) Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire.
4. Normes, principes consistant à ne pas nuire et à reconstruire en mieux et bonnes pratiques d'intervention, notamment: Déployer diverses trousse à outils et élaborer des directives pour les situations d'urgence selon le type d'urgence (par exemple, spécifications pour les semences, les engrains, l'emploi de pesticides, les technologies de transformation et de stockage visant à faciliter la conservation provisoire des aliments, directives pour les urgences relatives à l'élevage, directives pour les urgences relatives à la pêche et à l'aquaculture, directives pour les urgences relatives à la sécurité sanitaire des aliments, directives pour l'évaluation des besoins, approches de l'aménagement des bassins versants, techniques de stabilisation des pentes, principes pour la reconstitution des moyens d'existence, etc.).
5. Interventions de relèvement appropriées et opportunes, notamment: a) Élaboration d'un plan d'interventions fondé sur des partenariats appropriés et favorisant des normes de qualité élevée; b) Mise en œuvre: les ménages visés voient leur situation s'améliorer par rapport à celle qui précédait l'urgence; c) Suivi du projet/programme aligné sur le suivi de l'objectif stratégique I de la Gestion axée sur les résultats; d) Amélioration de la capacité d'intervention directe en cas d'urgence des institutions partenaires, les organisations et des ménages; e) Appui à l'élaboration de politiques nationales concernant les situations d'urgence.

Résultat de l'Organisation I03 – Les pays et les partenaires disposent de liens et d'une transition améliorés entre les stades de la situation d'urgence, du relèvement et du développement.

Indicateur	Cible (4 ans)
I3.1 Niveau de financement consenti à la transition agricole.	À confirmer après l'examen de base
I3.2 Nombre de stratégies et/ou programmes gouvernementaux de relèvement de l'agriculture qui intègrent les besoins à court, moyen et long termes.	Préparation de 15 stratégies de transition pour la reconstitution des moyens d'existence agricoles approuvées par les gouvernements dans les pays se trouvant dans des situations d'urgence

Principaux outils

1. Amélioration de l'aptitude des gouvernements, des institutions locales, des communautés et autres parties prenantes à répondre aux besoins immédiats et à long terme, notamment: a) Amélioration de la capacité institutionnelle nationale grâce à un renforcement des capacités approprié; b) Outils concernant la capacité d'adaptation; c) Analyse sectorielle à l'appui des systèmes agricoles; d) Intégration de plans d'intervention d'urgence à court terme dans les plans à plus long terme.

2. Formulation de plans concernant une stratégie d'intervention d'urgence, de relèvement et de transition qui sont harmonisés et alignés sur les politiques et programmes gouvernementaux, notamment: a) ONG/OSC/groupes communautaires/groupes de femmes participant à toutes les étapes de la conception des programmes; b) Renforcement de la prise en main nationale et élaboration d'une stratégie de reconstitution des moyens d'existence; c) Harmonisation des plans nationaux de développement grâce à des approches de type « Unis dans l'action », qui pourraient commencer avec un programme de la FAO; d) Équipe multidisciplinaire (FAO, donateurs, institutions locales) mise en place et déployée pour évaluer les « besoins pendant la période de transition » fondés sur l'identification du programme national d'intervention qui devrait être modifié; e) Formule et mise en œuvre d'un Cadre national sur les priorités à moyen terme, assurant l'établissement de liens entre la conception de l'action d'urgence et le PNUAD, les DRSP, etc.; f) Formation conjointe avec les ateliers de planification; g) Participation des institutions locales; h) Cogestion des pêches avec les gouvernements et les communautés; i) Programmes forestiers nationaux.
3. Gestion des connaissances pour une prise de décisions en toute connaissance de cause par les partenaires, notamment: a) Description et diffusion, auprès des audiences appropriées, des bonnes pratiques et des enseignements tirés; b) Intervention contre la grippe aviaire hautement pathogène facilitant les politiques et programmes pour d'autres maladies; c) Prise en compte des enseignements tirés dans les politiques et dans la formation; d) Les partenaires ont accès aux informations pertinentes et à des directives relatives aux références.
4. Incorporation des bonnes pratiques de développement dans les programmes portant sur la transition après les urgences, notamment: a) La planification de la réponse englobe des plans de transition dès les premiers stades de la situation d'urgence; b) Les documents stratégiques pour les situations d'urgence et les périodes de transition comprennent des « stratégies de sortie de crise » et sont harmonisés avec les plans nationaux et alignés sur ceux-ci; c) Établissement de procédures pour l'adoption de l'approche de programme – devraient être compris les éléments suivants: cibles de développement à moyen et long termes; disponibilité des compétences spécialisées appropriées; mandat; rôle moteur et délégation de pouvoirs; ressources humaines; d) Stratégies visant à renforcer la capacité d'adaptation, à améliorer la productivité, à soutenir les moyens d'existence; e) Type de programmes: formulation des politiques semencières, remise en état des mangroves, programmes de relèvement des pêches, écoles d'agriculture de terrain, programmes intégrés de sécurité sanitaire des aliments, planification de la production et coordination des liens des agriculteurs avec les marchés, gestion des entreprises, programmes d'aménagement des bassins versants.
5. Plaidoyer efficace et coordination des donateurs en faveur de la transition, notamment:
 - a) Mise en place de mécanismes d'allocation des ressources en faveur de la transition;
 - b) Outils de plaidoyer pour que les donateurs assurent un financement à long terme;
 - c) Sensibilisation des donateurs à l'importance du financement pour la transition;
 - d) Identification des ressources allouées à la transition pendant la phase d'urgence (notamment un financement du type du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation et une coordination sectorielle à long terme); e) Des ressources adéquates sont mobilisées en faveur des activités postérieures à la phase d'urgence; f) Plaidoyer et communication pour le financement de la transition (et mise en place d'un appui à l'intérieur du pays et de la prise en main par celui-ci); g) Analyse du cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire; h) Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré: dialogues relatifs aux politiques visant à créer des possibilités de financement de la transition.

**ANNEXE 11: OBJECTIF STRATÉGIQUE K -
ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES,
AUX BIENS, AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS
LES ZONES RURALES**

Problèmes et défis

Les inégalités hommes-femmes et d'autres formes de disparités sociales constituent un défi majeur à relever dans la recherche d'un développement social et économique équitable, ce qui exacerbe les insécurités liées à l'alimentation, à la nutrition et aux revenus. Si elle ne lutte pas contre les inégalités sociales et entre les sexes, la communauté mondiale ne réalisera pas les objectifs et les aspirations du Sommet mondial de l'alimentation, ni les objectifs du Millénaire pour le développement. Les hommes et les femmes jouent des rôles différents et complémentaires dans l'agriculture, mais les préjugés sexistes dans toute une gamme d'institutions, notamment les administrations publiques, les normes sociales, les familles et les marchés, limitent la capacité des femmes à accéder aux ressources, aux biens et aux services, et à décider de leur utilisation productive en connaissance de cause. Force est de constater que les stratégies économiques destinées à promouvoir l'agriculture et le développement rural ne sont pas toujours bénéfiques pour les populations rurales, surtout pour les femmes, et qu'elles amplifient parfois les disparités socio-économiques et la marginalisation, une tendance qui devrait s'accentuer face aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, tels que le changement climatique, la migration, les nouvelles maladies infectieuses et la récession économique mondiale et nationale.

Bien qu'un certain nombre de pays aient quelque peu progressé dans ce domaine, en intégrant davantage les problèmes de disparités entre hommes et femmes et d'inégalités sociales dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des lacunes fondamentales restent encore à combler. Tout d'abord, les préjugés culturels et le manque de volonté politique ont fait que les politiques et conventions approuvées au plan international sur la parité hommes-femmes et l'équité sociale d'une part, et l'autonomisation des femmes d'autre part, ont été très inégalement adoptées et mises en œuvre. Ensuite, les données nécessaires pour comprendre l'accès différencié des hommes et des femmes aux ressources productives et son impact sur la lutte contre la pauvreté et la croissance économique sont rares. Et encore, l'aveuglement des politiques et des programmes au regard de la parité hommes-femmes a légèrement diminué, mais les capacités des décideurs et du personnel technique restent insuffisantes dans de nombreux pays en développement, ce qui freine les progrès et empêche l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les programmes de développement. Enfin, même lorsque des progrès ont été accomplis, la capacité de soutenir la mise en œuvre des politiques, le suivi et l'évaluation des résultats et de l'impact, est souvent insuffisante. Il est possible de combler ces lacunes critiques et d'assurer une plus grande égalité hommes-femmes dans l'accès aux ressources, aux biens et aux services, ainsi que dans la prise de décision en milieu rural, ce qui constitue le but général de cet Objectif stratégique.

Bien que la FAO ait un avantage comparatif évident pour le traitement des questions d'égalité sociale et entre les sexes en milieu rural agricole, une attention aiguë et soutenue est néanmoins nécessaire dans les domaines suivants: le renforcement des capacités, tant au sein de la FAO que dans les pays membres (niveau national), pour faire en sorte que l'égalité entre hommes et femmes soit un objectif considéré et traité comme une question de politique ou de programme prioritaire; l'intégration des questions de parité en milieu rural dans les politiques et les programmes communs pertinents des Nations Unies pour mobiliser des ressources et étendre ces questions à plus grande échelle; la production et l'analyse continues d'informations et de statistiques sur divers aspects et tendances ayant des répercussions importantes sur l'inégalité entre hommes et femmes, pour permettre la formulation et la mise en œuvre rapides de politiques appropriées.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif K								
Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche interdisciplinaire	H – Partenariats, alliances
K1		x	x			x		x
K2				x	x	x	x	
K3	x	x	x	x				x
K4				x	x	x	x	

Hypothèses et risques

- Hypothèse: la FAO restera un centre de connaissances et un point de référence pour les questions concernant les inégalités hommes-femmes en milieu rural.
- Hypothèse: les États membres et d'autres institutions continueront de demander l'appui technique de la FAO sur ces questions.
- Hypothèse: le programme pilote « Unis dans l'action » sera une réussite, de sorte que la programmation commune deviendra le mode opératoire du système des Nations Unies pour le soutien au niveau des pays.
- Risque: la prise en compte et la planification d'interventions en faveur du développement visant pour répondre aux besoins, aux priorités et aux aspirations différenciées des hommes et des femmes, ne figurent pas parmi les priorités nationales.
- Risque: les préjugés politiques, économiques et culturels empêchent les parties prenantes de bien apprécier, comprendre et mettre en œuvre les changements sociaux et économiques nécessaires pour lutter contre les disparités hommes-femmes.
- Risque: les États membres, les institutions des Nations Unies, les autres partenaires du développement, ainsi que les organes directeurs et la haute direction de la FAO, ne manifestent pas l'engagement d'assurer la parité hommes-femmes et l'égalité sociale.
- Risque: des données insuffisantes rendent difficiles l'analyse des tendances relatives aux problèmes sociaux et de parité, la définition des besoins et des priorités, et l'appui à la formulation de plans et politiques en matière de parité hommes-femmes.

Résultat de l'Organisation K1 – La parité hommes-femmes en milieu rural est incorporée dans les politiques et programmes conjoints des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural

Indicateur	Cible (4 ans)
K1.1 Les pays mettent en œuvre des programmes conjoints des Nations Unies avec une composante importante de parité hommes-femmes en milieu rural résultant des outils et méthodologies élaborés par la FAO ou avec son aide.	7
K1.2 Les instruments (nouveaux) de politique à l'échelle du système des Nations Unies comprennent des éléments de parité hommes-femmes en milieu rural grâce aux contributions de la FAO.	2
K1.3 Les partenaires introduisent les questions de parité en milieu rural avec l'appui de la FAO, en particulier dans les pays relevant du programme « Unis dans l'action ».	4

Principaux outils

1. Évaluer les mécanismes, les outils et les approches disponibles pour intégrer la parité hommes-femmes dans le cadre du Programme « Unis dans l'action », dans le but de déterminer les besoins, les lacunes et les possibilités quant à l'appui technique de la FAO dans ce domaine.
2. Mettre au point des outils et des méthodologies pour guider les approches communes du système des Nations Unies en fonction des lacunes et des possibilités identifiées.
3. Mettre en place des partenariats plus efficaces au sein du système des Nations Unies et avec d'autres parties prenantes, en s'appuyant sur les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme existants, les projets pilotes « Unis dans l'action », les programmes conjoints des Nations Unies et d'autres approches et cadres à l'échelle du système des Nations Unies.
4. Fournir une assistance technique pour soutenir l'intégration des problèmes de parité hommes-femmes en milieu rural dans les politiques et les programmes communs des Nations Unies.

Résultat de l'Organisation K2 – Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les question de parités hommes-femmes et d'égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural à l'aide de statistiques ventilées en fonction du sexe et d'autres informations et ressources pertinentes.

Indicateur	Cible (4 ans)
K2.1 Les institutions nationales formulent des projets et des programmes sur la base de l'analyse socio-économique et de l'étude de la parité hommes-femmes et utilisent d'autres approches et outils pertinents élaborés par la FAO ou avec son aide.	30
K2.2 Les institutions nationales collectent, analysent, utilisent et diffusent des données ventilées en fonction du sexe grâce au programme de formation appuyé par la FAO.	20

Principaux outils

1. Évaluer les besoins actuels et nouveaux en matière de renforcement des capacités afin de déterminer les domaines où l'intervention de la FAO est nécessaire pour intégrer la parité hommes-femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural.
2. Appuyer les efforts des gouvernements et des autres parties prenantes visant à concevoir et à assurer une formation qui renforce les compétences pour l'analyse de la parité hommes-femmes et des aspects socio-économiques, la prise de décision participative et l'élaboration de programme.
3. Fournir un soutien technique pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données et de statistiques ventilées en fonction du sexe dans la prise de décision.
4. Élaborer, réviser et/ou adapter des matériels et des ressources, y compris des modules de formation personnalisés pour traiter les problèmes de parité hommes-femmes en milieu rural dans des domaines techniques spécifiques (par exemple, la nutrition, les forêts, les pêches, l'élevage, etc.).
5. Fournir une formation axée sur la façon d'intégrer la parité hommes-femmes au sein de la FAO et parmi les États membres sur la base de l'approche et des outils de l'analyse socio-économique et de l'étude de la parité hommes-femmes.

Résultat de l'Organisation K3 – Les gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives	
Indicateur	Cible (4 ans)
K3.1 Les pays et les partenaires utilisent les analyses, les informations et les données de la FAO en rapport avec la parité et l'égalité sociale pour la formulation, la révision et l'examen des politiques et des programmes.	15
K3.2 Les politiques, les lois et les réglementations concernant le développement agricole et rural sont assorties de mesures et/ou apportent des changements favorables pour traiter les problèmes de parité en milieu rural dans le domaine de l'accès à la terre, aux ressources naturelles et aux autres biens et services sur la base des avis ou analyses techniques de la FAO.	5 autres
Principaux outils	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les efforts déployés par les gouvernements nationaux pour utiliser des informations différencierées par sexe et formuler, mettre en œuvre et réviser des politiques et des programmes tenant compte des sexospécificités et des inégalités sociales, ayant un caractère participatif et donnant des droits aux ruraux pauvres. 2. Aider les gouvernements nationaux, les organisations de la société civile et les instituts de recherche à renforcer l'analyse des facteurs socio-économiques et de la parité hommes-femmes pour les problèmes nouveaux susceptibles de compromettre la parité hommes-femmes et l'égalité socio-économique dans la sécurité alimentaire et le développement rural. 3. Collecter, analyser et diffuser des informations et des statistiques sur les aspects d'équité sociale et de parité hommes-femmes des nouveaux problèmes sociaux, économiques et environnementaux (par exemple, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les bioénergies, la dynamique des populations, les nouvelles maladies (SIDA), la sous-alimentation, le régime des droits de propriété, et les possibilités d'emploi) à l'appui des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. 4. Diffuser des outils et des approches participatifs pertinents pour l'agriculture et le développement rural parmi les États membres et les partenaires par le biais du site web de la FAO sur la Participation et d'autres voies d'information. 	
Résultat de l'Organisation K4 - La direction de la FAO et le personnel ont fait la preuve de leur engagement et de leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités	
Indicateur	Cible (4 ans)
K4.1 Grâce à ses efforts visant à intégrer la parité, les produits de l'Organisation tiennent compte des sexospécificités.	20 pour cent de hausse
K4.2 Les unités de la FAO, au siège et dans les bureaux décentralisés, sont à même d'intégrer les problèmes de parité et de suivre la mise en œuvre des programmes en fonction de cibles et d'indicateurs liés à la parité hommes-femmes.	50 pour cent de hausse

Principaux outils

1. Mise à jour des compétences des fonctionnaires de la FAO en matière d'analyse des sexospécificités, au siège et dans les bureaux décentralisés, grâce à des modules pour l'intégration des questions de parité fondés sur le Programme d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes, ou à un soutien technique catalyseur.
2. Élaborer un nouveau mécanisme de suivi et de notification permettant aux divisions et aux agents de contact pour les questions de parité, de faire rapport périodiquement sur les activités d'intégration des questions de parité.
3. Faciliter la nomination de fonctionnaires supérieurs en qualité d'agents de contact pour les questions de parité au sein des unités techniques de la FAO, en tant que mécanisme essentiel pour l'intégration de ces questions dans le programme technique de l'Organisation.
4. Recommander l'allocation de ressources du Programme ordinaire et extrabudgétaires comme garantie d'engagement et de résultats au regard des objectifs de parité convenus.

**ANNEXE 12: OBJECTIF STRATÉGIQUE L -
ACCROISSEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE ET
LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Problèmes et défis

La volatilité des prix des aliments et de l'énergie, la crise financière, le changement climatique et la perte de diversité biologique figurent parmi les principales menaces pesant sur la sécurité alimentaire mondiale, posent toute une gamme de défis sur le plan humanitaire, socio-économique et politique ainsi que sur le plan des droits de l'homme, de l'environnement, du développement et de la sécurité, et compromettent gravement la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le financement public de l'agriculture a diminué considérablement, en valeur tant absolue que relative, au cours des deux dernières décennies à la fois sur le plan national et international. La part de l'agriculture dans l'aide publique au développement (APD) est tombée de 18 pour cent en 1979 à 3,5 pour cent en 2004, pour augmenter à 4,4 pour cent en 2007. Pour accroître la productivité agricole il faudra fortement inverser cette réduction de l'aide au développement consacrée à l'agriculture, et s'engager à affecter des ressources intérieures accrues à ce secteur. En 2008, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la sécurité alimentaire a estimé que la part de l'APD consacrée à l'alimentation et au développement agricole doit augmenter de dix pour cent dans les cinq ans à venir pour accroître fortement la production et la productivité agricoles, en particulier dans les 450 millions de petites exploitations réparties dans le monde entier.

Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour assurer un impact optimal des investissements publics et privés dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural, notamment: des politiques, des stratégies et des institutions appropriées créant un environnement porteur, favorable aux investissements privés; la formulation pointue de programmes et de projets d'investissement public et privé; le suivi et l'évaluation rapides et approfondis des résultats et de l'impact. L'analyse est nécessaire pour justifier la viabilité des investissements et déterminer les obstacles aux options d'investissement

Compte tenu de l'augmentation de l'assistance des donateurs non assortie de conditions, la gestion des finances publiques doit être renforcée, dans le contexte, notamment, des cadres de dépenses à moyen terme et des examens des dépenses publiques. Étant donné les montants accrus investis dans le cadre d'approches sectorielles, de l'aide budgétaire directe et des investissements groupés, il convient d'améliorer l'efficacité de l'aide conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et au Programme d'action d'Accra (2008). Il faut améliorer la conception des opérations concrètes d'investissement et opérer un transfert des compétences internationales au profit des compétences nationales au cours de ce processus de conception. Les financements publics étant limités, ils doivent aller à des domaines essentiels afin d'optimiser l'effet de levier, d'influer sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et d'attirer les financements du secteur privé. Enfin, le suivi de l'impact doit être renforcé dans de nombreux pays, ainsi que les capacités des fonctionnaires des ministères et des institutions.

Hypothèses et risques

Dans le cadre extérieur plus vaste:

- Hypothèse selon laquelle la volatilité des prix à la production pour les aliments de base dans les pays en développement n'empêchera pas les petits producteurs et les investisseurs de l'agroalimentaire d'accroître les capacités locales de production vivrière et de transformation des aliments.

- Hypothèse selon laquelle les distorsions des marchés qui résultent des subventions agricoles et des obstacles non tarifaires au commerce dans les pays de l'OCDE seront réduites au fil du temps.
- Hypothèse selon laquelle la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra (2008) sont mis effectivement en application, d'où une meilleure cohérence entre les différentes sources de financement et/ou d'appui au profit des pays destinataires.
- Risque que la dynamique vigoureuse dont bénéficient à l'heure actuelle les investissements aux niveaux national et international ne se poursuive pas dans le temps de sorte que les contributions annoncées (au titre des ressources budgétaires nationales et de l'APD) ne sont pas concrétisées en investissements effectifs à l'appui de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté;
- Risque que les pays en développement ne mettent pas en place de politiques et d'institutions plus efficaces pour aider les agriculteurs et le secteur agroalimentaire à tirer parti des possibilités d'exportation.

Au niveau national:

- Risque que les gouvernements n'aient pas les compétences voulues pour conduire un programme de réforme économique fiable qui fasse appel au financement public pour mobiliser des investissements privés, tout en réduisant les risques correspondants et les coûts de transaction.
- Risque que les gouvernements n'aient pas mis en place les capacités et incitations suffisantes pour gérer efficacement les projets d'investissement.

Au niveau institutionnel:

- Risque que l'utilisation des ressources ne soit pas suffisamment souple pour répondre aux besoins et aux demandes d'investissements spécialisés émanant des pays pour appuyer l'analyse des politiques et l'analyse sectorielle, l'élaboration de stratégies d'investissement et le renforcement des capacités.
- Risque que les compétences ne soient pas disponibles ou ne puissent pas être mobilisées dans l'Organisation pour appuyer les investissements liés aux priorités des pays.

Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique L

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche interdisciplinaire	H – Partenariats, alliances
L1		x	x	x		x	x	x
L2					x	x	x	x
L3		x		x		x	x	x

Résultat de l'Organisation L1: Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement aux niveaux national et régional

Indicateurs	Cible (4 ans)
L.1.1 Investissement public dans les routes rurales, l'irrigation, la recherche et les services de soutien de l'agriculture	À déterminer
L.1.2 Pourcentage d'APD affectée à l'AARD	6 pour cent

L.1.3 Climat d'investissement dans l'agroalimentaire et l'agro-industrie	À déterminer
Principaux outils	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Fourniture ciblée des compétences et connaissances de la FAO en matière de formulation de cadres d'investissement publics. 2. Évaluation préalable, avis sur les politiques et appui technique en matière d'AADR en vue de la réalisation des Objectifs stratégiques et des résultats organisationnels de la FAO. 3. Mise au point d'outils permettant de suivre l'investissement privé dans l'agriculture et le climat des affaires de manière à attirer de nouveaux investissements privés. 	
Résultat de l'Organisation L2 – Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité	
Indicateur	Cible (4 ans)
L.2.1 Contribution d'experts nationaux à la planification et à la mise en œuvre des investissements	À déterminer
L.2.2 Spécialistes compétents en matière de planification et de réalisation d'investissements dans le domaine de l'AADR	À déterminer
L.2.3 Satisfaction des pays en ce qui concerne le renforcement des capacités assuré par la FAO à l'appui des investissements	À déterminer
Principaux outils	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Activités de renforcement des capacités et d'encadrement des homologues nationaux dirigées par la FAO dans le domaine de la gestion du cycle d'investissement. 2. Plaidoyer et communication, pour mobiliser la volonté politique et promouvoir une prise de conscience à l'échelle mondiale des mesures requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO. 3. Élaboration et diffusion d'informations et de connaissances connexes, y compris les enseignements tirés des études d'évaluation des IFI et d'autres études d'évaluation régionales/thématiques sur le soutien de l'investissement. 	
Résultat organisationnel L3 – Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et besoins nationaux sont élaborés et financés	
Indicateur	Cible (4 ans)
L.3.1 Financement des investissements dans les domaines de l'AADR	À déterminer
L.3.2 Flux financiers du secteur privé à destination du secteur agricole	À déterminer
L.3.3 Notation de qualité des investissements AADR	À déterminer

Principaux outils

1. Fourniture intégrée des compétences interdisciplinaires de la FAO sur des questions techniques et la gestion du cycle d'investissement aux États Membres.
2. Application d'approches novatrices aux activités techniques et aux services d'appui de l'Organisation.
3. Partenariats efficaces avec IFI et les donateurs pour réaliser conjointement les objectifs de développement des États Membres.
4. Directives et appui technique de la FAO sur le développement de partenariats entre secteur public et privé pour l'investissement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

ANNEXE 13: OBJECTIF STRATÉGIQUE X - COLLABORATION EFFICACE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES PARTIES PRENANTES

Problèmes et défis

Il s'agit d'assurer la cohérence et la cohésion de l'élaboration d'une série de moyens d'action concrets appliqués aux activités de la FAO, à tous les niveaux, pour garantir l'obtention de résultats. Ce travail suppose l'incorporation des priorités des Membres dans les programmes de la FAO, la mobilisation de ressources, des approches internes applicables aux fonctions de base de la FAO, la gouvernance et le contrôle.

Des stratégies articulées doivent être appliquées aux fonctions de base pour garantir des approches cohérentes, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence. Pour s'acquitter de son rôle de sensibilisation, tel qu'il est prévu dans ses Textes fondamentaux, la FAO a besoin d'une culture solide de la communication interne et d'une politique et d'une stratégie efficaces de communication avec l'extérieur. La FAO doit également opérer dans un environnement complexe, réaliser une large gamme d'activités, y compris la fourniture d'avis sur les politiques, la diffusion de connaissances techniques et la réalisation de projets de terrain ou de secours d'urgence. Des travaux interdisciplinaires sont réalisés dans tout le réseau reliant diverses zones géographiques (siège, bureaux régionaux et sous-régionaux, et bureaux de pays et de liaison) et une attention voulue doit être accordée à la cohérence de l'action, tout en laissant suffisamment d'autonomie et de marge de manœuvres à tous les niveaux.

D'autres moyens d'action fondamentaux ont besoin d'un contexte de cohérence d'ensemble et d'amélioration continue. L'Organisation travaille en partenariat avec de nombreuses autres entités, notamment d'autres organismes du système des Nations Unies. Elle peut ainsi mettre à profit les opportunités et relever les défis liés au travail en coopération afin de fournir des services plus efficaces aux pays membres grâce à la coopération à l'échelle des Nations Unies et de mettre en commun des services afin de réduire les dépenses administratives.

Des services efficaces doivent être fournis aux organes directeurs et statutaires et leurs décisions doivent être appliquées de manière réceptive et transparente. Un contrôle général doit être exercé sur les programmes et opérations de la FAO pour l'aider à atteindre ses objectifs en appliquant une approche systématique et rigoureuse afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité de la gestion du risque, de la fonction de contrôle et des processus internes de gouvernance. Les cas de fraude, de corruption et de comportement répréhensible menacent de compromettre la mise en œuvre efficace des politiques et des objectifs de l'Organisation. Pour faire régner un climat d'intégrité dans toutes les activités de l'Organisation, il faut détecter, enquêter et prévenir les fraudes et les comportements répréhensibles, tirer les leçons de l'expérience et modifier les procédures et les politiques de manière à renforcer l'intégrité au sein de la FAO.

Hypothèses et risques

- Hypothèse d'engagement continu des parties prenantes en ce qui concerne la mission confiée à l'Organisation, allant de pair avec un climat de transparence et de confiance entre les pays membres et le Secrétariat;
- Hypothèse qu'une large gamme d'unités administratives collaborent de manière efficiente et efficace;
- Risque pour l'obtention de résultats lié au manque de prévisibilité pour les contributions extrabudgétaires.

Résultat organisationnel 1: Les besoins prioritaires des clients aux niveaux mondial, régional et national sont reflétés et de plus en plus financés dans les programmes de la FAO	
Indicateur	Cible (4 ans)
X.1.1 Proportion de demandes d'assistance pour les politiques auxquelles une réponse a été apportée	À déterminer
X.1.2 Proportion de pays ayant adopté des cadres sur les priorités à moyen terme, axés sur les résultats.	À déterminer
X.1.3 Nombre de régions où des plans d'action prioritaire ont été formulés sur demande	Toutes les cinq régions élaborent un plan d'action prioritaire régional, à examiner lors des Conférences régionales.
X.1.4 Proportion de fonds extrabudgétaires sans affectation spéciale mobilisés	À déterminer
X.1.5 Tendance générale des financements par comparaison à celle d'autres institutions spécialisées des Nations Unies	Écart maximal de 5 pour cent par rapport à la tendance des institutions spécialisées ayant obtenu les meilleurs résultats en matière de mobilisation de ressources extrabudgétaires
X.1.6 Pourcentage des bureaux décentralisés couverts par un système de référentiels et d'évaluation des performances	75 pour cent des bureaux décentralisés couverts dans les quatre prochaines années
X.1.7 Proportion d'unités répondant aux normes établies pour toute l'Organisation en matière de suivi des performances et de planification opérationnelle	À déterminer
X.1.8 Part des projets/programmes financés par les donateurs (et par le PCT) répondant aux normes de qualité de la FAO, en cours d'exécution et à leur achèvement. Pourcentage de recommandations issues des évaluations acceptées dans les temps prescrits	À déterminer
Principaux outils	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Assistance aux politiques, à la demande des intéressés, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial; 2. Cadres nationaux de priorité à moyen terme axés sur les résultats servant à focaliser les efforts de la FAO sur les besoins nationaux influençant les résultats organisationnels et les objectifs stratégiques, et alignés sur ceux-ci; 3. Identification structurée, par voie consultative, y compris lors des Conférences régionales, des domaines d'action prioritaire aux niveaux sous-régional et régional; 4. Stratégie de mobilisation des ressources à deux niveaux – mondial et décentralisé – à l'appui des cadres sur les priorités à moyen terme; 5. Allocation de ressources en provenance de toutes les sources de financement, selon les stratégies prioritaires de l'Organisation; 6. Cadres pour des modalités de travail efficientes et efficaces du réseau de la FAO reliant les services extérieurs à ceux du siège; 	

<p>7. Planification des opérations, suivi et communication de rapports axés sur les résultats et création des capacités correspondantes;</p> <p>8. Cadre d'assurance qualité à l'échelle de l'organisation, y compris renforcement du suivi et de l'évaluation et leçons tirées.</p>	
<p>Résultat organisationnel X2. Grâce aux services fournis par la FAO et à ses fonctions de base, les capacités des clients s'inscrivent dans la durée et sont adaptées de manière à faire face aux défis mondiaux</p>	
Indicateur	Cible (4 ans)
X.2.1 Pourcentage de ressources allouées transversalement par rapport aux cloisonnements organisationnels	À déterminer
X.2.2 Part des projets/programmes pour lesquels la supervision technique d'ensemble a été déléguée à des bureaux décentralisés, pour toutes les sources de financement	À déterminer
X.2.3 Part de l'appui technique et de l'assurance qualité confiés à des partenaires certifiés qui se conforment aux normes techniques de la FAO	À déterminer
X.2.4 Pourcentage des résultats, à l'intérieur des objectifs stratégiques, présentant une composante d'échange d'informations/connaissances, de statistiques, de publications techniques ou de systèmes d'information dans laquelle les produits et services correspondants offrent un avantage accru aux clients de la FAO, du fait de la mise en oeuvre de la fonction essentielle correspondante ou d'autres stratégies	À déterminer
X.2.5 Pourcentage des départements et bureaux régionaux fournissant des contributions au Plan de communication de l'Organisation	À déterminer
X.2.6 Pourcentage de résultats, à l'intérieur des objectifs stratégiques, en rapport avec le renforcement des capacités et réalisés conformément à la stratégie correspondante de la FAO	À déterminer
X.2.7 Pourcentage des résultats, à l'intérieur des objectifs stratégiques, qui sont conçus et mis en oeuvre conformément à la stratégie adoptée par l'Organisation pour améliorer la cohérence de l'assistance aux politiques	À déterminer
X.2.8 Pourcentage des résultats, à l'intérieur des objectifs stratégiques, mis en oeuvre conformément au programme appliqué par l'Organisation pour améliorer la cohérence de l'assistance juridique et législative	À déterminer
X.2.9 Pourcentage des résultats, à l'intérieur des objectifs stratégiques, qui prévoient l'utilisation d'outils pour la collecte, la mise à jour et la diffusion d'informations sur la création, la gouvernance et l'utilisation d'instruments internationaux	À déterminer

X.2.10 Pourcentage des résultats obtenus conformément à la stratégie et aux normes applicables aux technologies de l'information	À déterminer
Principaux outils <ol style="list-style-type: none"> 1. Instruments pour l'application d'approches interdisciplinaires 2. Stratégie visant à déployer les compétences techniques dans les conditions optimales, y compris délégation interne, externalisation, etc. 3. Formulation et mise en oeuvre de stratégies visant à appliquer des approches cohérentes dans les domaines de la gestion des informations et des connaissances, des statistiques, des publications techniques et des systèmes d'information 4. Stratégies et outils visant à appliquer des approches cohérentes dans les domaines de la communication et de la sensibilisation 5. Stratégie de l'Organisation visant à améliorer l'appui de la FAO au renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national, y compris les aspects relatifs aux politiques, aux institutions et aux individus 6. Stratégie destinée à améliorer la cohérence et la coordination de l'assistance aux politiques 7. Programmes visant à améliorer la coordination et la cohérence des avis juridiques et législatifs 8. Outils servant à collecter, mettre à jour et diffuser des informations sur la création, la gouvernance et l'utilisation d'instruments internationaux 	
Résultat organisationnel X3 – Les clients bénéficient de partenariats, qui exercent une action de levier et viennent compléter les services de la FAO et des partenaires	
Indicateur	Cible (4 ans)
X.3.1 Nombre d'outils principaux qui prévoient le recours aux partenariats dans les objectifs stratégiques.	À déterminer
X.3.2 Proportion de programmes et de projets de la FAO (produits unitaires) mis en oeuvre dans le cadre de partenariats aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national.	À déterminer
X.3.3 Partenariat renforcé avec le système des Nations Unies, y compris intensification de la collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome (PAM et FIDA).	À déterminer
X.3.4 Nombre de parties prenantes non étatiques participant à des événements et activités de la FAO à tous les niveaux.	À déterminer
Principaux outils <ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie de partenariat à l'échelle de l'Organisation et stratégies spécifiques de partenariat, élaborées et mises en oeuvre dans l'Organisation et aux niveaux régional, sous-régional et national. 2. Participation aux efforts visant à assurer une meilleure cohérence au sein du système des Nations Unies à tous les niveaux, y compris rôle de la FAO dans la formulation du PNUAD au sein d'équipes des Nations Unies, la programmation conjointe et la réalisation conjointe de programmes. 3. Partenaires, provenant notamment de la société civile et du secteur privé, mobilisés grâce à de nouveaux mécanismes de consultation. 4. Directives pour les partenariats formels et informels, incorporant les leçons tirées de l'expérience. 	

Résultat organisationnel X4 – Direction effective de l’Organisation par une meilleure gouvernance et supervision d’ensemble	
Indicateur	Cible (4 ans)
X.4.1 Pourcentage du budget de l’Organisation (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires) alloué à la fonction d’évaluation	À déterminer
X.4.2 Pourcentage des réponses de la direction à des rapports d’évaluation et à des rapports de suivi aux organes directeurs, qui sont jugés satisfaisantes par le Comité du Programme	À déterminer
X.4.3 Pourcentage des recommandations du Bureau de l’Inspecteur général qui sont acceptées et appliquées par la direction	À déterminer
X.4.4 Pourcentage de toutes les plaintes/accusations de fraude et comportement répréhensible faisant l’objet d’un examen et/ou d’une enquête dans les délais prescrits	À déterminer
X.4.5 Pourcentage des mesures prises dans les délais prescrits pour donner suite aux décisions de la Conférence et du Conseil	À déterminer
X.4.6 Pourcentage des documents produits conformément aux règles statutaires	À déterminer
Principaux outils	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Charte pour la fonction d’évaluation à la FAO 2. Charte pour le Bureau de l’Inspecteur général 3. Élaboration et mise en oeuvre d’un plan détaillé de vérification fondé sur le risque 4. Identification, examen et/ou enquête dans les meilleurs délais sur toutes les plaintes concernant les fraudes et comportements répréhensibles dans les programmes et opérations de la FAO 5. Plan détaillé pour la fourniture de services satisfaisants aux réunions des Organes directeurs et des Organes statutaires et la conduite transparente de leurs travaux. 6. Mise en oeuvre rapide des amendements à apporter aux Textes fondamentaux en ce qui concerne le rôle des Organes directeurs 	

ANNEXE 14: OBJECTIF STRATÉGIQUE Y - ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE

Problèmes et défis

L'EEI décrit la FAO comme une organisation ayant une bureaucratie lourde et coûteuse caractérisée par des procédures de contrôle des transactions excessives, un nombre élevé de chevauchements et de doubles emplois et un recours limité aux délégations de pouvoir. Il y est noté que la structure administrative de la FAO est excessivement axée sur des processus de contrôle *ex ante* et qu'elle ne met pas l'accent sur la délégation, ce qui a un impact négatif sur l'efficience et la motivation du personnel. La FAO relèvera les défis qui se posent à elle en faisant preuve de plus de flexibilité et en acceptant de prendre des risques, ce qui suppose qu'elle modifie sa manière de travailler. Il est donc nécessaire d'opérer des changements de fond dans la manière de travailler de l'Organisation. Il faut que les services de gestion et d'administration respectent des critères d'efficience et de qualité très sévères, tout en s'acquittant des responsabilités fiduciaires. La clarté doit caractériser les filières de responsabilité et l'obligation redditionnelle, en particulier dans un contexte où les ressources, ainsi que les décisions relatives à leur utilisation, sont de plus en plus décentralisées sur les sites mêmes où sont mis en œuvre les projets et les programmes. La FAO, en tant qu'organisation détentrice de savoirs, devrait aussi pouvoir attirer et retenir à son service du personnel hautement qualifié et motivé, en mettant en place un environnement de formation où chacun puisse développer et perfectionner ses compétences professionnelles et ses capacités de gérer les tâches.

Hypothèses et risques

- Les projets relatifs à la réforme des systèmes d'administration et de gestion dans le Plan d'action immédiate disposent de ressources et sont exécutés.
- Le manque de ressources empêcherait la mise en œuvre des activités.
- La capacité de la FAO de mettre en œuvre les changements nécessaires pour répondre à l'EEI et accomplir l'objectif fonctionnel Y nécessiterait un changement de culture de l'Organisation et de ses modalités de travail. La pression excessive pour obtenir des changements immédiats peut compromettre la capacité de l'Organisation à s'adapter.
- Dans un environnement aux ressources limitées, il faudra impérativement définir un ordre de priorité pour les divers processus de réforme et gérer attentivement les interdépendances et les éventuels conflits.
- Les mentalités « cloisonnées », la réticence au changement, l'inertie et les processus fragmentés sont de nature à freiner la capacité d'évoluer.
- La restructuration de l'Organisation entraînera l'intégration de services qui étaient auparavant distincts. Elle impliquera des coûts de transition qu'il faudra réduire le plus possible.
- L'absence de financement de la transition pour couvrir les dépenses liées aux améliorations des services administratifs constituerait un risque majeur.

Résultat organisationnel Y1 – Les services d'appui de la FAO sont reconnus comme étant axés sur les clients, efficaces, efficents et bien gérés

Indicateur	Cible (4 ans)
Y.1.1 Pourcentage de services internes couverts par un accord sur le niveau de service	40 pour cent
Y.1.2 Pourcentage de services évalués	40 pour cent

Y.1.3 Pourcentage de processus et procédures simplifiés	40 pour cent
Y.1.4 Établissement de rapports officiels sur les contrôles internes	Établissement de rapports officiels sur les contrôles internes
Y.1.5 Amélioration du taux de satisfaction des clients	75 pour cent de satisfaction

Principaux outils

1. Suivi efficient et efficace de tous les contrats ayant trait aux services établis avec des fournisseurs/prestataires extérieurs.
2. Suivi efficient et efficace de tous les services internes.
3. Formation du personnel pour appliquer les accords sur le niveau de service, effectuer les enquêtes auprès des clients et réunir des données à évaluer.
4. Communication efficace avec les clients.
5. Disponibilité d'expertise pour aider à collecter des données pour la base de données destinée à l'évaluation.
6. Mécanismes pour gérer les avis des utilisateurs et mettre en pratique les enseignements tirés.
7. Adoption de pratiques optimales et de normes reconnues pour une amélioration permanente des processus.
8. Enquêtes annuelles auprès des clients.

Résultat organisationnel Y2 – La FAO est reconnue comme un fournisseur d'informations de gestion complètes, précises et pertinentes

Indicateur	Cible (4 ans)
Y.2.1 FAO entend tous les ans l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes	Opinion sans réserve annuelle du Commissaire aux comptes
Y.2.2 Un pourcentage croissant d'unités organisationnelles de parties prenantes utilise régulièrement les informations extraites du système d'information sur la gestion de l'Organisation	Quatre-vingts pour cent de l'information de gestion administrative demandée par les parties prenantes est mise à disposition au moyen du système d'information sur la gestion de l'Organisation
Y.2.3 Amélioration de la capacité de produire des rapports finaux sur l'information interne à l'aide d'outils d'établissement de rapport classiques	Réduction du nombre de rapports exigeant des modifications <i>ad hoc</i> (dépend de l'établissement de données de référence)

Principaux outils

1. Préparation et communication permanentes d'informations pertinentes et en temps utile sur les aspects financiers et les performances à l'intention des gestionnaires, des États Membres et des donateurs.
2. Système d'information sur la gestion de l'Organisation.
3. Procédures de gestion de l'information administrative tenant compte des avis des utilisateurs.
4. Établissement de politiques et procédures financières institutionnelles pertinentes en conformité avec les critères des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
5. Enregistrement précis, complet et rapide des informations comptables et financières dans les comptes de la FAO.

Résultat organisationnel Y3 – La FAO est reconnue en tant qu'employeur observant des pratiques optimales de gestion des performances et du personnel, soucieux de la formation continue de son personnel et mettant en valeur la diversité de ses ressources humaines	
Indicateur	Cible (4 ans)
Y.3.1 Pourcentage, en hausse, des gestionnaires ayant suivi une formation de base aux tâches de direction à la FAO (pour cent de l'ensemble des fonctionnaires de grade supérieur à P-5).	50 pour cent
Y.3.2 Amélioration des compétences (pourcentage calculé à partir des notations du Système de gestion des performances (PEMS)).	90 pour cent du personnel participe au PEMS; augmentation de 50% des notes relatives aux compétences
Y.3.3 Augmentation relative de la mobilité du personnel.	Pourcentage de fonctionnaires restant au même niveau ou sur le même poste pendant 8 ans: réduction à 11 pour cent
Y.3.4 Amélioration de la parité hommes-femmes à tous les échelons.	Services généraux 50 pour cent; Cadre organique: 35 pour cent; Direction: 20 pour cent
Y.3.5 Accroissement relatif du nombre de pays équitablement représentés.	70 pour cent
Principaux outils <ol style="list-style-type: none"> 1. Programme de formation de base aux tâches de direction de l'ensemble des gestionnaires de la FAO devant être suivi dans un délai de 24 mois suivant la nomination et comprenant des éléments de perfectionnement professionnel, de gestion, d'encadrement et d'accompagnement personnalisé. 2. Système d'évaluation des performances du personnel en lien avec les plans de travail, les compétences et un système de récompenses et de reconnaissance. 3. Stratégie de communication pour le personnel et les gestionnaires. 4. Fonction et système pour suivre et gérer la mobilité du personnel dans tous les départements et bureaux et pour en faire rapport. 5. Politiques en matière de ressources humaines qui contribuent à la mise en œuvre de pratiques optimales de gestion du personnel. 	

ANNEXE 15: STRUCTURE ORGANISATIONNELLE PROPOSÉE POUR LE SIÈGE (Présentée au Groupe de travail III, 23 mars 2009)

